

Archives départementales du Doubs - Besançon
1 B 2724 - Chambre des Comptes
Dénombrement nominatif de la prévôté de Montjustin en 1593

'Généraux
Amont
Prevosté de Monjeutin :

> prevoté de Monjeutin / - du 1.er may 1593 -

Estat sommaire et declaration donnée / à la chambre des comptes à Dole par /
les officiers de la prevosté de Monjeutin, / de tous les particuliers, feux, et
mesnages / composants la prevosté de Monjeutin, / distingués par villages
composants lad(ite) / prevosté, iceluy fait le 1.er may 1593.

Cotté M
deux cent nonante'.

... / ...

(folio) 1
1593
Prevosté de Monjustin
Icy, xxv villaiges

Besoingnes des officiers de la prevosté de Monjustin
touchans les feugs, et personnes, d'ung chascung villaiges
rière laditte prevosté.

Tables des villaiges contenuz au present / besoingné :

<folio 2> Aultrey lez Cert , feugs xxxi , personnes viij.xx.iiij
<folio 4> Liévans , mesnaiges xxij , personnes vij.xx.vij
<folio 5> Vy-lez-Lure et Grange du Vault , feug(s) ii(ij).xx.vij , /Personnes/
personnes iiiij.c.Lxxij
<folio 8> Longevelle , feugs xLv , personnes xj.xx.ij
<folio 10> Monjustin et Villotte , feugs Lxiiij , personnes iij.c.ix
<folio 12> Andonnay , feugs xviiij , personnes xLix
<folio 13> Lioffans , feugs viij , personnes xxxv
<folio 14> Frotey-lez-Lure , feugz iij , personnes xxv
<folio 15> Aynans , feugs Lxiiiij , personnes iij.c.xxxvij
<folio 17> Mervelise , feugs xxvj , personnes vij.xx.iiij
<folio 18> Estruitefontaine , feugs xiiij , personnes iiiij.xx.xj
<folio 19> Beveuge , feugs xL , personnes ix.xx.xvj
<folio 21> Mugnauffans , feugz xvj , personnes iiiij.xx.ij
<folio 22> Corchatton , feugs iij.xx.xviiij , personnes iij.c.xLj

... / ...

<folio 25> Vuillauffans , feugs xLij , personnes xij.xx
<folio 27> Grandmont , feugs xxxvj , personnes viij.xx.xj
<folio 29> Aillefans , feugs xLij , personnes xj.xx.iiij
<folio 31> Falon , feugs xxxvij , personnes iiiij.xx.ij
<folio 33> Molans , mesnaiges iiiij.xx.ij , personnes iiiij.c.j
<folio 37> Genevreulles , feugs xxvj , personnes viij.xx
<folio 39> Bohans-lez-Lure , mesnaiges xxxiiij , personnes vij.xx.xvij
<folio 41> Arpenans , feugs Lvj , personnes iij.c.xLij
<folio 43> Oppenans , feugs xxiij , personnes cxviiij
<folio 45> Oricourt , mesnaiges xxiiiij , personnes cxix
<folio 47> Borrey , feugs (iiij).xx.iiij , personnes iij.c.ix

... / ... (folio 2)

AULTREY

feugs xxxi - personnes viij.xx.iiij

AU LIEU DE

Monjustin, ou logis d'honorable / Juste COYAND dudit lieu, le premier jour du mois de / may et an quinze cens nonante trois, par devant / moy Nazaire REGNAULD, d'Aillefans, notaire scribe / en la justice et prevosté de Monjustin pour Sa Ma(jes)té, / et député cestepart suyvant les l(ett)res missives / envoyé(e)s par les s(ieu)rs officiers d'Amont au siège / de Vesoult aux officiers de la prevosté de / Monjustin en datte du vingt quatrième jour d'Aprvil / quinze cens nonante trois, signé de Charles / BELIN, et Remond De MESMAY, ont comparut / François MARTIN dit Turdiot, et Vuillemin SIBLOT, / eschevins de la ville et communaultey d'Aultrey-Le / -Cert, que j'ay prins par serement aux S(ainc)tz <évangiles> / qu'ils ont corporellement touchez en mes mains, / et par leursd(its) serment(s) m'ont déclairez que au / lieu et villaige dud(it) Aultrey sont le nombre / de trante et ung mesnaiges tenans feugs, et en / tous lesd(its) mesnaiges sont le nombre de / huict vingt trois parsonnes, et en particulier en <ung> / ung chascung desd(its) mesnaiges que s'ensuyvent / sont les personnes suigans :

Premier ,

Claude SIBLOT , sont sept personnes de son / mesnaiges, deux serviteurs, et une s(er)vante ; par ce, en / tout :

P(er)sonnes

x personnes

François COQUELET

iiij p(er)sonnes

... / ...

Claude QUARTOIZET

ij p(er)sonnes

Guillaume CALLOT

iiij p(er)sonnes

Alix OUDOT

iiij p(er)sonnes

François SIBLOT

vij p(er)sonnes

Jan MARTIN

iiij p(er)sonnes

Claude COQUELET

iiij p(er)sonnes

Nicolas SIBLOT, six, et ung s(er)viteur, (son)t vij p(er)sonnes

Mauris BADIN

iiij p(er)sonnes

Servois QUARTOIZET

vij p(er)sonnes

Jan MELINGRET, deux, ung s(ervi)teur, et une servante

iiij p(er)sonnes

Girard RIOLLET

vij p(er)sonnes

Phelippe MARTIN , six, et une s(er)vante	vij p(er)sonnes
Clemance FINE	v p(er)sonnes
Girard VEJUZ	iiij p(er)sonnes
Thielbaut QUARTOIZET	vij p(er)sonnes
Girard QUARTOIZET	iiij p(er)sonnes
François DRESLOT	vij p(er)sonnes
Servois PIARD	vj p(er)sonnes
Symon COQUELET	vj p(er)sonnes
Anne BADIN	ij p(er)sonnes
Jan MARTIN dit Benet , quatre, et ung s(ervi)t(e)ur ; p(ar) ce :	v p(er)sonnes
Renebard MARTIN dit Bejardet , six, et une s(er)vante	vij p(er)sonnes
Anthoine GUYOD	xiiij p(er)sonnes
François GUYEL	ij p(ersonnes)
Claude GUYEL	iiij p(er)sonnes
François MARTIN	v p(er)sonnes

... /... (folio 3)

Vuillemin GOUGET , deux, deux servit(e)urs, et deux s(er)vantes	vj p(ersonnes)
Estienne GODARD	vij p(ersonnes)
Françoise MARTIN	ij p(ersonnes)

Que sont tous et ung ch(ac)um les feugs, / mesnaiges, et personnes estans presentement audit / Aultrey, sans en avoyr obmis ny delaissez aulcungs / qui soient en leurs cougnoissance, comme lesd(its) / eschevins par leur jà-devant donné s(er)ment l'ont / asserrementé et juré ès mains de je <sousigné> led(it) / scribe ; et reven(ant) au nombre de trante et ung / feugs tenans mesnaiges et résidances aud(it) Aultrey, / et en tous lesd(its) feugz le nombre de huict vingt / trois personnes saufz l'erreur de calcul, / ce que je certiffie vraye soubz mon seing / manuel, cy mis les an et jour susd(its), presens / M(aît)res Adriain MANGEAILLE et Blaise GOULLOT, / de Mollans, notaires, et Leonard BERNEUCHET, / de Liévans, tesmoings requis ; ainsin signé :

A.Mangeaille B.Goullot et notaire, N
regnauld

NR e g n a u l d

-NR-

... / ... (folio 4)

Lievans. Mesnaiges xxii
Personnes vij.xx.vij

Consequamment s'est presenté par devant / moy led(it) Nazaire Regnaud, scribe avant-no(mm)és, / Leonard BERNEUCHET eschevins de la ville et communailtez / de Lievans, duquel j'ay print et receuz le / s(er)ment aux s(ainc)tz Evangilles de Dieu, de conformement / aus(us)d(ites) L(ett)res missive(s), me f(air)e declairer veritaible / des feugz, et mesnaiges estans aud(it) Liévans, et / des personnes estans en ung ch(ac)un desd(its) feugz, / ce qu'il a promis et juré faire, et declairer / estre les feugz, mesnaiges et personnes cy après / declairer :

Premier ,

Didier GRILLOT , sont cinq personnes ; par ce :

v p(er)sonnes

Claude GRILLOT ,

v personnes

Jan GRILLOT dit de Borrey ,

ix p(er)sonnes

Estienne DORMIE , neufz, et une servante : sont

x personnes

Nicole MAHUE , seul

j p(er)sonne

Jan SYMONOT ,

ij p(er)sonnes

Cathin MARTIN , deux ,

ij p(er)sonnes

Jan BOUETET ,

v p(er)sonnes

Estienne BADOT ,

v p(er)sonnes

Jannette BOUETET ,

ij p(er)sonnes

Leonard BERNEUCHET ,

vij p(er)sonnes

Pierre MOUNIN ,

xj p(er)sonnes

... / ...

<Pierre> Leonard GAULDINET ,

vj p(er)sonnes

Anthoine MENESTREY ,

iiij p(er)sonnes

Lucas GAULDINET , quatre, et deux servantes : sont

v p(er)sonnes

Michiel ROSSEL , sept, et une s(er)va(n)te

viiij p(er)sonnes

Michiel GAULDINET ,

xiiij p(er)sonnes

Claude MENESTREY ,

viiij p(er)sonnes

Deslot MENESTREY ,

vij p(er)sonnes

François FINE ,

ix p(er)sonnes

Leonard LOYEL ,
Jan GAULDINET ,

ix p(er)sonnes
xiiij p(er)sonnes

Tous lesd(its) mesnaiges montent et reviennent / au nombre de vingt deux mesnaiges tenans / feugs, et les personnes y estans ensemblement / reviennent au nombre de sept vingt sept / personnes, tous manans et <habitans> residans / aud(it) Lievans, sans qu'il y ayt aucunes aultres / personnes qui soit à la cougnoissance dud(it) / Leonard Berneuchet eschevins dud(it) Lievans, / ainsin qu'il a le tout certisfiez par devant Je / led(it) scribe aud(it) Monjustin led(it) premier / de may quinze cens nonante trois, présens / M(aît)re Blaise GOULLOT, de Molans, notaire, / Leonard >SEMONIN<, et Claude LOPPIN, d'Arpenans, tesmoings / requis. Ainsin signé : B.Goullot, L.Semonin, / et scribe, N.Regnauld

N R e g n a u l d
- N R -

... / ... (folio 5)

Vy lez Lure et Grange de / Vault - ne sont que une communaultey ,
feugs iiiij.xx.vij - personnes iiiij.c.Lxxij

Au lieu d'Aillevans, le tier jour / du mois de may l'an mil cinq cens nonante trois, / par devant moy Nazaire Regnauld, notaire scribe / en la Justice et prevosté de Monjustin, dont / dépend led(it) Vy à cause d'icelle, commis au / present besoingné par messieurs les Officiers d'Amont au siège de Vesoult, comm'il appart / par leurs L(ettr)res missive(s) en datte du vingt quatrième / jour du mois d'Aprvil du present an, signé / de Charles Belin et Remond De Mesmay / a comparut Desle BERNARD eschevins de la / ville et communaultey de Vy lez Lures, / Nicolas BECAIN et Jan DEMESY le jeune / cohabitans dud(it) lieu, qui conformement au-s(us)d(ites) / missive(s) par seyrement qu'ilz et ch(ac)um d'eulx ont / touchés en mes mains aux s(ainc)tz Evangilles de / Dieu, ont declairé que aud(it) Vy et en la grange / du Vault que ne sont que une communaultey, / estoient les nombres des mesnaiges tenans feugz / et en ung chascung d'iceulx, les personnes cy / après insérée(s) :

Premier ,

Germain BECAIN , sont six personnes, deux

serviteurs, et une servante : par ce , ix p(er)sonnes

Jan MOTEMPS , cinq, ung serviteur, et une servante : sont

vij p(er)sonnes

Messire Nicolas VUILLERET

ij p(er)sonnes

Jan GIRARD

iiiij p(er)sonnes

Adriain CORNEL

iiiij p(er)sonnes

... / ...

Nicolas VUILLERET , six , ung serviteur , et une servante	viiij p(er)sonnes
Janne GRANYOT	ij p(er)sonnes
Jacques NATTET	v p(er)sonnes
Pierre MERCIER	iiij p(er)sonnes
Desle BERNARD	v p(er)sonnes
Servois GIRARDIN	iiij p(er)sonnes
Leonard CHAPPUIS	viiij p(er)sonnes
Anne, vesve Jan BERNARD	iiij p(er)sonnes
Claude VUILLERET	v p(er)sonnes
Vinot NATET	ix p(er)sonnes
Jan PETIT JAN	v p(er)sonnes
Claude BERREUCHET , six, et une s(er)vante :	sont
	vij p(er)sonnes
Jan MONNIER	v p(er)sonnes
Nicolas MONNIER	v p(er)sonnes
Nicole FARINEZ	iiij p(er)sonnes
Françoise BERNEUCHET	v p(er)sonnes
Charles RALLARD	v p(er)sonnes
y comprint ung s(er)viteur	
Desle GRANDFEUG	v p(er)sonnes
Germain MOTEMPS	v p(er)sonnes
Evotte JACQUOT	vij p(er)sonnes

... / ... (folio 6) 'Vy lez Lure'

Girard MONNIER	iiij p(er)sonnes
Servoise MONNIER	iiij p(er)sonnes
Margueritte, vesve Bastiain JANROY	vj p(er)sonnes
Jacques JACQUENEY	x personnes
Renebert CHELOT	iiij personnes
Ferry BOUETET , sept , et ung s(er)viteur	viiij p(er)sonnes
François BERSOT	vj p(er)sonnes
Renebert GIRARDIN	v p(er)sonnes
Jan NATTET le viez	ij p(er)sonnes
Nicole JACQUOT	ij personnes
Girarde BOUETELOT	v personnes
Claude BOIETEL	vij p(er)sonnes
Nicolas BOILLEY	ij p(er)sonnes
Th(iebau)ld GRIBOULEY dit Gain	ix personnes
Leonard GUILLEMET	v p(er)sonnes
Symoine BECAIN	v p(er)sonnes
Bastiain PATOZ , quatre, ung s(er)viteur, et une s(er)vante	
	vj p(er)sonnes

Pierre PATOL , quatre, ung s(er)viteur, et une s(er)vante	vj p(er)sonnes
Claude MOTEMPS	vj p(er)sonnes
Claude BARBEREY , deux	ij p(er)sonnes
Desle GUILLAUME , quatre, et une s(er)vante	v p(er)sonnes
... / ...	
Jan BOITEL	ijj p(er)sonnes
Martin DOYEL	iiij personnes
Thevenin BOULLE	iiij p(er)sonnes
Pierre MOLANS	vj p(er)sonnes
Albin GADAIRE	vij p(er)sonnes
François BOILLEY	vj p(er)sonnes
Nicé VUILLEMOT , cinq, et ung s(er)viteur	vj p(er)sonnes
Pierre HUEL	vj p(er)sonnes
François TALLOUTET	xiiij p(er)sonnes
Claude PHELIPPE	ijj p(er)sonnes
Jan BARBERET	v p(er)sonnes
Loyse MARECHAL	ij p(er)sonnes
Jan MESNAGEOT	viiij p(er)sonnes
Jan DEMESY le jeune	viiij p(er)sonnes
Jan DEMESY le viez	iiij p(er)sonnes
Anthide DEMESY	vij p(er)sonnes
Germaine GUILLAUME , seulle	j p(er)sonne
Nicolas BECAIN	iiij p(er)sonnes
Claude PETIT MAITRE	vj p(er)sonnes
Desle SANCET	x p(er)sonnes
Leonarde PETIT MAITRE	ij p(er)sonnes
Jan PETIT MAITRE , cinq , ung s(er)viteur, et une s(er)vante	vij p(er)sonnes
Claude GALLE	vij p(er)sonnes
... / ... (folio 7) 'Vy lez Lures'	
Thielbauld DEMESY	ij p(er)sonnes
Germain MOLANS	iiij p(er)sonnes
François FRANCE	iiij p(er)sonnes
Nicole FORNIER	ij p(er)sonnes
Claude BAOUX , sept, et deux s(er)viteurs, et deux s(er)vantes	xj p(er)sonnes
Loyse BOETET	iiij p(er)sonnes
Claude MAILLOT	ij p(er)sonnes
Pierre MAILLOT	ij p(er)sonnes
Anthide MAILLOT	vij p(er)sonnes

Jan/vier/ MAILLOT	v p(er)sonnes
Germain FARINEY	viiij p(er)sonnes
Perrin FARINEZ	xiiij p(er)sonnes
Claude MAILLOT le jeune	xiiij p(ersonnes)
Desle MAILLOT , cinq , et une s(er)vante : sont	vj p(er)sonnes
Servois MAILLOT	vj p(er)sonnes
Germain FARINEZ , seul	j p(er)sonnes

Que sont tous et ung ch(ac)um les / mesnaiges, feugs, et personnes estans et residans / presentement au-s(us)d(its) Vy et grange de Vault / sans en avoyr delaissez aulcungs ny aulcunes / qui soit à leurs cougnoissance, montant lesd(its) / mesnaiges au nombre de quatre vingt / sept, tant au-s(us)d(it) Vy que en lad(ite) grange de / Vault, que ne sont que une Communaultey, / et sont de personnes tous lesd(its) mesnaiges et personnes / reduittes au nombre de quatre cens soixante et / douze personnes, saufz sur le tout l'erreur de / calcul, et le tout selon que lesd(its) eschevins / et lesd(its) habitans l'ont attester par leurs-d(its) / serementz, aux p(rese)nces de M(aît)res Adriaïn Mangeaille, de Molans, not(air)e, prevost / fermier de lad(ite) prevosté de Monjustin, et Pierre / Patot, Denys JAN VUILLEMIN, de Longevelle, / et aultres tesmoings requis. Ainsin signé : A. / Mangeaille , P.Patot , et scribe N.Regnauld

NR e g n a u l d
- NR -

... / ... (folio 8)

Longevelle sur l'Oignon
feugs xLv - personnes xi.xx.ii

Denis JAN VUILLEMIN, eschevins de la / ville et communaultey de Longevelle / sur l'Oignon, hon(orable) Pierre PATOT dud(it) lieu, y / juré, lequel conformement aux l(ett)res / missive(s) envoyé(e)s par les s(ieu)rs officiers / d'Amont à ceulx de la prevosté de Monjustin / en datte du vingt quatrieme d'Apvril quinze / cens nonante trois, signé de Charles Belin et Remond De Mesmay, ont comparut p(ar) / devant moy Nazaire Regnauld, d'Aillevans, / notaire scribe en la prevosté dud(it) Mon(jus)tin, / desquelx Janvullemin et Patot j'ay prins et / receuz les s(er)mentz aux s(ain)tz evangilles de Dieu / qui m'ont declairer estre aud(it) Longevelle / les feugs et mesnaiges suy<g>vans, et en ung ch(ac)um / desd(its) feugs et mesnaiges les personnes cy / après declairet :

Premier ,

Claude BAUP(RE)B(T)RE , sont :	sept personnes
	vij p(er)sonnes
Jan BEAUP(RE)B(T)RE dit Micheley	viiij p(er)sonnes
Bonnadventure BEAUP(RE)B(T)RE	iiij p(er)sonnes
François CATHELINE	viiij p(er)sonnes

Cathin MUNGNYET ij p(er)sonnes
Beatrix MUNGNYER ij p(er)sonnes

... / ...

François MONNIER le jeune iiij p(er)sonnes
Jannette MONNIER iij p(er)sonnes
Jan DE LISLE viij p(er)sonnes
Nicolas BEAUP(RE)B(T)RE iiij p(er)sonnes
Jacque POIREL v p(er)sonnes
Deslot VINOT iiij p(er)sonnes
M(aître) François MONNIER, notaire ; sont vij p(er)sonnes
Barbe FEBVRE ij p(er)sonnes
Valey VUILLEMOT v p(er)sonnes
Desle BILLEY v p(er)sonnes
J(eh)an PATOT v p(er)sonnes
Richard CUILLERET x p(er)sonnes
Huguenin PEURENET iiij p(er)sonnes
Laurent BEAUP(RE)B(T)RE iiij p(er)sonnes
Denys JANVUILLEMIN v p(er)sonnes
Servoise TRAHIN iij p(er)sonnes
Didier GUILLEGOZ v p(er)sonnes
Servois BAREST iij p(er)sonnes
François PATOT x p(er)sonnes
Servois BARBIER v p(er)sonnes
Hilayre VUILLEMOT v p(er)sonnes
Pierre BAREST ij p(er)sonnes
Deslotte BAREST ij p(er)sonnes

... / ...

(folio 9) 'Longevelle'

Jan MONNIER iiij p(er)sonnes
Adam COLOMBOT v p(er)sonnes
Claude BASSAND v p(er)sonnes
Janne TRAHIN j p(er)sonne
François HARARD v p(er)sonnes
Jan JACQUOT x p(er)sonnes
Germain BAREST v p(er)sonnes
Anthoine GAY iiij p(er)sonnes
François VUILLEMOT ij p(er)sonnes
François PENNELLE , seul j personne
Pierre PATOT , douze, et unge s(er)viteur , sont :
xiiij p(er)sonnes

Huguenin TRAHIN	iiij p(er)sonnes
Nicole CHAMPEY	ij p(er)sonnes
Jan TRAHIN	xij p(er)sonnes
Nicolas TRAHIN	v p(er)sonnes
Cathin DUSOTTE	j p(er)sonne

Que sont tous et ung ch(ac)um les / feugs et mesnaiges estans et habitans aud(it)
/ Longevelle, aussy les personnes, sans en avoyr / reservez ny obmis aulcungs
qui soit à leurs / cougnoissance, montant lesd(its) feugs / et mesnaiges au
nombre de quarante cinq, / et lesd(ites) personnes à unze vingt deux /
personnes, saufz sur le tout l'erreur de / calcul, et ainsin que lesd(its) Denys
Vuillemin / et Pierre Patot l'ont declairé et respondut / par serement, ès
p(rese)nces de M(aît)re Adriain / Mangeaille, prevost de lad(ite) prevosté, Nicolas
/ Gouget, d'Aillefans, et aultres tesmoings requis / au lieu d'Aillefans le tier jour
du mois de / may quinze cens nonante trois, ainsin signé : / A.Mangeaille
P.Patot, et scribe N.Regnauld

N R e g n a u l d
- NR -

... / ... (folio 10)

MonJustin, et Villotte / soubz icelluy :
feugs Lxiiij - personnes iii.c.ix

Claude MAIRE dit Planchier et / Deslot VELUZ dit Picquot, eschevins des /
villaiges et communaultey de Mon(jus)tin et Vellotte / soubz led(it) Monjustin, par
seurement qu'ilz ont / prestez aux s(ain)tz Evangilles de Dieu ès / mains de je
led(it) Nazaire Regnauld / scribe en la prevosté de Mon(jus)tin, avant no(mm)és, /
ont dit et declairer conformement aux l(ett)res / missives des s(ieu)rs Officiers
d'Amont / que au s(us)d(it) Mon(jus)tin et Villotte n'estant / que ung commnat,
sont les feugs et / mesnaiges suigans, et en ung chascung desd(its) / feugs en
particuliers les personnes cy après / nommées :

Premier ,

Claude MAIRE ,	sont :	sept personnes
		vij p(er)sonnes
François CHOCHARD		iiij p(er)sonnes
Nicolas <bailly> MATHIOT ,	huict, et ung s(er)viteur, sont	
		ix p(er)sonnes
M(aît)re Symon JAULLOT	<viij>	ix p(er)sonnes
Nicolas BAILLY		v p(er)sonnes
Humbert GAIN ,	six, et une s(er)vante, sont :	
		vij p(er)sonnes

... / ...

Henry BADIN	iiij p(er)sonnes
Jan PLANCHEROT	iiii p(er)sonnes
Jan PLANCHIER	ix (per)sonnes
Jan VELUZ le jeune	iiij p(er)sonnes
Françoise CALLOT	iiij p(er)sonnes
M(aît)re Jan FLURIOT	xj p(er)sonnes
Henry CHARDOT	iiij p(er)sonnes
Anthoine JAILLOT	iiij p(er)sonnes
Claude EUVRARD	v p(er)sonnes
Anthoine GAINGNEPAIN	vj p(er)sonnes
Jan BAILLY dit Cuderey	iiii p(er)sonnes
Juste C(h)ARRERET	iiij p(er)sonnes
Pierre MARECHAL	iiij p(er)sonnes
Guyot THOMASSIN	iiii p(er)sonnes
Marg(ueri)tte, vesve Jan GUILLAUME	j p(er)sonne
Margueritte VELUZ	iiij p(er)sonnes
Le S(ieu)r Curé	iiii p(er)sonnes
M(aît)re Jan MONOT	v p(er)sonnes
Jan BAILLY dit Coillard	iiii p(er)sonnes
Guillaume ROCHET, Deile(dit Le)Mercier	ij p(er)sonnes
Humbert LESPINE	iiij p(er)sonnes
Henry BADOT	v p(er)sonnes
François GRAY , seul	j p(er)sonne
Nicolas CHEVALEY	v p(er)sonnes

... / ...

(folio 11) 'Monjustin'

Claude CALVIN	vij p(er)sonnes
Anthoine MOLINET	iiii p(er)sonnes
François CHARDOT	vij personnes
Claude CHARDOT	v personnes
Claude CONVERS	iiii personnes
M(aît)re Jacque POUSSOT	ix p(er)sonnes
Juste COYAN , huict, ung s(er)viteur, et une s(er)vante	x p(er)sonnes
François MENIGAL	iiii p(er)sonnes
Jan VELUZ le viez	v p(er)sonnes
Nicolas ESTEVENIOT	viii p(er)sonnes
M(aît)re François GARNYER , quatre, ung s(er)vit(eu)r, et s(er)vante	vj p(er)sonnes
Nicolas JAILLOT	v p(er)sonnes
Jannette FLOTEY	iiij p(er)sonnes

Guillaume CORBOTTE	xv p(er)sonnes
Symon GIRARDOT	iiij p(er)sonnes
Maignin BADOL, seul	j p(er)sonne
Juste CAILLET	iiij p(er)sonnes
Claude BLANDIN	v p(er)sonnes
Pierre BAILLY	ij p(er)sonnes
Bonnefoid GIRARDOT	ij p(er)sonnes
Aymé VELUZ	iiij p(er)sonnes
Deslot VELUZ	vij p(er)sonnes
Claude VINEL	v p(er)sonnes
Jan VELUZ dit Grume	v p(er)sonnes
Jan GUILLAUME le jeune	v p(er)sonnes

... / ...

Jan CAMUZ, <seul>	ij p(er)sonnes
Valantine GREVILLOT	iiij p(er)sonnes
Henry COQUELET le jeune	x p(er)sonnes
Noel DE FRESSE	iiij p(er)sonnes
Pierre FIARD	v p(er)sonnes
Bonnefoid GIRARDOT dit Foyotte	iiij p(er)sonnes
Clemance CHEVALEY	vj p(er)sonnes
Pierre MOLINET	ij p(er)sonnes

Que sont tous et ung ch(ac)um les feugs / mesnaiges et personnes estans presentement / au-s(us)d(it) Monjustin et Villotte, sans en avoir / reservé aulcungs qui soit à leurs cougnoissance, / montans lesd(its) feugz et mesnaiges au nombre / de soixante trois, et lesd(ites) personnes, de / trois centz neufz personnes saufz l'erreur de / calcul, ainsin que lesd(its) eschevins l'ont attester / et decl(ar)é par leurd(its) s(er)mentz ès mains de Je / led(it) Regnauld, et ès p(rese)nces de M(aît)re Jan Fluriot / dud(it) Monjustin, et François FREMYOT, de Rougemont, / tesmoings requis.

NR e g n a u l d
- NR -

... / ... (folio 12)

Andonnay
feugs xviiij - parsonnes xLix

Au lieu de Lure, le quart jour / du mois de may quinze cens nonante trois, / par moy led(it) Nazaire Regnauld, scribe en la / prevosté de Monjustin, a estez procedé à la description / des feugs, mesnaiges, et personnes estans au lieu / d'Andonnay, qu'est rière la prevosté de Monjustin, / selon la declaration qu'en a estez faicte par / Jacquot LUXEUL, eschevins dud(it) lieu, et Claude / OTHENIN

le viez, y cohabitans, par leurs s(er)ments / qu'ilz ont touchez corporellem(ent) en mes mains et / ont declairez estre aud(it) lieu les maisons et / personnes suygangs :

Premier ,

Jan LUXEUL dit Balin	treize personnes xiiij p(er)sonnes
Jacque LUXEUL , huict, et ung s(er)viteur,	ix p(er)sonnes
Claude OTHENIN le jeune	ij p(er)sonnes
Claude OTHENIN le viez	v p(er)sonnes
Jacquot OTHENIN	iiij p(er)sonnes
Claude LUXEUL dit Colin	iiij p(er)sonnes
Jacquot LUXEUL dit Lomontot	iiij p(er)sonnes
Jan LUXEUL dit Caboulot	viiij p(er)sonnes

Que sont tous les feugs, mesnaiges, et personnes / que sont au present audit Andonnay, sans en / avoir reserver aulcungs que soit à leur / cognoissance ; montant lesd(its) mesnaiges /

... / ...

au nombre de huict, et lesd(ites) personnes, de / quarante neufz selon que lesd(its) Jacquot Luxeul / et Claude Othenin l'ont declairez et responduz par / leursd(its) s(er)ments, ès p(rese)nces de Pier(r)e THOMAS, / de Lioffans, tesmoings requis. Ainsin signé :

P.Thomas , et scribe, N.Regnauld

NR e g n a u l d
- NR -

... / ... (folio 13)

Lioffans

feugs viij - personnes xxxv

Pierre THOMAS, de Lioffans, cohabitans / dud(it) lieu, par s(er)ment qu'il a touchez aux s(ain)tz / evangilles de Dieu estans ès mains de Nazaire / Regnauld, d'Aillefans, notaire scribe en la prevosté / de Monjustin, conformement aux l(ett)res missives / envoyez par les s(ieu)rs officiers d'Amont au siège / de Vesoult à ceulx de la prevosté de Mon(jus)tin, / a declairer que aud(it) Lioffans depandant / du Comté de Bourgoingne et de la prevosté / de Mon(jus)tin, les feugs, mesnaiges, et personnes suigans :

Premier ,

Pierre THOMAS , dix personnes	x p(er)sonnes
Jan THOMAS	iiij p(er)sonnes

Jacque PERRETON	iiij p(er)sonnes
Jan ROY	ij p(er)sonnes
Claude FOURNYE	vij p(er)sonnes
Claude MIESEY	iiij p(er)sonnes
Jan VERDEL	iiij p(er)sonnes
Janne, vesve Jan VERDOT	iiij p(er)sonnes

Que sont tous et ung chascungz les feugs, / mesnaiges, et personnes estans
 presentement / aud(it) Lioffans et dependant du Comté de / Bourgoingne et
 prevosté de Mon(jus)tin, sans en / avoyr delaissez aulcungz qui soyt à sa /

... / ...

cougnoissance, montant lesd(its) feugz au nombre / de huict, et les personnes, de
 trante cinq / selon que led(it) Pierre Thomas l'a declairer par / sond(it) s(er)ment
 au lieu de Lure le quart / jour du mois de may l'an mil cinq cens / nonante trois,
 pr(ese)ns Claude Othenin le viez, et / Jacquot Luxeul, d'Andonnay, tesmoings
 requis ; et / ainsin signé :

P.Thomas, et scribe , N.Regnauld
NR e g n a u l d
 - NR -

... / ... (folio 14)

Frostey lez Lure
 feugs iiij - personnes xxv

Au lieu de Lure, le quart jour du mois / de may l'an quinze cens nonante trois, /
 par devant moy Nazaire Regnauld, d'Aillefans, / notaire scribe en la prevosté de
 Mon(jus)tin, conformement / aux le(tt)res missives envoyé(e)s par les s(ieu)rs
 officiers / d'Amont au siège de Vesoult à ceulx de la / prevosté de Mon(jus)tin, a
 comparu Perrin JANNIN, / de Frotey lez Lure, duquel j'ay print le s(er)ment / aux
 s(ain)tz (évangiles), par lequel il a decl(ar)é que aud(it) / Frostey estoient
 seullement trois maisons / du Comté de Bourgoingne et assize(s) rière / la
 prevosté de Mon(jus)tin, et le reste dud(it) / villaige est T(er)re de Lure et
 surcéance, / lesquelles maisons et gouvernement d'icelles / s'ensuyvent, comme
 aussy les personnes y / residens.

Premier ,

Perrin JANNIN ,	et en son domicile, neufz, et une	
s(er)va(n)te		x p(er)sonnes
Adam JAN NARTIN		ix personnes
Huguenin MILLOT		v p(er)sonnes

Que sont tous les feugs, mesnaiges, et personnes / estans aud(it) Frostey rière le Comté de / Bourgoingne et prevosté de Mon(jus)tin, revenans / à trois maisons et au nombre de vingt cinq / personnes sans en avoyr delaissez aulcungs / ny aulcunes qui soit à sa cougnoissance / selon que le<s>d(it) Perrin Jannin par serrement / l'a declairez verité ; /

... / ...

pour ce l'a soubsigné, pr(ese)ns Perrin LESCHOULAY, / de Lure, et Jan CHAMPY, de Melisey, tesmoings / requis. Ainsin signé, P.Janin, et scribe N.Regnauld.

NR e g n a u l d
- NR -

... / ... (folio 15)

Aynans
feugs Lxiiij - personnes iij.c.xxxvij

Au lieu d'Aynans, la quart jour du mois / de may quinze cens nonante trois, par / devant moy Nazaire Regnauld, d'Aillefans / notaire scribe en la prevosté de Monjustin, / conformément aux l(ett)res missive(s) envoyée(s) p(ar) / les s(ieu)rs officiers d'Amont, siège de Vevout, / à ceulx de la prevosté de Monjustin, ont / companrut honnoraibles hommes Adam PONNET / et Jan BILLEY, eschevins des Aynans, lesquelx / j'ay receuz le s(er)ment aux s(ain)tz Evangilles / de Dieu ; de par leurd(its) s(er)mentz ont / declairez que ausd(its) Aynans estoient les / membres des feugz, mesnaiges, et personnes cy / après decl(ar)ez.

Premier ,

Servois GAMET ,	sont quattres personnes
	iiij p(er)sonnes
Pierre GAMET	v p(er)sonnes
Jan BAOUX	xj p(er)sonnes
Jan GAMET	vij p(er)sonnes
Adam PONNAT	ix p(er)sonnes
Jan GIROZ	v p(er)sonnes
Pierre TAVEL	iiij p(er)sonnes
Th(iébau)lde BOULLE	v p(er)sonnes
Denys BILLET	iiij p(er)sonnes
Deslot BAOUX	ij p(er)sonnes

... / ...

Huguenin GAIDOT	iiij p(er)sonnes
Girard DEMOIGEY	viiij p(er)sonnes

Germain BECAIN	v p(er)sonnes
Denys BAOUX	vij p(er)sonnes
Germain BESANCON	ij p(er)sonnes
Noble Denys BILLET	xi p(er)sonnes
Anthoine SEMONIN	iiij p(er)sonnes
Estienne PRESTET	vij p(er)sonnes
Servois BAOUX	v p(er)sonnes
Jan RIGOULLOT	v p(er)sonnes
Pierre MAILLOT	viiij p(er)sonnes
Deslot RIGOULLOT	iiij p(er)sonnes
Estienne BAOUX	v p(er)sonnes
Jan GRAND FEUG, recteur	ij p(er)sonnes
Nicolas BAOUX	vij p(er)sonnes
Thevenin RIGOULLOT	iiij p(er)sonnes
Grand-Jan BAOUX	ix p(er)sonnes
Janne PRESTET	ij p(er)sonnes
Pierre BARTHOLIER	vj p(er)sonnes
Nicolas BARTHOLIER	vij p(er)sonnes
Nicolas BARTHOLIER le viez	v p(er)sonnes
Nicolas CAMUSET	vij p(er)sonnes
Jan JACQUOT	v p(er)sonnes
Barbe REGNAULD	ij p(er)sonnes

... / ... (folio 16) 'Aynans'

Nicolas BROIEPAIN	viiij p(er)sonnes
Deslot BROIEPAIN	xiiij p(er)sonnes
Jan BILLEY	ix p(er)sonnes
Thomas ROZE	xj p(er)sonnes
Thevenin ROZE	ix p(er)sonnes
Symon ROZE	vij p(er)sonnes
Pierre ROZE	vij p(er)sonnes
Claudine LALEMAND	iiij p(er)sonnes
Janne GIROZ	iiij p(er)sonnes
Marie ROZE	ij p(er)sonnes
Servois ROZE	v p(er)sonnes
Denys MOREL	vj p(er)sonnes
Nicolas BECAIN	iiij p(er)sonnes
Pierre TRAVAILLOT	iiij p(er)sonnes
Hilaire JANNIN	iiij p(er)sonnes
François JANNIN	iiij p(er)sonnes
Vuillemotte JANIN	ij p(er)sonnes
Thomas POILLEY	iiij p(er)sonnes
Anthoine GIROZ	iiij p(er)sonnes
Estienne GOLLIARD	ij p(er)sonnes

Servois FEBVRE	vij p(er)sonnes
Th(iebau)ld JAN VINOT	iiij p(er)sonnes
Symonie, vesve Nicolas BALOUZET	iiij p(er)sonnes

... / ...

Bastiain DROZ	iiij p(er)sonnes
Janne SEMONIN	ij p(er)sonnes
Servoise PRESTET	v p(er)sonnes
Martin BARTHOLIER	ij personnes
Deslot ROSSEL	iiij p(er)sonnes
Davyt MONOT, Marechal	vij p(er)sonnes

Que sont tous les feugs, mesnaiges, et personnes / estans p(resen)tement residans aux lieux d'Aynans / dessus et dessoubz, que ne sont que une / communaultey, sans en avoyr obmis ny delaissey / aulcungz qui soit à sa cougnoissance desd(its) / Jan Billey et Adam Ponnot, selon que par / s(er)ment comme dit est, ilz ont declairer / revenans lesd(its) feugs et mesnaiges au nombre / de soixante quatre feugz, où en tout sont de / personnes le nombre de trois centz trante / sept personnes saufz l'erreur de calcul, / ès p(rese)nces de m(aît)res Adriain Mangeaile, /de/ / et Blaise Goullot, de Molans, not(air)es, tesmoings / requis. Ainsin signé : A.Ponnot, et scribe, / N.Regnauld.

NR e g n a u l d
- NR -

... / ... (folio 17)

Mervelise
feugs : xxvj - personnes vij.xx.iiij

Au lieu de Villersexel, le cinquieme / jour du mois de may l'an mil cinq cens nonante / trois, ont comparu Thossainct <Vautherin> VATERIN, / eschevins de la ville et communaultey de Mervelise, / et François CORTOIZIER, cohabitans dud(it) lieu, / qui par seurement qu'ilz ont touchez aux s(ain)tz / Evangilles de Dieu ès mains de Nazaire Regnauld, / d'Aillefans, notaire scribe en la prevosté de / Mon(jus)tin pour Sa Majesté, qui conformement / aux l(ett)res missive(s) envoyé(e)s par les / s(ieu)rs officiers d'Amont, siège de Vesoult / à ceulx de la prevosté de Monjustin, ont / declairer que aud(it) Mervelise sont les nombres / des feugs, esnaiges, et en ung ch(ac)um d'ic(eux) / les parsonnes cy après declairer.

Premier ,

Jan MOREL ,	sont cinq personnes, par ce
	v personnes
Richard JANNOT	xij p(er)sonnes

Bastiain CORTOISIER	v p(er)sonnes
Thossainct VATHERIN	iiij p(er)sonnes
Jacque VATERIN	iiij p(er)sonnes
Jan JURAIN dit Fert	v p(er)sonnes
Jan VERNEREL	viiij p(er)sonnes
Richard BELOT	vij p(er)sonnes
François BELOT	vij p(er)sonnes

... / ...

Servois GRANGIER	iiij p(er)sonnes
Jan VERNERET dit Tisserant	vj p(er)sonnes
Jan JURAIN le jeune	vj p(er)sonnes
Huguenin GUILLEGOZ	x p(er)sonnes
Richard GUILLEGOZ	vj p(er)sonnes
Jan JANNENOT	viiij p(er)sonnes
François CORTOISIER	v p(er)sonnes
Claude VINOT	v p(er)sonnes
Margueritte CORTOISIER	iiij p(er)sonnes
Servois PERRENEL	iiij p(er)sonnes
Pierre JURAIN, deux, et ung s(er)viteur, et une s(er)vante	iiij p(er)sonnes
Claude GUICHARD	iiij p(er)sonnes
Deslot JANNENOT	iiij p(er)sonnes
Servois JANNENOT	iiij p(er)sonnes
Bernard CRETIN /Tretin/	v p(er)sonnes
Anthoine JANNENOT	v p(er)sonnes
Jan VERMOT	viiij p(er)sonnes

Que <tous et> sont tous et ung ch(ac)um les feugs, mesnaiges, / et personnes estans et residans p(rese)ntement aud(it) / Mervelise, sans en avoyr reserver aulcungs qu'ilz / soit à leur cougnoissance, montans lesd(its) feugs / et mesnaiges au nombre de vingt six, et sept / vingt quatre personnes saufz l'erreur de calcul / selon que lesd(its) Vaterin et Cortoisier l'ont declairey / et certiffier, ès p(rese)nces de Servois GRIBOULAY, / d'Estruitefontaine, et François FREMYOT, de / Rougemo(n)t, tesmongs requis. Ainsin signé, F.Fremyot, / et scribe N.Regnauld

NR e g n a u l d
- NR -

... / ... (folio 18)

Estruitefontaine		
feugs	xiiij	- personne
		iiij.xx.xj

Servois GRIBOULAY, eschevins de la / ville et communaultey d'Estruittefontaine / par s(er)ment qu'il a touchez aux s(ain)tz evangilles / de Dieu estans ès mains de Nazaire Regnauld, / d'Aillefans, notaire scribe en la justice / et prevosté de Mon(jus)tin pour sa Maiesté, a / declairé suyvant les L(ett)res envoyé(e)s p(ar) les / s(ieu)rs officiers d'Amont à ceulx de la / prevosté de Monjustin, que au lieu d'Estruitefont(ain)e / sont les membres de feugs, mesnaiges, / et personnes cy après declairer, le / cinquième de may quinze cens nonante / trois.

Premyer ,

Jan GILEY,	sont sept personnes ; sont
	vij personnes
Servois GRIBOULAY	ix personnes
Bonnadventure PETIT CLERC	v personnes
Servois JAN GUYOT	x personnes
François PETIT CLERC	xj personnes
Humbert THONNYER	ix personnes
Claude THONNYER	vj p(er)sonnes
Estiennette THONNYER	ijj p(er)sonnes
François FILEY	v p(er)sonnes
François BOURGEOIS	ijj p(er)sonnes
Jan PEQUEGNOT	xj p(er)sonnes

... / ...

Deslot PETIT CLERC	vij p(er)sonnes
Jan LOIGEROT dit Jacquot	v personnes

Que sont tous et ung chascung les feugs, mesnaiges, / et personnes estans presentement audit / Estruittefontaine, sans en avoyr reserver ny / delaissey aulcung qui soyt à sa cougnoissance, / montans lesd(its) feugz et mesnaiges au nombre / de treize, et lesd(ites) personnes, à quatre vingt / et unze, saufz l'erreur de calcul, ainsin que / led(it) Servois Griboulay l'a declairez, ès / presences de Pierre PATOT, de Longevelle / sur l'Oignon, Bonnadventure Petitclerc / dud(it) Estruittefontaine, et François FREMYOT, / de Rougemont, tesmoings requis. Ainsin / signé : F.Fremyot, P.Patot, B.Petitclerc, / et scribe, N.Regnauld

NR e g n a u l d

- NR -

... / ... (folio 19)

Beveuge
feug xL - personnes ix.xx.xvj

Au lieu de Beveuge, le cinquieme / jour du mois de may l'an mil cinq cens nonante / trois, par devant moy Nazaire Regnauld, / d'Aillefans, notaire scribe en la justice

et / prevosté de Mon(jus)tin pour sa Ma(jes)té, deputé en / cest(e) partie comm'il appart par les l(ett)res / missive(s) envoyé(e)s par les s(ieu)rs officiers / d'Amont au siège de Vesout à ceulx de / la prevosté dud(it) Monjustin, en datte du / vingt quatrieme d'Aprvil du present an, soubsigné / de Charles Belin et Remond De Mesmay, / à proceder à la description des feugs, / mesnaiges, et personnes estans presentement / et residans aud(it) Beveuge comme estant / assis rière lad(ite) prevosté de Mon(jus)tin, et / conformement à la nomination d'iceulx que / M(aître)re Claude BESANCON, eschevin dud(it) lieu / me a faict par s(er)ment qu'il a corporellement / touchez aux s(ain)tz evangilles de Dieu estans / en mes mains, et declairez estre les mesnaiges / et personnes que s'ensuyvent :

Premier ,

Jan MARCHANT dit Ferrault ,	sont sept personnes
	- vij p(er)sonnes
Servois MENARD	iiij p(er)s(onn)es
Nicolas BERSOT	v p(er)sonnes
Deslotte RICHARD	v personnes

... / ...

François NARTEL	viiij p(er)sonnes
Jan MAULBARD	v p(er)sonnes
Jan GOISAND	vj p(er)sonnes
Jacque BESANCON	vij p(er)sonnes
Claude BESANCON	vj p(er)sonnes
Guillaume PETREMAND	viiij p(er)sonnes
Claude PETREMAND	iiij p(er)sonnes
Margueritte PETREMAND	vj p(er)sonnes
Pierre BOURGEOIS	vj p(er)sonnes
Jan MALCABREY	vij p(er)sonnes
Claude POIREL	vj p(er)sonnes
Jacque BELIN	iiij p(er)sonnes
Jacque MAYROT	ij p(er)sonnes
Servois GAYDOL	vj p(er)sonnes
Huguenin PETIT JAN	viiiij p(er)sonnes
Jan POIREL	vij p(er)sonnes
François BERNARD , seul	j p(er)sonne
Leonard GUIGNOT	v p(er)sonnes
Françoise POIREL	ij p(er)sonnes
Servois CLERC	v p(er)sonnes
Servois PETREMAND	iiij petremand
Jacque VELLEUILLEMIN	vij p(er)sonnes
François JACQUIN	v p(er)sonnes
Servois MAYROT	iiij p(er)sonnes

Claude (B)ON viij p(er)sonnes
Jannette POIREL ij p(er)sonnes
Pierre MAYROT iiij p(er)sonnes

... / ... (folio 20)

Ehibey BERNARD iiij p(er)sonnes
Perrine VOILON iiij p(er)sonnes
Jannette BERNARD ... p(er)sonnes
Elias CHAULMONT iiij p(er)sonnes
Pierre GRIVEL iiij p(er)sonnes
Nicolas CORTOT vj p(er)sonnes
Blaise BERNARD ij p(er)sonnes
Jacque POYREL ij p(er)sonnes

Que sont tous et ung ch(ac)ums les / feugz, mesnaiges, et personnes estans et / residans presentement aud(it) Beveuge, sans / (...) aulcungs mesnaige ny personnes, comme led(it) / Besançon l'a c(er)tiffiez par sond(it) s(er)ment, / montans lesd(its) feus au nombre de / quarante, et lesd(ites) personne(s), de neufz / vingt et seize, saufz l'arreur de calcul, / le tout ès p(rese)nces de Jacques Besançon / dud(it) Beveuge, et François FREMYOT, de / Rougemont, tesmoings requis. Ainsin signé / F.Fremyot , et scribe, N.Regnauld
NR e g n a u l d
- NR -

... / ... (folio 21)

Mugnauffans
feugs xvj - personnes iiij.xx.ij

Rolles des feugs, mesnaiges, et personne(s) / estans et residans presentement au lieu de / Mugnauffans, qui est assis rière la prevosté / de Monjustin, selon que Jacque OUDOT / coeschevins dud(it) lieu, par s(er)ment qu'il / a touchez aux s(ain)tz evangilles de Dieu estant / ès mains de Nazaire Regnauld, d'Aillefans, / notaire scribe en la prevosté de Monjustin, / l'a declairer et certiffier, et que aud(it) lieu / sont le nombre des feugs et personnes / que s'ensuyvent :
Premier ,

Huguenin GAIDOT , sont cinq personnes
v p(er)sonnes
Anthoine GAIDOT viij p(er)sonnes
Servois BAILLY vij p(er)sonnes
Estienne DAUROZ iiij p(er)sonnes
Pierre OUDOT ij p(er)sonnes

Jacque OUDOT	vj personnes
Huguenin OUDOT	ijj p(er)sonnes
Nicolas VOLAIN	iiij p(er)sonnes
Jacque RAVENEZ	ij p(er)sonnes

... / ...

Claude GIBOULIER	ijj p(er)sonnes
Jan BRETON	ij p(er)sonnes
Esvotte DAUREZ	iiij p(er)sonnes
Huguenin MOREL	v p(er)sonnes
Huguenin RAVENEL	ix p(er)sonnes
Pierre DAUREY	vij p(er)sonnes

Que sont tous et ung ch(ac)um les feugs, / mesnaiges, et personnes estantz presentement / residans aud(it) Mugnauffans, sans / en avoyr obmis ny delaissez aulcungs / qu'ilz soient à leurs cougnoissances, / selon que Jacque Oudot coeschevins dud(it) / Mugnauffans, et Anthoine GAIDANT, cohabit(ant) / d'illec, par s(er)ment l'ont decl(ar)é et resp(o)ndut, / montans lesd(its) feugs - mesnaiges au nombre / de seize feugz et lesd(ites) personnes ensemlem(ent) / reviennent au nombre de quatre vingt / deux, saufz l'arreur de calcul, ès p(re)se)nces / de François FREMYOT, de Rougemont, tesmoing requis.

NR e g n a u l d
- NR -

... / ... (folio 22)

Corchatton		
mesnaiges	iiij.xx.xviiij - personnes	iiij.c.xLj

Au lieu de Corchatton, le jeudy, / sixieme jour du mois de may, l'an mil cinq cens / nonante trois, par devant moy Nazaire Regnauld, / d'Aillefans, notaire scribe en la justice et / prevosté de Monjustin pour sa Maiesté, / ont comparu Jan GARDIEN et Jan DODELIER / eschevins dud(it) Corchatton, et Claude ROUDEL le viez et Guillaume ROTHE, co-jurez de / lad(ite) communaultey, qui conformement / aux l(ett)res missive(s) envoyé(e)s par les s(ieu)rs / officiers <d'amont> du Bailliaige d'Amont / siège de Vesoult à ceulx de la prevosté / de Mon(jus)tin, ont par s(er)ment qu'ilz ont corporellem(ent) / touchez aux s(ain)tz evangilles de Dieu, respondut / et dit que aud(it) Corchatton sont presentement / les nombres de feugs, mesnaiges, et personnes / cy après declairez :

Premier ,

François GARDIAIN ,	sont quattres personnes
	iiij p(er)sonnes

Anne ROTOT	iiij p(er)sonnes
Evotte BREY	ij p(er)sonnes
Janne BELIN , seul	j p(er)sonne
Claude JANNENET, <d.>	ij p(er)sonnes
Jacque RENARD	v personnes

... / ...

Anthoine RENARD	iiij personnes
Jacque SORDELET Monesset	iiij p(er)sonnes
Anthoine TALET	vij p(er)sonnes
Jan GUILLIER	iiij personnes
Humbert SORDELET	v p(er)sonnes
François VIOD	iiij p(er)sonnes
Humbert TUELLON	iiij p(er)sonnes
Servois ROTOT	xj p(er)sonnes
Magdelene ROTOT	iiij p(er)sonnes
Nicolas DU VERNOY	ij p(er)sonnes
Desle DU VERNOY	v p(er)sonnes
Claude HUGUENARD , six, et une servante ; sont :	vij p(er)sonnes
Desle HUGUENARD	vij p(er)sonnes
Pierre HUGUENARD , cinq, et une servante ; sont :	vj p(er)sonnes
Nicolas HUGUENARD , cinq, et ung s(er)viteur ; sont :	vj p(er)sonnes
Françoise BORQUENET	vij p(er)sonnes
Claude ROTOT	iiij p(er)sonnes
Jan BAILLY , seul	j p(er)sonne
Claude PERREL , seul	j p(er)sonne
Margueritte SARREL	ij p(er)sonnes
Nicolas BAILLY	iiij p(er)sonnes
Jan SORDELET	v p(er)sonnes

... / ... (folio 23)

Guillaume ROUDEL	ij p(er)sonnes
Jan ROUDEL	iiij p(er)sonnes
Claude ROUDEL le jeune	iiij p(er)sonnes
M(aître)re Jan BELOT	vij p(er)sonnes
Jan HUGUENARD Guilloz	v p(er)sonnes
Jan ROUDEL Vinot	viiij p(er)sonnes
Margueritte BAILLY	ij p(er)sonnes
Baptaze(r)d HACHEMARD	iiij p(er)sonnes
Pierre FREROT	vj p(er)sonnes

Evotte FORNYER	ij p(er)sonnes
Servois BELOT	iiij p(er)sonnes
Magdeleine BALAY	iiij p(er)sonnes
Nicolas ROTOT le jeune	x p(er)sonnes
Nicolas ROTOT le viez	v p(er)sonnes
Deslot DODELIER	iiij p(er)sonnes
Jan BAILLY	iiij p(er)sonnes
Richard SARREL	vj p(er)sonnes
Barbe SARREL	iiij p(er)sonnes
François SARREL	iiij p(er)sonnes
Guillaume ROTHE	iiij p(er)sonnes
Jacque SORDELET Cortot	vj p(er)sonnes
François SORDELET	viiij p(er)sonnes
Jan GREUILLOT	ij p(er)sonnes
Jacque BELIN, trois, et ung s(er)viteur	iiij p(er)sonnes
Jan DODELIER , quatre	iiij p(er)sonnes
Pierre PERRENOT	ij p(er)sonnes

... / ...

Pierre LAULLET , trois , et ung serviteur	iiij p(er)sonnes
Jan ELYON le viez	iiij p(er)sonnes
Anthoine ELYON le viez	vj p(er)sonnes
Jan ELYON le jeune	iiij p(er)sonnes
Jacque ELYON	v p(er)sonnes
Anthoine ELYON	iiij p(er)sonnes
Servois GARDIEN , trois, et une servante ; sont :	iiij p(er)sonnes
Jan GARDIEN	iiij p(er)sonnes
Claude BOUDENET	vij p(er)sonnes
Jannette MAILLOT	iiij p(er)sonnes
Claude RENARD	vj p(er)sonnes
Anthoine BOEHIN	vj p(er)sonnes
Pierre BOEHIN	v p(er)sonnes
Clemance BOEHIN	v p(er)sonnes
Pierre JAN PERRIN	ij p(er)sonnes
Jan PERRIN	v p(er)sonnes
Cathin BAILLY	iiij p(er)sonnes
Estiennette SORDELET	iiij p(er)sonnes
Angelot GOUGET	ij p(er)sonnes
Jan THIERY , cinq , et une servante ; sont :	vj p(er)sonnes
Girard GODARD	iiij p(er)sonnes

... / ... (folio 24)

François ROTOT	iiij p(er)sonnes
Claude ROUDEL le viez , cinq , et ung s(er)viteur	
	vj p(er)sonnes
Jan GENEZ Grangier	iiij p(er)sonnes

Que sont tous et ung ch(ac)uns les feugz, / mesnaiges, - et personnes, estans et residans / presentem(ent) aud(it) Corchoitton, sans en avoyr obmis / ny delaissez aulcungz qui soit à leur / cougnoissance, selon que par s(er)ment lesd(its) / eschevins et jurez l'ont declairer et respondut, / montans lesd(its) mesnaiges au nombre de / trois vingt dix huict, et trois cens / quarante et une personnes, saufz / l'erreur de calcul, ès p(rese)nces de Jacque / Rotot, dud(it) Corchatton, et François FREMYOT, / de Rougemont, tesmoings requis. Ainsin / signé, F.Fremyot, C.Roudel, et scribe N.Regnauld

N R e g n a u l d
- NR -

... / ... (folio 25)

Vuillauffans		
mesnaiges	xLij - personnes	xij.xx

Au lieu de Vuillauffans le sixieme / jour du mois de may de l'an mil / cinq cens nonante trois, par devant moy / Nazaire Regnauld, d'Aillefans, notaire scribe / en la justice et prevosté de Monjustin p(ou)r / sa Maiesté, ont comparu Servois / LA RUE et Servois VINOT dit Greuillot, de Vuillauffans, eschevins de la ville / et communaultey dud(it) Vuillauffans, / lesquels par leurs s(er)mentz qu'ilz ont / corporellement touchez aux s(ain)tz evangilles / de Dieu estans en mes mains, conformement / aux l(ett)res missive(s) envoyé(e)s par les s(ieu)rs / officiers du bailliaige d'Amont, siège / de Vesoult à ceulx de la prevosté de / Monjustin, en datte du vingt quatrieme / d'Aprvil l'an mil cinq cens nonante / trois, sousigné de Charles Belin et / Remond De Mesmay, ont decl(ar)é et respondut / que aud(it) Vuillauffans sont les nombres / de feugs, mesnaiges, et personnes cy / après declairez :

Premier ,

Servois MIELLIN ,	sont six parsonnes et
ung serviteur ; sont	vij p(er)sonnes
Nicolas NUELIN	iiij p(er)sonnes

... / ...

Servois BARBIER le jeune	viiij p(er)sonnes
--------------------------	-------------------

Jan BARBIER	viii p(er)sonnes
Servois BARBIER le viez	vij p(er)sonnes
Desle BARBIER	vj p(er)sonnes
Deslot CHARDON	vj p(er)sonnes
Anthoine CHUCHOT	iiij p(er)sonnes
Servois CHUCHOT	x p(er)sonnes
Deslot CHUCHOT	ix p(er)sonnes
Deslot GREUILLO(T)	v p(er)sonnes
Evotte, vesve Jan VESPROZ	vj p(er)sonnes
Perrine PLAUDEL	ij p(er)sonnes
Adam RICHARD	iiij p(er)sonnes
Servois GUILLEGOZ	iiij p(er)sonnes
Jan LAILLET	v p(er)sonnes
Nicolas LAILLET	iiij p(er)sonnes
Hugue LAILLET	v p(er)sonnes
Pierre LAILLET , quatre, et ung s(er)viteur	- v p(er)sonnes
Claude FAULCOGNEY	iiij p(er)sonnes
Françoise BAVAND	ij p(er)sonnes
Desle BARBIER dit Chardon	v p(er)sonnes
Nicolas CORTOT	v p(er)sonnes
Servois CAMUSOT	v p(er)sonnes

... / ... (folio 26)

Valey REGNAULD	xj p(er)sonnes
Pierre REGNAULD , unze, y comprint ung s(er)viteur	xj p(er)sonnes
Pierre VELAIN	vj p(er)sonnes
Claude VELAIN	v p(er)sonnes
Servoise, vesve Jan CAMUSOT	iiij p(er)sonnes
Estienne CAMUSOT	vij p(er)sonnes
Estienne REGNAULT	v p(er)sonnes
Servois GUILLEMEZ	v p(er)sonnes
Christophe REGNAULD	viii p(er)sonnes
Nicolas GREUILLOT le jeune	ij p(er)sonnes
Nicolas GREUILLOT le viez ; sont	: sept, y
comprint ung serviteur ; p(ar) ce :	vij p(er)sonnes
Claude LANGARD	v p(er)sonnes
Servois VINOT	v p(er)sonnes
Servois LA RUE	vij p(er)sonnes
Martin VELAIN	v p(er)sonnes
Hugue BARBIER , huict , et ung s(er)viteur	ix p(er)sonnes
Noél VINCENT , six , et ung serviteur ; sont :	vij p(er)sonnes

Paris VELAIN , sont deux ; et ung s(er)viteur ; sont :
iij p(er)sonnes

Que sont tous et ung chascung les feugs, / mesnaiges, et personnes que sont p(rese)ntement / aud(it) Vuillauffans, sans en avoyr / delaissez ny reserver aulcung qu'ilz soient / à leurs cougnoissances, montant lesd(its) / mesnaiges au nombre de quarante deux, / et lesd(ites) personnes, de douze vingt, / selon que lesd(its) eschevins l'ont decl(ar)é / par leursd(its) s(er)menz qu'ilz ont touchez / corporellement aux s(ain)tz (évangiles), ès p(rese)nces de M(aître) / Hugue Barbier dud(it) Vuillauffans, / et François FREMYOT, de Rougemont, / tesmoings requis. Ainsin signé, H.Barbier, / F.Fremyot, et scribe N.Regnauld

NR e g n a u l d

- NR -

... / ... (folio 27)

Grandmont - feugs xxxvj
personnes viij.xx.xj

Au lieu de Longevelle sur l'Oignon, le sixieme / jour du mois de may l'an mil cnq cens / nonante trois, a a estez procedé à la description / des feugs, mesnaiges, et personnes estans en / la ville et communaultey de Grandmont, / par moy Nazaire Regnauld, d'Aillefans, notaire scribe en la justice et prevosté / de Mon(jus)tin p(ou)r sa Ma(jes)té, conformément à<ux> / la nomination et moyen faicts à hon(orable) / Jacque GUIOTTE, eschevins dud(it) Grandmont, / et François PECQUEGNOT, jurez dud(it) lieu, / par s(er)mentz qu'ilz ont corporellement touchez / aux s(ain)tz Evangilles de Dieu, et ont / declairez que aud(it) Grandmont estoit le / nombre des feugz, - mesnaiges et personnes / suygant<z>es :

Premier ,

Bastiain MARSOT , sont : huict p(er)sonnes
viiij p(er)sonnes
Anthoine GUYOTTE iij p(er)sonnes
Jan DAVID vj p(er)sonnes
Adriain CHARPEINGNE vj p(er)sonnes
Claude PERSEVAULT , quatre, et ung s(er)viteur ; sont :
v p(er)sonnes
Jan DE SELLE Grangier v p(er)sonnes
Claude LE GRAND iij p(er)sonnes
Besegnet TISSERAND iij p(er)sonnes
Jan BAREST <d.> ij p(er)sonnes

... / ...

Gabriel MAIRE , six, y comprint ung s(er)viteur

	vj p(er)sonnes
Henry FRICQUOT <dit>	ij p(er)sonnes
Jan RIVEL dit Fricquot	v p(er)sonnes
Noel FROTIER , sept, et ung s(er)viteur, <son> et une chambelère ; p(ar) ce :	ix p(er)sonnes
Anthoine FROTIER	v p(er)sonnes
Jan CAROZ , trois, ung s(er)viteur, et une chamelière	v p(er)sonnes
Jacque GUITTOT , ung s(er)viteur, et une s(er)vante ; le tout :	vj p(er)sonnes
Marie PESSEVAULT	iiij p(er)sonnes
Pierre SARREL	v p(er)sonnes
François CAROZ	v p(er)sonnes
Henry NARTEL	v p(er)sonnes
Claude CHEGNOT , une s(er)vante	vj p(er)sonnes
Jan NARTEL le jeune ; cinq, et une chambelère	vj p(er)sonnes
Nicolas PECQUEGNOT	iiij p(er)sonnes
Pierre MENARD	ij p(er)sonnes
Thossaint GUILLOZ	iiij p(er)sonnes
Girard JAN FORT	ij p(er)sonnes
Jan CHARLIN	vj p(er)sonnes
Laurent CHARLIN , quatre, et une chambelère	v p(er)sonnes

... / ... (folio 28)

Anthoine GUILLOZ	ij p(er)sonnes
Jan MAGUITTOT	vij p(er)sonnes
François PECQUEGNOT	v p(er)sonnes
George JOLY	vij p(er)sonnes
Perrin POIRROTTE	iiij p(er)sonnes
Loys BREGNIER	iiij p(er)sonnes
Anne CASROZ	ij p(er)sonnes

Que sont tous et ung ch(ac)um les feugs, / mesnaiges, et personnes estans
presentement / et residant au d(it) Grandmont, sans en i / avoyr reserver ny obmis
aulcung qui soient / à leurs cougnoissance, montant lesd(its) / feugs au nombre
de trante six, et / lesd(ites) personnes, de huict vingt et unze, / saufz l'erreur de
calcul, ès p(re)nces / de François FREMYOT, de Rougemont, / tesmoing
requis. Ainsin signé, F.Fremyot, / J.Guiotte, et scribe N.Regnauld

N R e g n a u l d
- NR -

... / ... (folio 29)

Aillevans

feugs xLij - personnes

xj.xx.iiij

Roolles des feugs et personnes / estans en la ville et communaultey d'Aillevans, /
inscrit et inserez cy après par moy / Nazaire Regnauld, not(air)e scribe en la
justice / et prevosté de Monjustin pour sa Ma(jes)té, / conformément aux l(ett)res
missive(s) envoyé(e)s / par les s(ieu)rs officiers d'Amont au siège / de Vesoult à
ceulx de la prevosté dud(it) / Mon(jus)tin, datte du vingt quatrieme d'Aprvil / du
present an quinze cens nonante trois, / signé de Charles Belin et Remond De /
Mesmay, suyvant la declaration et / nomination que m'en a estez faicte par
M(aît)re / Claude GRANDJAN et Claude REGNAULD dit La Bouebe, eschevins
dud(it) lieu et / Jacque REGNAULD, co-jurez de laditte / communaultey, par
s(er)mentz qu'ilz ont touchez / aux s(ain)tz evangilles de Dieu en mes / mains,
comme s'ensuyt :

Premier ,

M(aît)re Claude GRAND JAN , sont cinq
personnes, ung serviteur, et une servante

vij p(er)sonnes

Janne PATOZ

iiij p(er)sonnes

Claude REGNAULD dit La Bouebe

vij p(er)sonnes

Bastiain GRAND JAN, cinq, ung se(r)viteur, et une
s(er)vante ; sont :

vij p(er)sonnes

... / ...

Mauris HERARD

vj p(er)sonnes

George PAIGET, quatre, et ung s(er)viteur, v p(er)sonnes

Nicolas GOUGET

v p(er)sonnes

Pierre SALLOT

iiij p(er)sonnes

Nicolas VOILLOT

iiiiij p(er)sonnes

Nicolas REGNAULD , six , une s(er)vante

vij p(er)sonnes

Jacque GRAND JAN

vij p(er)sonnes

M(aît)re Jacque MOREL , six , trois vallot(s)

et deux s(er)vantes ; sont :

xj p(er)sonnes

Nazaire REGNAULD, six, et une s(er)vante, vij p(er)sonnes

Jacque REGNAULD , huict, et ung s(er)viteur

ix p(er)sonnes

Perrin LONGIN , huict, et une s(er)vante

ix p(er)sonnes

Thevenin GRAND JAN

iiiiij p(er)sonnes

Pierre BOUSSON

viiij p(er)sonnes

Servois NICOLAS

iiij p(er)sonnes

Damyen CHASTRA<Y>L	ij p(er)sonnes
Servoise PERRENOT	j p(er)sonne
Servois PERRENOT	v p(er)sonnes
Jan REGNAULD dit La Bouebe	iiij p(er)sonnes
Pierre CHALLENET	iiij p(er)sonnes
Claude LAILLET , cinq , ung s(er)viteur , et une s(er)vante ; sont :	vij p(er)sonnes

... / ...

Anthoine PAIGET	iii , y comprint ung s(er)vit(eu)r iii p(er)sonnes
Nicole MALANDET	iiij p(er)sonnes
Laurent PAIGET	iiij p(er)sonnes
Jan DAGUENET , cinq , et ung s(er)viteur ; sont :	vj p(er)sonnes
Jacque CHISTRAY	viiij p(er)sonnes
Th(ibau)ld DORIN	v p(er)sonnes
Guyod MARCHANT	v p(er)sonnes
Symon MALANDET	iiij p(er)sonnes
Estienne LONGIN	iiij p(er)sonnes
Jan CHISTRAY	vij p(er)sonnes
Guill(aum)e MEDEL	iiij p(er)sonnes
Jan LONGIN	vij p(er)sonnes
Th(ibau)lde PERRENOT	iiij p(er)sonnes
Guillaume SYMON	v p(er)sonnes
Nicolas PERRIER	vj p(er)sonnes
Claude VOILLET	viiij p(er)sonnes
Henry MEDEL	iiij p(er)sonnes
Jan PAIGET	iiij p(er)sonnes

Que sont tous et ung ch(ac)um les feugz, / mesnaiges, et personnes estans et residans / presentem(ent) aud(it) Aillefans, sans en avoyr / obmis ny delaissez aulcungz qu'ilz soyt / à leur cougnoissance, montant / lesd(its) mesnaiges au nombre de quarante / deux feugs et mesnaiges, et lesd(ites) personnes, / de unze vingt et trois, saufz l'erreur / de calcul ; fa(i)ct aud(it) Aillefans le sixi(em)e / jour du mois de May quinze cens nonante / trois, p(re)se)ns Jan Grandjan, d'Aillefans, et / François FREMYOT, de Rougemont, tesmoings requis. Ainsin signé, C.GrandJan, / et scribe , N.Regnauld

N R e g n a u l d

- NR -

... / ... (folio 31)

Falon

feugs xxxvij - personnes iiij.xx.ij

Au lieu de Longevelle sur l'Oignon, le sixieme / jour du mois de may l'an mil cinq
cens / nonante trois, par devant moy Nazaire / Regnauld, d'Aillefans, notaire
scribe en la justice / et prevosté de Mon(jus)tin pour sa Maiesté, a / comparu
Estienne GAULDEL, co-eschevins de la / ville et communaultez de Falon, par
serre(me)nt / qu'il a touchez aux s(ain)tz evangille(s) de Dieu / m'a dit et declairez
suyvant les l(ett)res envoyé(e)s / par les s(ieu)rs officiers d'Amont à ceulx / de la
prevosté de Monjustin, que au lieu / dud(it) Falon sont les mesnaiges, feugz, et /
personnes cy après declairez :

Premier ,

Noble s(ieu)r Claude De RAINCOURT , co-s(eigneu)r à Falon ,
sont : sept, et ung s(er)viteur, et une s(er)vante ; p(a)r ce :

ix p(er)sonnes

Le recepveur de Mons(ieu)r De CHASTILLON , seul, et ung
s(er)viteur, et deux chambeliere(s)

iiij p(er)sonnes

Les grangiers du s(ieu)r De MAISIERES

v p(er)sonnes

Servois ABERON

viiij p(er)sonnes

Jan FULGEOT , huict, ung s(er)viteur, et une s(er)vante ; p(ar) ce :

x p(er)sonnes

Estienne GAULPILLET

v p(er)sonnes

... / ...

Huguenin MARLIN

iiij p(er)sonnes

François HUGUENARD

iiij p(er)sonnes

Claudine GUIDOT

iiij p(er)sonnes

Pierre MOUGIN , cinq, deux s(er)viteur(s), et une

servante ; p(ar) ce :

viiij p(er)sonnes

François MARCHANT

ij p(er)sonnes

Gaulchyt COSTURET

iiij p(er)sonnes

Estienne GAULDEL

viiij p(er)sonnes

François GODARD

iiij p(er)sonnes

Loyse FEBVRE

ij p(er)sonnes

Adriain GAULDEL

iiij p(er)sonnes

Claude FULGEOT

ix p(er)sonnes

Estienne FULGEOT

xiiiij p(er)sonnes

Henry GIRARDOT , dix

x p(er)sonnes

Jacque CORDELIER

iiij p(er)sonnes

Jan ROSSEL

v p(er)sonnes

Pierre JURAIN

vj p(er)sonnes

Charles GIRARDIN

ij p(er)sonnes

Thevenin FIEVET

vij p(er)sonnes

Jan CRESTIN

ij p(er)sonnes

Guillaume CRESTIN	ij p(er)sonnes
Loys BARBERET	v p(er)sonnes
Claude THOMANS	ijj p(er)sonnes

... / ...

Perrin FULGEOT	ijj p(er)sonnes
Henry THOMAS	ijj p(er)sonnes
Anne THOMAS	vj p(er)sonnes
Anthoinette, vesve Guillaume THOMAS	vj p(er)sonnes
Estienne FEBVRE	v p(er)sonnes
Servoise, vesve Estienne ESTEVENYOT	v p(er)sonnes
Jan ESTEVENYOT le viez	ijj p(er)sonnes
Jan ESTEVENIOT le jeune	v p(er)sonnes

Que sont tous et ung ch(ac)um les / feugs, mesnaiges, et personnes que sont aud(it) / Falon, sans en avoyr obmis ny delaissez aulcungs / qui soit à leurs cougnoissant, montant / lesd(its) feugs et mesnaiges à trente sept, / et lesdittes personnes entierement, à quatre / vingt deux, selon que led(it) Gaudel co-eschevins / l'a assermez sur et aux s(ain)tz evangilles de / Dieu en mes mains, saufz l'erreur de calcul, / <ès> p(rese)n<ces>t François FREMYOT, de Rouge(m)ont, / tesmoings ad ce requis.

NR e g n a u l d
- NR -

... / ... (folio 33)

Molans

Mesnaiges : iiij.xx.j mesnaiges

Personnes : iiij.c.j p(er)sonnes

Nous, Sebastian EUVRARD et Claude / MOREL, de Molans, notaire(s) soubscriptz, / eschevins du villaige et c(om)munaultey / de Molans, sçavoir faisons que / ce jourd'huy vingt septi(em)e jour du mois / d'avril l'an mil cinq cens nonante / trois, de la part des s(ieu)rs officiers / en la prevostey de Montjustin, nous a estez / envoyer coppie de certaines l(ett)res / missives à eulx adresser <par les> de la part / des s(ieu)rs fiscaulx en la Court du baill(iag)e / d'Amont, siège de Vesoul, icelles / missives c(on)tenans ordonnance à nous / lesd(its) eschevins dud(it) Molans, de deans / sambedi prouchain premier jour du / mois de may dud(it) an, leurs dresser / et rendre ung roolle, entre les mains expedié en bonne forme et à la / verité, de tous et quelconques les - / manans et habitans dud(it) Molans, et / aultres y residans et tenans feugz, - / ensemble p(ar)ticuliere et specificque / declaration de tous, indifferamment / les p(er)sonnes et testes >estans< en ung ch(ac)um feug / et mesnaige dud(it) Molans, comme / aussi entierement leurs familles ; laquelle missive <receues>

p(ar) nous / receues, desirant y hobéyr et satisf(air)e, / avons aussi-tost et
incontinent après / la reception d'ic(elle), proceder à ce et / diligemment dresser
icelluy roolle, en / la forme et maniere que s'ensuyt :

... / ...

Les feugz et mesnaige(s) estans ou / villaige de Molans.

Premier, le S(ieu)r Curé	iiij p(er)sonnes
Bastiain BOUCARD dict Montaignon	iiij p(er)sonnes
Nicolas MAIREL	iiij p(er)sonnes
Bastiain CAMUZ	iiij p(er)sonnes
Loys BELPOIS	ij p(er)sonnes
Claude EUVRARD	vij p(er)sonnes
Leonard EUVRARD	vij p(er)sonnes
Claude MOREL	xj p(er)sonnes
Claude BESANCON	iiij p(er)sonnes
Denys NARIOZ	iiiiij p(er)sonnes
Jehan GIROL	iiiiij p(er)sonnes
Pierre CHAON	iiij p(er)sonnes
Esti(enn)e EUVRARD	vij p(er)sonnes
Nicolas MOREL	vj p(er)sonnes
Claude VYNOTEL	ij p(er)sonnes
Alix GOULOT	<iiij> ij p(er)sonnes
Pierre EUVRARD	vij p(er)sonnes
Jacques DAMET	vij p(er)sonnes
Pierre LAILLET	x p(er)sonnes
Toussaint PAPIER	iiij p(er)sonnes
Jehan SAVIN	vj p(er)sonnes
Jacques PATOILLOT	vij p(er)sonnes

... / ... (folio 34)

Jehan BOUCARD	v p(er)sonnes
Claude VYNEL le viez	v p(er)sonnes
Claude MAINGAULLE	xij p(er)sonnes
Pierre MONIN	iiiiij p(er)sonnes
Blaize GOULOT	viiij p(er)sonnes
Nicolas BLANDIN	v p(er)sonnes
Leonard MAINGAILLE	v p(er)sonnes
Thiebault GRESLOT	iiiiij p(er)sonnes
Jehan MOREL	iiiiij p(er)sonnes
Nicolas BOUCARD	v p(er)sonnes
Jehan PETITJEHAN	vj p(er)sonnes
Claude VYNEL junior	vij p(er)sonnes
Jehan MAINGAILLE	vij p(er)sonnes

Didier BLANDIN		ij p(er)sonnes
Jehan TURREL		ij p(er)sonnes
Jehanne TURREL		iiij p(er)sonnes
Nicolas DEMENUZ		ij p(er)sonnes
Claude CORBOT	<v>	ij p(er)sonnes
Jehan CORBOT		v p(er)sonnes
Bastiain EUVRARD		xij p(er)sonnes
Adriain CORBOT		iiij p(er)sonnes

... / ...

Guill(aum)e SAVIN		vj p(er)sonnes
Jacques BOUCARD		v p(er)sonnes
Bastiain TURREL		viiij p(er)sonnes
Nicolas NARIOZ		vj p(er)sonnes
Toussaint BOURROT		vij p(er)sonnes
Jehan RICHARD		iiij p(er)sonnes
Anthonnette SELLIER		ij p(er)sonnes
Claude REGNAULD		iiij p(er)sonnes
Maurise TURREL		ij p(er)sonnes
Bonnie TURREL		ij p(er)sonnes
Henriette TURREL		ij p(er)sonnes
Andrere TURREL		iiij p(er)sonnes
Thiebault LOYON		vj p(er)sonnes
Jehan DE RAY		v p(er)sonnes
Pierre MOREL		vj p(er)sonnes
Bastiain BOUCARD dict Goury		vj p(er)sonnes
Adriain PAPIER		ix p(er)sonnes
Thiebault ROUSSEL		vj p(er)sonnes
Jehantot MAINGAILLE		vij p(er)sonnes
Denys MOREL		viiij p(er)sonnes

... / ... (folio 35)

Juste BOUETET		iiij p(er)sonnes
Jehan DESCHAMPT		v p(er)sonnes
Anthoine MOREL		vj p(er)sonnes
Claude QUENEL		iiij p(er)sonnes
Anthoine DESCHAMPT		vj p(er)sonnes
Claude CONVERS		vj p(er)sonnes
M(aîtr)e Desle-François SANNIAIGE		iiij p(er)sonnes
Bastiain CASIN		x p(er)sonnes
Claude CORBOT le viez		vij p(er)sonnes
Anthoine CHAPPUIS		iiij p(er)sonnes
Guill(aum)e CORNE		ij p(er)sonnes

François MARTIN	v p(er)sonnes
Maurize MARTIN	j p(er)sonne
Jacques JEHAN JEHAN	iiij p(er)sonnes
Jehanne SEBILLE	ij p(er)sonnes
Adrienne BOUCARD	iiij p(er)sonnes
Juste BAILLY	ij p(er)sonnes

Tous lesquelx feugz, mesnaiges, et / p(er)sonnes susmention(n)ez sont et reside(nt) / ou villaige dud(it) Molans p(rese)ntement /

... / ...

sans que nous lesd(its) eschevins <y> en / ayons rec(o)gneuz ny retrouver aud(it) / lieu aultres que les susd(its), qu'il nous / soit venuz à c(o)gnoissance ; se / montant et revenant en nombre / des feugz et mesnaige(s) cy dessus, à / quatre vingt et ung ; et les / p(er)sonnes y habitans, quatre centz / et ung, soubz p(ro)testat(ion) que, en-tant / qu'en aurions obmis <ou> et delaisser / aulcungs d'ic(eux), les repeter et / rapourter oud(it) p(rese)nt roolle. Lequel / certisfions, c(om)me aussi le narrer / y mentio(n)né, estre veritable, soubz / noz noms et seingz manuel(s) cy mis, / aud(it) Molans les an, jour, et mois / predict.
S.E u v r a r d *Cl.M o r e l*

... / ... (folio 37)

Genevereulles

Mesnaiges : xxvj feugs - Parsonnes : viij.xx p(er)sonnes

Nous, Leonnard PERRET et François / BALAN, eschevins du villaige et c(om)munaulté / de Genevreulle, savoir faisons à tous / et p(ar) noz s(er)remens p(ar) nous presté aux Saint(s) / Evangille(s) de Dieu restans ès mains / du notaire et co-adjut(e)ur subscript, / en c(on)formité et pour satiffaire à mandeme(n)t / et ordonnance à nous faicte p(ar) Mess(ieu)rs / les fiscal d'Amont, que au lieu / et villaige de Genevreulle sont en / nombre les feugs et p(er)sonnes contenus / et decl(aré)s à rolle cy aprais escript :

Premierement ,

Noble S(ieu)r Anthoyne De MONTANGON , s(eigneu)r dud(it)

Genevreulle	viiij p(er)sonnes
Vuillemin PYNEL	v p(er)sonnes
Jehan GIBAIRD	iiij p(er)sonnes
Martyne, vesve Leonnard PERRIN	iiij p(er)sonnes
Claude GUELGAIN	ij p(er)sonnes
Jehan CHEVALIER	iiij p(er)sonnes
Claude VIZOL	xj p(er)sonnes
Delle VIZOL	x p(er)sonnes
Jehan CAILLET	xij p(er)sonnes

Leonnard CAILLET iiij p(er)sonnes
Mauris FIAIRD vj p(er)sonnes

... / ...

Gregoird PERRET viij p(er)sonnes
Leonnard PERRET vij p(er)sonnes
Vuillemin DONDAT iiij p(er)sonnes
François BALAN iiij p(er)sonnes
François RIGOUILLAT iij p(er)sonnes
Claude P(ER)RENOT ij p(er)sonnes
Jehan PATOILLOT ij p(er)sonnes
Jehan BOUCQUARD x p(er)sonnes
Alixandre CORNE vj p(er)sonnes
François PATOILLOT le viez x p(er)sonnes
François PATOILLOT le jeusne vij p(er)sonnes
Nicolas PATOILLOT ij p(er)sonnes
Guillaume MARTIN vij p(er)sonnes
François PERRET viij p(er)sonnes
Claude PERRET xiiij p(er)sonnes

Le tout desd(its) feug(s) et p(er)sonnes revenant à / vingt six feugs et huict vingt p(er)sonnes, / et ainsin le certiffions p(ar) nosd(its) s(er)remen(ts) / estre vraye ; et en tesmoings de quoy / avons fait subsigné le p(rese)nt rolle / à noz r(equê)te(s) p(ar) le not(air)e et co-adjut(e)ur subsigné / à lieu de Molans, avant midy du derrier / jour du moy d'apvril l'an mil cinq cens / nonante trois, aux p(rese)n(ce)s de Claude GOULLOT / et Jehan SAGNUN dud(it) Molans, ad-ce tesm(oins) re(quis).

Signé à r(equê)te
desd(its) eschevins

C. G o u l l o t

... / ... (folio 39)

Bouhans lez Lure

Mesnaiges : xxxiiij feugs - Personnes : vij.xx.xvij p(er)sonnes

Nous, Jehan CORTOT et Pierre CHAPUIS / eschevins de la ville et c(om)munaultey / de Bouhans lez Lure, certiffions à tous / en verité et p(ar) noz s(er)mens que pour ce nous et ch(ac)un de nous avons prestez / et touchez corporell(ement) sur et aux S(ain)tz / evang(iles) de Dieu estans ès mains des / not(air)es subsignez, que au villaige / dud(it) Bouhans se y retreuve la / quantitey de trente trois mesnaige(s) / tenant feu, lesquelx seront cy après / no(mm)ez et decl(arés) p(ar)ticulierement, comme / aussy le nombre des p(er)sonnes qu'il / y a en >ung< ch(ac)un desd(its) mesnaiges c(om)me s'ensuyt :

Premierement ,

Messire Guill(aum)e VINEY , p(re)b(st)re, vicaire aud(it)	
lieu, deux p(er)sonnes	ij p(er)s(onn)es
Pierre JANROY	vj p(er)s(onn)es
Nicolas LOYON	x p(er)sonnes
Didier JANROY	vij p(er)s(onne)s
Leonard PATON	vij p(er)s(onne)s
Pierre CHAPPUIS	viiij p(er)s(onne)s
Martin THORRAISIN	iiij
Germain GRAYOT	iiij
Albin THEVENY	v
Deylot PATOILLOT	ij
Nicolas P(ER)IGAT	viiij
Clement P(ER)IGAT	vij
Thiebaulde GARDAYRE	ij

... / ...

Othenin P(ER)IGAT	iiij p(er)son(nes)
Anthoine P(ER)IGAT	vj
Didier P(ER)IGAT	iiij
Christophle DU BOIS	vj
Jannotte TUPIN	ij
Anthoine TUPIN	vij
Pierre PATOL	v
Leonard VUILL(AUM)E	ij
Anthoine LEVRECEY	x
Jaques LOYON	iiij
Leonard VARENCHET	iiij
Deylotte VARENCHET	j
Jan CORTOT	iiij
Claude P(ER)CEVAL	v
Anthoinette CHAPPUIS	iiij
Nicolas MONTAIGNON	vj
Thiebauld JANROY	vj
Renebert GIRARD	ij
Anthoine PREVOST	iiij
et Nicolas BERTOLIER	v p(er)sonnes

Tous lesquelx habitans cy devant no(mm)és, / ensemble leur(s) familles, montent et rev(iennent) / en nombre de sept vingtz dix sept / p(er)sonnes, erreur de calcul saufz, n' (y) /

... / ... (folio 40)

ayant obmis et delaissez aulcungs / qui soit venu à n(otr)e cougnoissan(ce), et / le tout selon que p(ar) n(otr)e avant-d(it) / s(er)ment les avons decl(arés) et decl(arons) / ès mains desd(its) not(air)es soubsignez, / lesquelx avons requis de signé / le p(rese)nt roolle pour icelluy c(on)tenir / verité, qu'a esté p(ar) nous fait / et passé ès mains desd(its) not(air)es aud(it) / lieu de Bouhans, environ l'heure / de trois après midy du derrier jour / du mois d'avril l'an quinze cens / nonante trois, ès p(rese)nces de : honor(able) / homme Jehan JOINGNOT, de Vellotte, / Jehan DACEL, d'Amblans, et François / SIBLOT, d'Aultrey lez Cert, tesm(oins) ad- ce / requis.

Signé à requeste desd(its)
Jehan Cortot et Pierre
Chappuis.

Jo. Fluriot

PChappuis

... / ... (folio 41)

Arpenans

Mesnaiges : Lvj feug(s) - Personnes : iij.c.xLij personnes

Nous, Claude MOGIN et Richard COURNEZ, eschevins / du villaige et communaultez d'Arpenans, sçavoir faison / à tous que p(ar) noz s(er)rement(s) prestez sur et aux / saintz evangille(s) de Dieu estant ès mains du not(air)e / soubsignez, avons certiffiez et certiffions en veritez que / aud(it) Arpenans sont les maison(s) et gens en menaige / que sont cy après no(mmés) c(om)me s'ensuyt :

Premier ,

Messire Jehan QUICLET, p(re)b(st)re, curez dud(it) lieu, en nombre, vi p(er)sonne(s)

Delot PERRIER , en nombre de

viiij p(er)sonne(s)

Servois PERRIER le jeune

vij p(er)sonne(s)

Jacquot FEBVRE

vij p(er)sonne(s)

Delot SEMONIN

xiiij p(er)sonne(s)

François RAILLARD le jeune , en nombre

iiij p(er)sonne(s)

Pierre PASTON le viez , en nombre

iiij p(er)sonne(s)

Jacques SEMOININ , en nombre

vij p(er)sonne(s)

Jehan NARDIN , en nombre

v p(er)sonne(s)

François COURBET , en nombre de

viiij p(er)sonne(s)

Valey MEDEZ , en nombre de

iiij p(er)sonne(s)

Vuillemin PERRIGOT , en nombre de

iiij p(er)sonne(s)

Claude MOGIN , en nombre

v p(er)sonne(s)

< le curez d'Arpenans >

Symon SEMONIN le viez , en nombre

viiij p(er)sonne(s)

Thiebault SEMONIN , en nombre

vij p(er)sonne(s)

Delot DAGUET , en nombre de

viiij p(er)sonne(s)

Hugue CHARNU , en nombre

ij p(er)sonne(s)

Claude PREVOST , en nombre de

vij p(er)sonne(s)

Jacques GUYEZ , en nombre de
Pierre PASTON , le jeune
Jacques VINOT , en nombre

vij p(er)sonne(s)
iiij p(er)sonne(s)
iiij p(er)sonne(s)

... / ...

Bastien BOUCCARD , en nombre de
Valantine GIROZ , en nombre
Claude VINOT , en nombre de
Nicolas BOUTOT , en nombre
Delot MENAGOT , en nombre de
Bonneyoy PICARD , en nombre de
Claude LOPPIN , en nombre
Delot LOPPIN , en nombre de
François PASTON , en nombre de
Pierre VINOT , en nombre de
Nicolas TIXERAND , en nombre de
Estienne <Dagues> REGNAULT , en nombre
Janne DAGUES, en nombre de
Nicolas DAGUES
Delot TREUCHERET , en nombre
Margueritte FOURNIER , en nombre
Blaize PASTON , en nombre de
François FUNIE , en nombre de
Nicolas JACQUIN , en nombre de
François MOGIN , en nombre de
Pierre MOGIN , en nombre de
Pierre DOILLENOT , en nombre de
Servois SEMONIN , en nombre de
Vuillemin PENADOZ , en nombre de
Hunibart COURNEZ , en nombre de

vj p(er)sonne(s)
ij p(er)sonne(s)
vj p(er)sonne(s)
v p(er)sonne(s)
x p(er)sonne(s)
v p(er)sonne(s)
viiij p(er)sonne(s)
vj p(er)sonne(s)
iiij p(er)sonne(s)
vj p(er)sonne(s)
viiij p(er)sonne(s)
xiiij p(er)sonne(s)
ij p(er)sonne(s)
iiij p(er)sonne(s)
vij p(er)sonne(s)
ij p(er)sonne(s)
vij p(er)sonne(s)
viiij p(er)sonne(s)
iiij p(er)sonne(s)
v p(er)sonne(s)
vij p(er)sonne(s)
ij p(er)sonne(s)
xi p(er)sonne(s)
vij p(er)sonne(s)
v p(er)sonne(s)

... / ...

Richard COURNEZ , en nombre de
Nicolas SEMOININ , en nombre de
Jehan SEMONIN , en nombre de
Servois PERRIER le viez , en nombre de
Adam BARBIER , en nombre de
Janne COQUELET , en nombre de
Servois DELABOURDE
François RAILLARD le viez , en nombre de
Vuillemotte PERRIGOT , en nombre de
Margueritte GUYEZ , en nombre de

iiij p(er)sonne(s)
viiij p(er)sonne(s)
xij p(er)sonne(s)
vj p(er)sonne(s)
vj p(er)sonne(s)
ij p(er)sonne(s)
vj p(er)sonne(s)
v p(er)sonne(s)
ij p(er)sonne(s)
ij

Et depuis, avons carculez les maison(s) sus no(tées) / tenant feuz, que sont en nombre de cinquante / six feuz tenant menaige, et le nombre des / p(er)sonnes ty estant reduy se monte à trois cens / quarante deux, <f> saufz millieur carcuz, et de / ce certiffions estre vray, ès mains des not(air)es sousignez / p(ar) nous avant-dit, s(er)rement p(ar) nous donnez ; que / avons requis les not(air)es, signez cest à noz requeste(s) / en singne de veritez ; faitz et passez à lieu d'Arpenans, / le deulxi(em)e jour du mois de may mil cinq cens / nonante trois, p(re)se)ns homnor(ables) hommes Servois Semonin, / Adam Barbier, et Claude MILLIN, tous d'Arpenans, / tesmoings requis.

>Signez à la requisition
desd(its) eschevins

S y m o n i n

S. S e m o n i n

A. B a r b i e r

Nombre maison 56

Nombre p(er)sonne 342

... / ... (folio 43)

Oppenans

Mesnaiges / xxiii feugs / Personnes / c.xviiij / personnes

Au lieu d'Oricourt le sizieme jour du / mois de may de l'an p(re)sent mile cinq cens nonante / trois, par devant moy Adriain Mainjaille / de Molans, not(aire), de p(re)sent p(re)vost fermier en la / p(re)vostey de Montjustin pour Sa Maiestey, ont / comparuz Phillippe JEHAN DE VY et Huguenin COMPAGNOT, eschevins de la c(om)munautey du / lieu d'Oppenans, lesquelz j'ay requis et interpellez / me vouloir decl(ar)ez et reveller suyvant et c(on)formem(ent) / les l(ett)res missives et mand(emen)t à nous les officiers / de lad(ite) p(re)vostey envoyer dela p(ar)t des s(ieu)rs fiscaulx / du b(ai)ll(iag)e d'Amont, siège de Vesoul, à l'effect de / leurs rendre rolle entre les mains, d'ung / ch(acu)n village de lad(ite) p(re)vostey, et mesme des feux / et p(er)sonnes y estans, dont led(it) Oppenans / deppend <des> pour <apr.> p(ar) après avoir ainsin decl(ar)ez / tous les manans et habit(an)s dud(it) Oppen(ans), ensemble / le nombre des feux et p(er)sonnes y estans, / les inserez cy après affin d'en rendre ung / rolle d'ic(eu)x entre les mains desd(its) s(ieu)rs ficaulx, / à quoy lesd(its) Phillippe Jehan de Vy et Huguenin / Compagnot se sont à ce f(air)e prestement soubmis, / ayant pour ce d'ic(eu)x et d'ung ch(acu)n d'eux prins et receu / les s(er)mens aux S(ain)tz evangilles de Dieu corporelle(ment) / touchez estans ès mains de Je led(it) Mainjaille / not(air)e sousigné. Et sur ce interrogué ont / dit suyvant leurd(it) s(er)ment y avoir aud(it) Oppenans / vingt et trois feux et magnages, et en ch(acu)n / d'iceulx les p(er)sonnes, selon que cy après / est escript en ch(acu)n son article.

Premier

Pierre BELLOT

iiij p(er)sonnes

Anthoine BELLOT	ix p(er)sonnes
Valley VINCENT le viez	v p(er)sonnes
Claude VINCENT	v p(er)sonnes
Margueritte CORBET	ij p(er)sonnes

... / ...

Pellippe VINCENT	iiij p(er)sonnes
Les herit(iers) f(e)ut Nicolas VINCENT	vj p(er)sonnes
Hugues COMPAGNOT	iiij p(er)sonnes
Phillippe JEHAN DE VY	iiij p(er)sonnes
Les heriti(iers) Phillippe VINCENT	ij p(er)sonnes
Jeh(an) VINCENT	iiij p(er)sonnes
Anthoine VUILLEMENOT	iiij p(er)sonnes
Jeh(an) VUILLEMENOT	iiij p(er)sonnes
Juste VINCENT	vj p(er)sonnes
Anthoine VINCENT	vj p(er)sonnes
Jeh(an) GRYVEL	iiij p(er)sonnes
Thoussaint VINCENT	v p(er)sonnes
Pierre VINCENT	vj p(er)sonnes
Pierre BARBIER	xvj p(er)sonnes
Pierre VUILLEMENOT	iiij p(er)sonnes
Jeh(an) CHAGNOT	vj p(er)sonnes
Hubert BREUCHET	iiij p(er)sonnes
Humbert VINCENT	x p(er)sonnes

Tous lesquelz habit(ants) et p(er)sonnes cy devant dec(larés) / et speciffiez resident aud(it) < Orp...> Oppenans / sans que aulcungz ilz en ayent retreuvé ault(res) / que les susmentio(nn)ez, qui leurs soit venuz à / cougnoissance ; se montant le nombre / desd(its) feux et magnage(s) à vingt <se.> trois, / et les p(er)sonnes y residans, à centz dix-huict / p(er)sonnes, soubz p(ro)testat(ion) que lesd(its) Phillippe / Jeh(an)deVy et Compagnot ont fait que en-tant / qu'ilz en auroient obmis et delaissez <quelconques> / aulcungz d'iceux, les revellez ; ayant c(er)tiffiez / ce que dessus vraye, soubz le nom et s(eing) / manuel dud(it) not(air)e et co-adjuteur subscript, cy /

... / ... (folio 44)

mis à leurs requestes, aud(it) Oricourt, les / an, jour, mois, <et ès p(re)se(n)ces> que dessus, / p(re)se(n)s Jehan MARCHAMPS, de Noroy, terra(i)llon, / et Claude MART(IN), de Molans, demeur(ant) aud(it) / Oricourt, tes(moins) à-ce requis.

A.M a i n g e a i l l e

... / ... (folio 45)

Oricourt

Mesnaiges : xxiiij feug(s) - Personnes : cxix personnes

Au lieu d'Oricourt, le szieme jour du mois / de may de l'an p(re)se)nt mil cinq cens nonante trois, / par devant moy Adriain MAINJAILLE, de Molans, notaire de p(re)se)nt p(re)vost fremier en la p(re)vostey / de Montjustin pour Sa Maiestey, ont c(om)paruz / Jehan VYNON le viez et Pierre BEAULP(RE)B(T)RE, / eschevins de la c(om)munaultey dud(it) Oricourt, / lesquelz, suyvant les l(ett)res missives et mand(eme)nt / à nous les officiers de lad(ite) p(re)vostey envoyé(e)y / de la p(ar)t des s(ieu)rs fiscalx du ba(i)ll(iage) d'Amont, / siège de Vesoul, j'ay requis et interpellé / me vouloir decl(arer) et reveller tous les / manans et habitans dud(it) Oricourt, ensemble / le nombre des p(er)sonnes de ch(acun) leurs / famil(le)s, pour après ce les inserez / cy après, affin de rendre le rolle / d'ic(eu)x ès mains desd(its) s(ieu)rs fiscalx aud(it) / siège de Vesoul ; à quoy lesd(its) Vynon / et Beaulp(re)b(t)re se sont prestement / soumis, ayant à ceste effect prins / et receu p(re)alable(ment) d'ung ch(ac)un d'eulx le / s(er)mens aux S(ain)tz evangilles de Dieu corporell(ement) / touchez estans ès mains de Je led(it) / Mangeaille, not(aire) sousigné. Et / sur ce interrogez, ont dit unanimement / y avoir aud(it) Oricourt vingt quatre feux / et mainnages, et en ch(ac)un d'iceulx les p(er)sonnes / selon que cy après est escript, en ch(ac)un / son article.

S'ensuyvent les feugz et mainnages / estans ou village du lieu dud(it) Oricourt, ensembles le nombre des p(er)sonnes d'iceulx :

Premier, M(aît)re Estienne VYNON	vj p(er)sonnes
Pierre BEAULP(RE)B(T)RE	vij p(er)sonnes
Jehan PETIT dit Domp Jehan	vj p(er)sonnes
Jehanne, vesve Laurend VERNAY	v p(er)sonnes
Nicolas HENRYOLZ	vij p(er)sonnes

... / ...

Salvestre HENRYOLZ	vij p(er)sonnes
Nicolas THOMASSIN	vj p(er)sonnes
Estienne PELETERET	xv p(er)sonnes
Anthoine DE BAULMOTTE	iiij p(er)sonnes
Henry GUYEL	v p(er)sonnes
Estienne HENRYOLZ	vij p(er)sonnes
Alix HENRIOLZ	ij p(er)sonnes
Pierrotte PELETERET	seul
Ysabel GYRARDOT	ij p(er)sonnes
Les herit(iers) f(e)ut Jehan GUYEL	ij p(er)sonnes
Henry ROUSSEL et sa femme,	que sont ij pe(r)s(onn)es
Jehanniron QUOQUASSE	ij p(er)sonnes
Thevenin PIERREL	vij p(er)sonnes

Nicolas PELERERET	iiij p(er)sonnes
Guyotte PELETERET	ij p(er)sonnes
Les herit(iers) Estienne JOLYOT	ij p(er)sonnes
Jehan VYNON le jeune	v p(er)sonnes
Thevenin VYNON	iiij p(er)sonnes
Jehan VYNON le viez	vj p(er)sonnes

Tous lesquelz habitans et p(er)sonnes cy devant / speciffiez et decl(ar)ez resident aud(it) Oricourt p(rese)ntem(ent) / sans que aulcungz ilz en ayent retreuvez aultres / que les susmentio(nn)ez, qu'ilz leurs soit venuz à / c(on)gnoissance ; se montant le nombre desd(its) feux et magnages à vingt quatre, et les / p(er)sonnes y residans à centz et dix neufz <neufz> / p(er)sonnes, soubz p(ro)testat(ion) que lesd(its) Vynon et Beaulp(re)b(t)re / ont faict que en-tant qu'ilz en auroient obmis / et delaissez aulcungz d'iceux, les reveler ; c(er)tiffié / ce que dessus vraye, soubz le nom et soing / <m....> manuel cy mis, aud(it) Oricourt, les an, /

... / ... (folio 46)

jours, et mois p(re)dict, du not(air)e subscript / à la requeste desd(its) Vynon et Beaulp(re)b(t)re c(om)me / eschevins susd(its) ; p(re)ns Jehan MARCHAMP(E)US, de Noroys, / et Claude MARTIN, de Molans, demeur(ant) aud(it) / Oricourt, tesm(oins) à ce requis.

A.Mainjaille

... / ... (folio 47)

Borrey

Mesnaiges : iiij.xx.iiij feugs - Personnes : iiij.c.ix personnes

Nous, Deslot MAGNIN et Jehan VILLAIN / dit P(er)roulx, eschevins de la ville et / c(om)munaultey de Borrey, certiffions à tous / en veritey et p(ar) s(er)ment que pour ce nous / avons presté et touché corporellement / sur et aux Saintcs Evangilles de Dieu / estant ès mains du not(air)e subscript, / que au lieu dud(it) Borrey, n'y a aultre / feug, mesnaige, ny p(er)sonnes, que ceulx / que sont si après nommez et decl(ar)ez c(om)me / s'ensuit :

Richart CORNEVAULT , et sa famille, en nombre de six p(er)sonnes ; p(ar) ce,	vj
Nicolas DOILLENOT , et sa famille, en nombre de neufz p(er)sonnes ; p(ar) ce,	ix
Servois CORNEVAULT , et sa famille, en nombre de cinq p(er)sonnes ; p(ar) ce,	v
Pierre BEULLETET , et sa famille, en nombre de cinq p(er)sonnes ; p(ar) ce,	v

Louys SIREJEHAN , et sa famille, en nombre
de trois p(er)sonnes ; p(ar) ce, ijj
Nycolas DOILLENOT le jeusne, et sa famille,
en nombre de huict p(er)sonnes ; p(ar) ce, vij
Servois DOILLENOT , et sa famille, en nombre
de quatre p(er)sonnes ; p(ar) ce, iiij
Aymé FYNE , et sa famille, en nombre de
neufz p(er)sonnes ; p(ar) ce, ix
Bastien PETITOT , et sa famille, en nombre
de six p(er)sonnes ; p(ar) ce, vj
Nicolas PETITOT , et sa famille, en nombre
de cinq p(er)sonnes ; p(ar) ce, v
Franceois MORISOT , et sa famille, en nombre
de deux p(er)sonnes ; p(ar) ce, ij
Nycolas BELOT , et sa famille, en nombre
de quatre p(er)sonnes ; p(ar) ce, iiij

... / ...

Claude VINCENT , et sa famille, en nombre
six p(er)sonnes ; p(ar) ce, vj
Deslot BOBAN , et sa famille, en nombre
quatre p(er)sonnes ; p(ar) ce, iiij
Jehan GUILLAUMEY , et sa famille, en nombre
de sept p(er)sonnes ; p(ar) ce, vij
Claude BOILLLOT , et sa famille, en nombre
de quatre p(er)sonnes ; p(ar) ce, iiij
Nycolas BERDEL , et sa famille, en nombre
de trois p(er)sonnes ; p(ar) ce, ij
Claude LANEY , et sa famille, en nombre
sept p(er)sonnes ; p(ar) ce, vij
Nycolas FYNE , et sa famille, en nombre
de quatre p(er)sonnes ; p(ar) ce, iiij
Nycolas BORREY , et sa famille, en nombre
de trois p(er)sonnes ; p(ar) ce, ij
Deslot GILLE , et sa famille, en nombre
de six p(er)sonnes ; p(ar) ce, vj
Deslot MAGNIN , et sa famille, en nombre
de sept p(er)sonnes ; p(ar) ce, vij
Jehan BLANCHE , et sa famille, en nombre
de sept p(er)sonnes ; p(ar) ce, vij
Jehan DOILLENOT le vieux, en nombre
de huict p(er)sonnes ; p(ar) ce, vij
Deslot MOYART , et sa famille, en nombre
de quatre p(er)sonnes ; p(ar) ce, iiij

Jacques DOILLENOT , et sa famille, en nombre
de quatre p(er)sonnes ; p(ar) ce, iiij
George LANSSART , et sa famille, en nombre
de sept p(er)sonnes ; p(ar) ce, vij
Henry LANSSART , et sa famille, en nombre
de quatre p(er)sonnes iiij
Servois TRUCHERET , et sa famille, en
nombre de trois p(er)sonnes ; p(ar) ce, ij

... / ... (folio 48)

Claude P(ER)RENOT , et sa famille, en nombre
de quatre p(er)sonnes ; p(ar) ce, iiij
Anne DOILLENOT , et sa famille, en nombre
de trois p(er)sonnes ; p(ar) ce, ij
Louys MAIERY , et sa famille, en nombre
de quatre p(er)sonnes ; p(ar) ce, iiij
Jehan MAIERY , et sa famille, sont en
nombre de six p(er)sonnes ; p(ar) ce, vj
Anthoine DOILLENOT , en nombre de
deux p(er)sonnes ; p(ar) ce, ij
Bernart CHYRON , et sa famille, en
nombre de quatre p(er)sonnes ; p(ar) ce, iiij
Claude CHYRON , et sa famille, en nombre
de quatre p(er)sonnes ; p(ar) ce, iiij
Jehan BOILLEY , et sa famille, en nombre
de cinq p(er)sonnes ; p(ar) ce, v
Jehan LANEY , et sa famille, en nombre
de huit p(er)sonnes ; p(ar) ce, viiij
Jacques CABUZ , et sa famille, en nombre
de trois p(er)sonnes ; p(ar) ce, ij
Barbe BUSENOT j
Leonarde FYNE j
Jehan RONDOT , et sa famille, en nombre
de trois p(er)sonnes ; p(ar) ce, ij
Deslot GAMERY , et sa famille, en nombre
de trois p(er)sonnes ; p(ar) ce, ij
Symonne LANEY, deux p(er)sonnes, p(ar) ce, ij
Martin GAUGY , et sa famille, en nombre
de six p(er)sonnes ; p(ar) ce, vj
Leonart LANSSART , et sa famille, en nombre
de sept p(er)sonnes ; p(ar) ce, vij
Deslot LANSSART , et sa famille, en nombre
de six p(er)sonnes ; p(ar) ce, vj

... / ...

Louys DAMOTTE , et sa famille, en nombre
de trois p(er)sonnes ; p(ar) ce, iij
Marc ESTRELIN , et sa famille, en nombre
de douze p(er)sonnes ; p(ar) ce, xij
Claude DOILLENOT , et sa famille, en nombre
de trois p(er)sonnes ; p(ar) ce, iij
Guillame DOILLENOT, deux p(er)sonnes, p(ar) ce, ij
Jehan SIRE , et sa famille, en nombre
de cinq p(er)sonnes ; p(ar) ce, v
Franceus POUSSIGNART , et sa famille, en nombre
de sept p(er)sonnes ; p(ar) ce, vij
Jehan DOILLENOT , et sa famille, en nombre
de six p(er)sonnes ; p(ar) ce, vj
Servois LA LOBBE , et sa famille, en nombre
de dix p(er)sonnes ; p(ar) ce, x
Claude RONDOT , et sa famille, en nombre
de huict p(er)sonnes ; p(ar) ce, viij
Jehan VILLAIN , et sa famille, en nombre
de cinq p(er)sonnes ; p(ar) ce, v
Henry BEULLET, deux p(er)sonnes, p(ar) ce, ij
Jehan CORNEY , et sa famille, en nombre
de cinq p(er)sonnes ; p(ar) ce, v
Guillaume CHANTEREY , et sa famille, en
nombre de trois p(er)sonnes ; p(ar) ce, iij
Estienne CHENON , et sa famille, en
nombre de sept p(er)sonnes ; p(ar) ce, vij
Pierrette FYNE, deux p(er)sonnes, p(ar) ce, ij
Cateryne TROQUET, deux personnes, p(ar) ce, ij

Tous lesquelx mesnages et feuz / sont en nombre de trois vingt et trois /
mesnaiges, èsquelx y a la quantitey /

... / ... (folio 49)

de trois centz et neufz p(er)sonnes, / erreur de calcul saulfz, selon que / nous,
lesd(its) Magnin et Jehan Villain, / les avons contez et declairez p(ar) / devant le
notaire sousignez / à noz requeste(s) ; lequel roolle / a esté faict et passé à
Montieustin, / environ l'heure de mydy du / quatr(ieme) jour du mois de may / de
l'an p(re)se)nt mil cinq cens nonante / trois, ès p(re)se)nce(s) de Claude RAISON, /
et Henry BADOZ, de Montieustin, tes(moins).

>Signé à r(equê)te
desd(its) Deslot Magnin

Prévôté de Montjustin
Dénombrement de population d'avril-mai 1593
AD Doubs - 1 B 2724

Index alphabétique des patronymes (chiffres renvoyant aux localités, par le premier folio de chacune selon la table initiale ; sobriquets compris, sans majuscule) :

Aberon, Avero 31

Badin 2, 10 - Badol 10 - Badolz 47 - Badot 4, 10 - Bailly 10, 21, 22, 33 - Balan 37 -
Balay 22 - balin 12 - Balouzet 15 - Baoux 5, 15 - Barberet 5, 31 - Barbier 8, 25, 41,
43 - Barest 8, 27 - Bartholier 15 - Bassand 8 - Bavand 25 - Bauprêtre, Beauprêtre 8
- Beaulprêtre 45 - Becain 5, 15 - bejardet 2 - Belin (<vesoul>: 2, 5, 8, 19, 25, 29),
19, 22 - Bellot 43 - Belot 17, 22, 47 - Belpois 33 - benet 2 - Berdel, Berdol 47 -
Bernard 5, 19 - Berneuchet 2, 4, 5 - Berreuchet 5 - Bersot 5, 19 - Bertolier 39 -
Besançon 15, 19, 33 - Beullet 47 - Beulletet 47 - Billet 15 - Billey 8, 15 - Blanche 47
- Blandin 10, 33 - Boban 47 - Boehin 22 - Boetet 5 - Boietel 5 - Boilley, Bouley 5, 47
- Boillot 47 - Boitel 5 - Bon 19 - Borquenet 22 - Borrey 47 - Boucard 33 - Bouccard
41 - Boucquard 37 - Boudenet 22 - (Bouetel 5) - Bouetelot 5 - Bouetet 4, 5, 33 -
Boullé 5, 15 - Bourgeois 18, 19 - Bourrot 33 - Bousson 29 - Boutot 41 - Bregnier 27
- Breton 21 - Breuchet 43 - Brey 22 - Broiepain 15 - Busenot 47

caboulot 12 - Cabuz 47 - Caillet 10, 37 - Callot 2, 10 - Calvin 10 - Camuset 15 -
Camusot 25 - Camuz 10, 33 - Caroz, Casroz 27 - Casin 33 - Catheliné 8 - Chagnot
43 - Challenet 29 - Champey 8 - Champy 14 - Chanterey 47 - Chaon 33 -
Chap(p)uis 5, 33, 39 - Chardon 25 - Chardot 10 - Charlin 27 - Charnu 41 -
Charpeingne 27 - Charreret 10 - Chastral 29 - Chaulmont 19 - Chegnot 27 - Chelot
5 - Chenon 47 - Chevaley 10 - Chevalier 37 - Chistray 29 - Chochard 10 - Chuchot
25 - Chyron 47 - Clerc 19 - coillard 10 - colin 12 - Colombot 8 - Compagnot 43 -
Convers 10, 33 - Coquelet 2, 10, 41 - Corbet 43 - Corbot 33 - Corbotte 10 -
Cordelier 31 - Corne 33, 37 - Cornel 5 - Cornevault 47 - Corney 47 - Cortoisier,
Cortoisier 17 - Cortot 19, 22, 25, 39 - Costuret 31 - Courbet 41 - Cournez 41 -
Coyan 10 - Coyand 2 - Crestin 31 - Cretin 17 - cuderey 10 - Cuilleret 8

Dacel 39 - Dagnes 41 - Daguet 41 - Daguene 29 - Damet 33 - Damotte 47 -
Daurey, Daurez, Dauroz 21 - David 27 - DeBaulmotte 45 - de borrey 4 - De
Chastillon 31 - DeFresse 10 - Delabourde 41 - DeLisle 8 - De Maisieres 31 -
Demenuz 33 - De Mesmay <vesoul> (2, 5, 8, 19, 25, 29) - Demesy 5 - Demoigey 15
- De Montangon 37 - De Raincourt 31 - DeRay 33 - DeSelle 27 - Deschampt 33 -

Dodelier 22 - Doillenot 41, 47 - domp jehan 45 - Dondat 37 - Dorin 29 - Dorinié,
Dormié 4 - Doyel 5 - Dreslot 2 - Droz 15 - Dubois 39 - Dusotte 8 - Duvernoy 22

Elyon 22 - Esteveniot 10, 31 - Estevenyot 31 - Estrelin 47 - Euvrard 10, 33

Fariney, Farinez 5 - Faulcogney 25 - Febvre 8, 15, 31, 41 - ferrault 19 - fert 17 -
Fiard 37 - Fiard 10 - Fievet 31 - Filey 18 - Finé 2, 4 - Flotey 10 - Fluriot 10, 39, 47 -
Fornier 5 - Fornyer 22 - Fournier 41 - foyotte 10 - France 5 - Frerot 22 - Fremyot
<rougemont> (10, 17, 18, 19, 21, 22, 25, 27, 29, 31) - Fricquot 27 - Frotier 27 -
Fulgeot 31 - Funie 41 - Fyné 47

Gadaire 5 - Gaidant 21 - Gaidot 15, 21 - Gain 6, 10 - Gaingnepain 10 - Gallé, Grillé
5 - Gamery 47 - Gamet 15 - Gardayre 39 - Gardiain, Gardien 22 - Garnyer 10 -
Gaugy, Gangy 47 - Gauldel 31 - Gauldinet 4 - Gaulpillet 31 - Gay 8 - Gaydol 19 -
Genez 22 - Gibaird 37 - Giboulier 21 - Giley 18 - Gille 47 - Girard 5, 39 - Girardin 5,
31 - Girardot 10, 31 - Girol 33 - Giroz 15, 41 - Godard 2, 22, 31 - Goisand 19 -
Golliard 15 - Gouget 2, 8, 22, 29 - Goullet 2, 4, 15, 37 - Goulot 33 - goury 33 -
Grandfeug 5, 15 - Grangier 17, 22, 27 - Grandjan 29 - Granyot, Gravyot 5 - Gray 10
- Grayot 39 - Greslot 33 - Greuillot 22, 25 - Grevillot 10 - Griboulay 17, 18 -
Gribouley 5 - Grille 5 - Grillot 4 - Grivel 19 - grume 10 - Gryvel 43 - Guelgain 37 -
Guichard 17 - Guidot 31 - Guignot 19 - Guillaume 5, 10 - Guillaumey 47 - Guillemetz
25 - Guillier 22 - Guillemet 5 - Guillegoz 8, 17, 25 - Guilloz 22, 27 - Guiotte 27 -
Guittot 27 - Guyel 2, 45 - Guyez 41 - Guyod 2 - Guyotte 27 - Gyrardot 45

Hachemard 22 - Harard 8 - Henryolz 45 - Herard 29 - Huel 5 - Huguenard 22, 31

Jacqueney 5 - Jacquin 19, 41 - Jacquot 5, 8, 15, 18 - Jaillot 10 - Jan Fort 27 -
Janguyot 18 - Janin 15 - Jan Nartin 14 - Jannenot 22 - Jannenot 17 - Jannin 14, 15 -
Jannot 17 - Jan Perrin 22 - Janroy 5, 39 - Jan Vinot 15 - Janvullemin 5, 8 - Jaillot
10 - Jehan deVy 43 - Jehan jehan 33 - Joingnot 39 - Joly 27 - Jolyot 45 - Jurain 17,
31

la bouebe 29 - Laillet 25, 29, 33 - Lalemand 15 - Lalobbe 47 - Laney 47 - Langard
25 - Lanssart 47 - La Rue 25 - Laullet 22 - Legrand 27 - le mercier 10 - Leschoulay
14 - Lespine 10 - Levresey 39 - Loigerot 18 - lomontot 12 - Longin 29 - Loppin 4, 41
- Loyel 4 - Loyon 33, 39 - Luxeul 12, 13

Magnin 47 - Maguittot 27 - Mahué 4 - Maiery, Majery 47 - Maillot 5, 15, 22 -
Maingaille, Maingaulle 33 - *Maingaille* 43 - Mainjaille 45 - Maire 27 - Mairel 33 -
Malandet 29 - Malcabrey 19 - Mangeaille 2, 45 - Marchamp(eu)s <noroy> 43, 45 -
Marchant 19, 29, 31 - Marechal 15 - Marlin 31 - Marsot 27 - Martin 33, 37, 43, 45 -
Maulbard 19 - Mayrot 19 - Medel 29 - Medez 41 - Melingret 2 - Menagot 41 -
Menard 19, 27 - Menestrey 4 - Menigal 10 - Mercier 5, 10 - Mesnageot 5 - Miellin 25
- Millin 41 - Millot 14 - Mogin 41 - Molans 5 - Molinet 10 - Monesset, Mouesset 22 -
Monin 33 - Monnier 5, 8 - Monot 10, 15 - Montaignon 33, 39 - Morel 15, 17, 21, 29,

33 - Morisot 47 - Motemps 5 - Mougoin 31 - Mounin 4 - Moyart 47 - Mungnyer,
Mungnyet 8

Nardin 41 - Narioz 33 - Nartel 19, 27 - Natet, Nattet 5 - Nicolas 29 - Nuellin 25

Othenin 12, 13 - Oudot 2, 21

Paiget 29 - Papier 33 - Paston 41 - Patoillot 33, 37, 39 - Patol, Patot, Patoz 5, 8, 18,
29, 39 - Paton 39 - Pecquegnot 27 - Peleteret 45 - Penadoz 41 - Pennelle, Peunelle
8 - Pequegnot 18 - Perigat 39 - Perceval 39 - Perrel 22 - Perrenel 17 - Perrenot 22,
29, 37, 47 - Perret 37 - Perrier 29, 41 - Perrigot 41 - Perrin 22 - perroulx 47 -
Persevaut, Pessevaut 27 - Peurennet 8 - Petit 45 - Petitclerc 18 - Petitjan 5, 19 -
Petitjehan 33 - Petitmaître 5 - Petitot 47 - Petremand 19 - Phelippe 5 - Piard 2 -
Picard 41 - picquot 10 - Pierrel 45 - Planchier 10 - Plancherot 10 - Plaudel 25 -
Poilley 15 - Poirel 8, 19 - Poirrotte 27 - Ponnat, Ponnet, Ponnot 15 - Poussignart 47
- Poussot, Ponsot 10 - Poyrel 19 - Prestet 15 - Prevost 39, 41 - Pynel 37

Quartoizet 2 - Quenel 33 - Quiclet 41 - Quoquasse 45

Raillard 41 - Raison 47 - Rallard 5 - Ravenel, Ravenez 21 - Regnauld (2, 4, 5, 8, 10,
12, 13, 14), 15, (17, 18, 19, 21, 22), 25, (27), 29, (31), 33 - Regnault 25, 41 -
Renard 22 - Richard 19, 25, 33 - Rigoullat 37 - Rigoullot 15 - Riollot 2 - Rivel 27 -
Rochet 10 - Rondot 47 - Rossel 4, 15, 31 - Rothe 22 - Rotot 22 - Roudel 22 -
Roussel 33, 45 -Roze 15

Sagnun (Sanniaige) 37 - Sallot 29 - Sancet, Saucet 5 - Sarrel 22, 27 - Saumaige,
Sanniaige 33 - Savin 33 - Seville 33 - Sellier 33 - Semoinin 41 - Semonin 4, 15, 41 -
Siblot 2, 39 - Sire 47 - Sirejehan 47 - Sordelet 22 - Symon 29 - Symonot 4

Talet 22 - Talloutet 5 - tardiot, turdiot 2 - Tavel 15 - Theveney 39 - Thiery 22 -
Thomais 13, 31 - Thomans 31 - Thomas 12, 13, 31 - Thomassin 10, 45 -Thonnyer,
Thouvyer 18 - Thorraisin 39 - Tisserand 27 - tisserant 17 - Tixerand 41 - Trahin 8 -
Travaillot 15 - Treucheret 41 - Troquet 47 - Trucheret 47 - Tuellon 22 - Tupin 39 -
Turrel 33

Varenchet 39 - Vat(h)erin 17 - Véjuz 2 - Velain 25 - Velleguillemin 19 - Veluz 10 -
Vermot 17 - Vernay 45 - Vernerel, Verneret 17 - Vesproz 25 - Villain 47 - Vincent
25, 43, 47 - Vinel 10 - Viney 39 - Vinot 8, 17, 22, 25, 41 - Viod 22 - Vizol 37 - Voillet,
Voillot 29 - Voilon 19 - Volain 21 - Vuillaume 39 - Vuillemenot 43 - Vuillemin 8 -
Vuillemot 5, 8 - Vuilleret 5, 8 - Vynel 33 - Vynon 45 - Vynotel 33 -

Sous réserves de l'apport (0 à 5 patronymes possibles) en folio 43 recto,
Oppenans.

Suppléments, au 24 avril 2003 :

Levier 1569 (1B 205 / 46-47). Saisi. Table de 60 patronymes.

En cours, sur visite du 21 mars :

Cotes indiquées, 2 B 651.

Saint Loup/ Nantouard/Velloreille lès Choye, 1611 -

Villars St Marcellin, 1615 (saisi au 25 mai, table de 80 patronymes et prénoms) -

Percey le Grand, 1616, 1620 -

Moissey, 1623 - Lomont/Lomontot/Courmont, 1623

Cotes indiquées, 2 B 652.

Essertenne, 1621

En cours, sur courrier du 15 avril :

Cotes indiquées, 2 B 652, rectifiées en 1 B 652 (à confirmer).

Godoncourt/Fignévelle 1620 (saisi au 25 mai, table de 120 patronymes) -

Brussey, Broye les Loups, 1621

-----oo0oo-----

1 B 205 / 46 (Levier)

>>> La court ayant / veu ceste requeste / pour les causes y contenues /
ordonne aux clerz / des roolles de la grand / saulnerie de Salins / inscrire sur
leur / livre et faire distribuer / aux supliantz la / quantity de sept / <quan>
charges de / sel p(ar) ch(ac)une sepmainne / en payant le pris / accoustumé *si*
avant / contestés que les / affaires de lad(ite) / saulnerie porront / porter.
Mandant / au premier huissier / ou sergent requis / faire toutes notifications /
neccessaires ; Fait / au conse(i)l de lad(ite) / Court le vingtième / jour du mois
de / febvrier l'an mil / cinq cens soixante / neuf.

V e l e s m e s

A la court ,

Exposent en dehu debvoir les manans et / habitans du lieu et village de Levier, /
très-humbles subjectz de Sa Magesté <R> / Royale et Catholicque, que de tout
le temps / passez se sont travaillez à leurs pouvoirs / tant en g(éné)ral que
particulier, norrir, alymenter / et entretenir bonne et notable quantity et / nombre
de bestiaux tant chevalins, bovins, / que aultres menuz, en et r(ièr)e les lieu et
village / de Levier, p(ar) le moyen duquel entretenement / et nourisaige les

habitans circonvoisins / et ceulx de ce peys ont heu resentment et / prouffitz des fructaiges en provenuz et / vivres plus habondans et à meillieur pris et / raison, qu'a rendu d'austant plus grande co(m)modité / en cedit peys, comme aussi lesd(its) exposans p(ar) / leurs labours, travailz et industrie se sont / actuellement et de jour à aultre avec l'ayde / et moyen de leurs bestes chevalinnes et / bovinnes applicquez et addonnez à mener, / conduyre et charoier bonne et grande quantitey / de bois en la <sau> grande saulnerie dud(it) Salins / apperten(ant) à Sad(ite) magesté, et y continuent / ordinairement, tant po(ur) la cuytte des / muyres d'icelle saulnerie, comme de sommiers / et grosses pièces de bois d'esquarrure pour / l'entretienement des bernes et édifices y estans / et mesmes quant ilz en ont estez requis, postposans / leurs aultres propres et particuliers negoces et /

... / ...

affaires, n'espargnans aulcunement leurs peignes / et ne respectans la distance dud(it) lieu de Salins / qu'est d'environ quatre lieues / aud(it) lieu de Levier, à quoy ilz ne pourroient / satisfaire sans le moyen et ayde de leurd(its) / bestiaux qui leur c(on)vient tenir en bon et notable / nombre, duquel sad(ite) Magesté prend et lève / à son prouffit les censes jurées annuellement / selon le nombre d'icelluy bestial. Et pour ce / que seulement ilz sont inscriptz, prangnent, et lèvent / en lad(ite) saulnerie p(ar) ch(ac)une sepmainne de l'année po(ur) / leur ordin(air)e trois charges de sel que sont ses charges / p(ar) quinzemne, lesquelles ne peulvent baster et / suffire pour l'entretienement desd(its) habitans ny / de leurd(its) bestiaux en bon nombre, ilz ont fait / faire description et denombrement des chiefz d'hostel / tenans feugz et mesnaiges aud(it) Levier, de leurs / familles et de leurd(its) bestiaux, qu'est icy joint / et attaché, deument attesté, par laquelle description / appart que aud(it) lieu de Levier habitent et resident / mil et dix huictz personnes en cent quarante / quatre feugz participans aud(it) ordin(air)e de sel et / payans impotz po(ur) leurs *affiert* des <de> dons / gratuytz que l'on accorde en ce peys à sad(ite) Ma(jes)té, / tenans p(rese)ntement deux mil quatre-vingtz et douze bestes tant chevalinnes, bovinnes, que / aultres menues, non comprises les chièvres y / estans en nombre d'environ trois cens, le tout / dud(it) bestial doigeant la jurée et cense à sad(ite) / Magesté, laquelle en reçoit prouffit selon la /

... / ...

grandeur et nombre d'icell(uy), comme aussi / des grainnes que y proviengnent ch(ac)un an audit / Levier p(ar) la culture des terres y estansf(ai)ctes à l'ayde desd(ites) bestes chevalinnes et / bovinnes - Où lad(ite) Court cognoistra si / luy plaît telle quantitey de sel ne pouvoir / satisfaire po(ur) l'entretienement desd(its) habitans / ny de leurd(it) bestial, lequel ne pourroit / estre entretenu ny prouffit(e)r sans estre / deument assaler ; joint que led(it) lieu / de Levier est lieu de passage p(ar) lequel / passent de jour à aultres et y affluent / plusieurs p(er)sonnes et grand nombre, tant / de ce peys que aultres y négocians c(om)me / est notoire, ausquelx il c(on)vient donner / dud(it) sel po(ur) leurs neccessitez ; pourquoy / lesd(its) exposans désirans estes pourvez sur ce / de bon et souverain remède de ladite Court, / sont p(ar) ceste leur très-humble requeste

recouruz / à icelle, la suppliant co(m)m'ilz font très-humbleme(n)t / de, continuant à son équitable bonté et provision / ordin(air)e, prenant égard aux choses susd(ites) et / plusieurs aultres en resultans obmises po(ur) / n'atedier p(ar) prolixité, declairer et ordonner / que lesd(its) suppl(ian)tz seront doiresenavant / inscriptz aux roolles des distributions des selz de / lad(ite) saulnerie, et leurs seront delivrées p(ar) ch(ac)une / sepmaine d'ung ch(ac)un an, sept charges de sel po(ur) / leurd(it) ordin(air)e, ou lieu des trois charges que l'on a / accoustumé leur inscripre et delivrer p(ar) ch(ac)une sepm(aine), / ou bien telle quantité qu'il plaira à lad(ite) court <arbitrer> / ordonner et enjoindre aux s(ieu)rs officiers d'icelle saulnerie, / ainsi le faire, payant le pris sur-ce statuez ou à / statuer qu'iceulx suppl(iant)z ouffrent, et ilz prieront dieu / à p(er)petuité pour la manutention de lad(ite) Court et / continueront à charoier bois po(ur) la cuytte desd(ites) muyres / au c(on)tentement de lad(ite) Court.

L.Coquelin

> A req(uêt)e de Jehan / Guillemin, c(omme) proudho(mm)e / dud(it) Levier.

>> ' f(aire) si avant que / les affaires / de la saulnerie / le porront / porter, xx.e / fe(vrier) 1569'

1 B 205 / 47

Denombrement et description des noms / et surnoms des habitans du lieu et village / de Levier, chiefz d'hostelz tenans feugz et / mesnages aud(it) lieu, ensemble de leurs maignies / et bestiaux selon que ung ch(ac)un desd'its) chiefz d'hostel / les tient presentement aud(it) Levier, et c(om)me p(ar) / Jehan GUILLEMIN et Jehan DUXIN, à present proud'hommes dud(it) / Levier ilz ont estez treuvez à la recherche et visite / qu'ilz ont faict(e) en ung ch(ac)un desd(its) mesnaiges et qu'ilz s'en / sont d'iceulx deuement informez, ayans sur ce prins / les seremens sur et aux saintz evangilles de / dieu corporellement touchez, le neuvi(èm)e jour du / mois de febvrier mil cinq cens soixante neufz.

Mychiel CHAYNE : en son mesnage, quatorze personnes.
Bestes chevalinnes, bovinnes, et aultres : quarante quatre.

Sebastiain PARISOT : dix personnes.
Bestes chevalinnes, bovinnes, et aultres : trante et une.
Guill(aum)e ESCUCHARD : huictz personnes.
Bestes grosses, et menues : vingt deux.

Guill(aum)e MERCIER : quatre personnes.

Symonne MATHIEU : cinq personnes.
Brebis ; deux.

Jaques MARESSE , dud(it) lieu : cinq personnes.
Bestes, menues et grosses : vingtz.

Jehannette GUILLEMIN : deux personnes.
Brebis ; une.

... / ...

Jehan MERCIER : neufz personnes.
Bestes, grosses et menues : dix sept.

Jehan SUBTIL le jeune : deux personnes.
Brebis ; quatre.

Jehan SUBTIL l'esney : seize personnes.
Bestes, grosses et menues : trante trois.

Henry MOUTHE : six personnes.
Bestes, grosses et menues : quinze.

Claude PAULDET : neufz personnes.
Vaiches et brebis : douze.

Claude ORDINAIRE dict Parolz : huict personnes.
Brebis ; neufz.

Claude ORDINAIRE dict Bourgeois : six personnes.
Brebis ; neufz.

Anathoille ORDINAIRE : septz personnes.
Bestes, grosses et menues : dix.

Marcellin JOUFFROY : douze personnes.
Bestes, grosses et menues : cinquante et six.

Claude MELIN : six personnes.
Bestes, grosses et menues : six.

Nycolas MELIN : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : seize.

Loyse ESCUCHARD : deux personnes.

... / ...

Anathoille BATAILLARD : cinq personnes.
Bestes : seize.

Ph(ilibe)rt ESCUCHARD : deux personnes.
Bestes : huict.

Anathoille MELIN : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : vingtz.

Philippe MELIN : douze personnes.
Bestes, grosses et menues : trante quatre.

Pierre MELIN : neufz personnes.
Bestes, grosses et menues : vingt huictz.

Jehan ORDINAIRE dict Brenet : huictz personnes.
Bestes, grosses et menues : dix septz.

Nycolas ORDINAIRE : septz personnes.

Pierre SAULNIER : huictz personnes.

Gaspard MELIN : huict personnes.

Anathoille MELIN : neufz personnes.
Bestes, menues et grosses : quinze.

Claude MELIN : dix personnes.
Bestes, grosses et menues : trante et une.

Jehan LORIOL : huictz personnes.
Bestes, grosses et menues : vingtz septz.

... / ...

Claudette MELIN : /huictz/ quatre personnes.
Bestes, grosses et menues : huictz.

Pierre MELIN : sept personnes.
Bestes, grosses et menues : quarante sept.

Pierre MELIN dict Lanyer : dix septz personnes.
Bestes, grosses et menues : cinquante six.

Gaspard MELIN dict Barnot : septz personnes.

Bestes, grosses et menues : vingtz.

Charles LEBLANC : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : dix huictz.

George LEBLANC : six personnes.
Bestes, grosses et menues : vingt et une.

Jehan LEBLANC : douze personnes.
Bestes, grosses et menues : quarante.

Jaques MELIN : unze personnes.
Bestes, grosses et menues : trante.

M(aîtr)e Hugues MELIN , not(air)e : dix sept p(er)sonnes.
Bestes, grosses et menues : cinquante et trois.

Nycolas LEBLANC : dix personnes.
Bestes, grosses et menues : quarante six.

Sebastiain SUBTIL : seize personnes.
Bestes, grosses et menues : quarante.

Philippe SUBTIL : septz personnes.

... / ...

Claude VARESCON le jeune : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : douze.

Claude VARESCON l'esney : septz personnes.

Gaspard TORREL : quatre personnes.
bestes, grosses et menues : vingt huict.

Regnauld TERREL : septz personnes.
Bestes, grosses et menues : dix.

Claude TORREL : sept personnes.
Bestes, grosses et menues : quinze.

Guyod FATELAY : septz personnes.
Bestes : dix.

Guill(aum)e FATELAY : septz personnes.

Bestes, grosses et menues : dix.

Claude FATELAY : six personnes.
Bestes, grosses et menues : quinze;

Hugue(n)in COULDRY : huit personnes.
Bestes, grosses et menues : douze.

Pierre PEY le jeune : sept personnes.
Bestes, grosses et menues : dix huit.

Claude LYEGON : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : douze.

Guill(aum)e BOURGET : dix personnes.
Bestes, grosses et menues : trente deux.

... / ...

Claude BOURGET : trois personnes.
Bestes, grosses et menues : neufz.

Anathoille LEBLANC : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : seize.

Jehan GUILLEMIN : dix sept personnes.
Bestes grosses et menues : trente et une brebis, et moutons
quarante

Jehan MATHIEU : six personnes.
Grosses bestes : six ,
Brebis : douze.

Pierre LIEJON : douze personnes.
Bestes, grosses et menues : vingt et une.

Jehan MAIRE : cinq personnes.
Bestes : quatre.

Nicolas LEBLANC l'esney : quinze personnes.
Bestes, grosses et menues : quarante cinq.

Jehan ESTELLIN : quatorze personnes.
Bestes, grosses et menues : quarante.

Pierre MYGET : quinze personnes.
Bestes, grosses et menues : quarante.

Sebastiain MELIN : neufz personnes.
Bestes, grosses et menues : trante quatre.

Anathoille GUILLEMIN : quatre personnes.
Bestes, grosses et menues : quinze.

... / ...

Marguerite FORGE : quatre personnes.
Brebis ; trois.

Andrey MYGET : treize personnes.
Bestes, grosses et menues : trante.

Anathoille MIGET : trois personnes.
Bestes : huictz grosses.

Claude MIGET le jeune : trois personnes.
Bestes : douze.

Claude GROLZ : unze personnes.
Bestes, grosses et menues : trante quatre.

Huguenin FATELAY : septz personnes .
Bestes, grosses et menues : vingt quatre.

Jehan DE LESCOLE : deux personnes.

Pierre PAULDET : six personnes.
Bestes, grosses et menues : sept.

Andrey DROULLET : huictz personnes.
Vaiche ; une.

Denys PARISET : quatre personnes.
Bestes, grosses et menues : dix.

Claude CHASNE : cinq personnes.
Bestes : sept.

Nycolas RODY : douze personnes.
Bestes, grosses et menues : cinquante et une.

... / ...

Jaques BUCHON : quatre personnes.
Bestes, grosses et menues : quatre.

Jehan JANNET l'esney : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : vingtz.

Henry DUXIN : neufz personnes.
Bestes, grosses et menues : quinze.

Christofle DUXIN : septz personnes.
Bestes, grosses et menues : six.

Nycolas DUXIN : septz personnes.
Bestes : trois.

Symon DUXIN : sept personnes.
Bestes, grosses et menues : dix.

Pierre ORDINAIRE : huict personnes.
Bestes, grosses et menues : unze.

Jehan ORDINAIRE : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : dix sept.

Philippe ORDINAIRE : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : quatorze.

Claude GRANDPERRIN : douze personnes.
Bestes, grosses et menues : trante et une.

Anathoille LANDRYON : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : six.

Gregoire P(ER)RET : quatre personnes.
Bestes, /grosses et/ menues : deux brebis.

... /...

Jacques JANNOT le jeune : six personnes.
Brebis ; deux.

Jehan CHASNE : six personnes.

Brebis ; deux.

Jehan HUGONEAUL : douze personnes.
Bestes, grosses et menues : quarante.

Anathoille FATELAY dict Bydaul : six personnes.

La MASSUZ : six personnes.
Bestes, grosses et menues : treize.

Jehan son frère : quatre personnes.
Bestes, grosses /et menues/ : trois.

Claude JANNOT : sept brebis.

Nycolas JANNOT : quatre personnes.
Bestes : dix.

Anthoine COULET : quatre personnes.
Bestes, grosses et menues : dix.

Denys JANNET : trois personnes.
Vaches : deux.

Anthoine JANNOT dict Crouset : septz p(er)sonnes.
Bestes, grosses et menues : vingt.

Anathoille JANNET dict Guygnard : trois personnes.

Jeh(an) LAMETRE : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : douze.

... / ...

Anathoille JANNET dict Coulot : quatre personnes.
Bestes, grosses et menues : septz.

Pierre LANDRYON : six personnes.
Bestes, grosses et menues : six.

Denys CHAPOIS : six personnes.
Bestes, grosses et menues : huict.

Anathoille VARESCON : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : dix huictz.

Michiel VARESCON : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : cinq.

Jaques JANNET : neufz personnes.
Bestes, grosses et menues : trante deux.

Anathoille PORT le jeune : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : trante quatre.

Anathoille PORC l'esney : septz personnes.
Bestes, grosses et menues : huictz.

Andrey FIGON : cinq personnes.
Bestes /grosses et/ menues : trois brebis.

Loys GIRARDOT : trois personnes.
Brebis ; cinq.

Anathoille ORDIN(AIR)E : deux personnes.
Brebis ; deux.

Pierre FIGON : quatre personnes.
Bestes : sept.

... / ...

Anthoine ORDIN(AIR)E : trois personnes.
Bestes : quatre.

Guillaume VALET : trois personnes.

Anathoille VALET : huict personnes.
Bestes, grosses et menues : huict.

Jehan JANNET Mores : quatre personnes.

Estiennette VALET : trois personnes.

Jehan GUYON : trois personnes.
Bestes, grosses et menues : dix.

Anne JANNET : trois personnes.
Vache ; une.

Jaques LANDRION : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : dix.

Gregoire PORC : cinq personnes.
Bestes, grosses et menues : dix.

Jehan CATHET : treize personnes.
Bestes, grosses et menues : quarante.

Anathoille ESCUCHARD : huictz personnes.
Bestes, grosses et menues : neufz.

Claude ESCUCHARD : dix personnes.
Bestes, grosses et menues : douze.

Jaques ESCUCHARD : six personnes.
Bestes, grosses et menues : quinze.

... / ...

Loys BATHELARD : quatre personnes.
Bestes, grosses et menues : quatre.

Messire Loys MELIN p(re)b(st)re : deux personnes.
Vaiches ; deux.

Pierre PEY l'esney : trois personnes.
Bestes, grosses et menues : huict.

Anatholia ARBEAUL : quatre p(er)sonnes.
Brebis ; trois.

Pierre ALLIGNET : seize personnes.
Bestes, grosses et menues : trante.

Claude DUXIN : seize personnes.
Bestes, grosses et menues : cinquante et une.

Anathoille PARISSET : huict personnes.
Bestes, grosses et menues : trante quatre.

Anathoille PLUMEY : six personnes.
Bestes, grosses et menues : quatorze.

Jaques MOUTHE : sept personnes.

Bestes, grosses et menues : seize.

Les herit(iers) f(e)ut Jehan LANDRION : trois personnes.

... / ...

Claude PARISET : quatorze personnes.

Bestes, grosses et menues : trante deux.

George PARISET : unze personnes.

Bestes, grosses et menues : dix neufz.

Anathoille FATELAY dict Subtil : dix p(er)sonnes.

Bestes, grosses et menues : trante.

Claude CHASNEY l'esney : quinze personnes.

Bestes, grosses et menues : trante.

Henry ARBELET : septz personnes.

Bestes, grosses et menues : dix huictz.

Anathoille PARISET : deux personnes.

Bestes, grosses et menues : quatorze.

Pierre VERTEIL : douze p(er)sonnes.

Bestes, grosses et menues : trente.

Ainsi appart que aud(it) lieu / de Levier y a de mesnaiges / chiefz d'hostelz
tenans feugz / cent quarante quatre p(er)sonnes / saufz erreur de calcul.

c. xLiiij feugz

... / ...

Et des p(er)sonnes y habitans, manans / et résidens, comprins lesd(its) chiefz
d'hostel, / mil dix huictz p(er)sonnes, tous participans / et ayans part du sel de
l'ord(inai)re du(dit) Levier.

Et des bestes tant chevalinnes / bovines, brebis, que aultres, y a le / nombre de
deux mil quatre vingtz / et douze, saufz erreur de calcul.

Plus, a aud(it) lieu de Levier environ / deux à trois cens chièvres.

Au lieu de Salins, le dix neuviè(m)e jour / du mois de febvrier mil cinq cens soixante / neufz, s'est constituer en sa personne p(ar) devant / le not(air)e soubsigné, Jehan GUILLEMIN comproud'ho(mm)e / et coneschevin du lieu et villaige de Levier, / lequel a asserementé sur et aux Saintz / evangilles de Dieu corporellement touchez ès mains / dud(it) not(air)e, avoir proceder à la visite des feugz et / chiefz d'hostel dud(it) Levier, informations des y manans / et habitans et de leurs bestes chevalinnes, bovinnes, et aultres, avec Jehan DUXIN c(on)eschevin aud(it) lieu / de Levier ; lesquels ilz ont treuvez estres / en tel nombre et quantitez qu'ilz sont / particulièrement descriptz et denommez cy / dessus, qu'il a certiffié vray et /

... / ...

l'avoir ainsi fait rediger p(ar) escript po(ur) verité. / Presens à lad(ite) certisficat(ion), attestat(ion), et prestat(ion) / de serement, Anthoine BOUGENOT dud(it) Salins, vigneron / et Claude NEQUIN, du Port de Lesney, tesm(oings) / ad ce requis.

L.Coquelin

Index alphabétique des patronymes :

En italique et sous réserves (2 cas), les noms déchiffrés dans une signature.

Total général : 60 patronymes.

Allignet (Allignot, Alliguet, Alliguot) - Arbeaul - Arbelet, Arbelot
Bataillard - Bathelard - Bougenet, Bougenot <Salins> - Bourget - Buchon
Cathet - Chapois - Chasné, Chasney, Chayne - *Coquelin* <Salins> - Couldry - Coulet
De L'escolle - Droulet, Drouillot - Duxin
Escuchard - Estellin
Fatelay - Figon - Forge
Girardet, Girardot - Grandperrin - Gro(l)z - Guillemin - Guyon
Hugonneaul
Jannet, Jannot - Jouffroy
Lametre - Landrion, Landryon - Leblanc - Loriol - Liejon, Lujon, Lyegon
Maire - Maresse - Massuz - Mathieu - Melin - Mercier - Miget - Mouthe - Myget
Nequin, Noquin <Port-Lesney>
Ordinaire
Pariset, Parisot - Pauldet - Perret - Pey - Plumey - Porc, Port
Rody
Saulnier - Subtil
Terrel, Torrel
Valet, Valot - Varescon - *Velesmes* <Dole> - Verteil

AD Doubs - 1B 652 Chambre des Comptes

Godoncourt - *Fignevelle*, requête pour l'octroi de sel, 28 août 1620.

Liste des chefs de feux, avec cheptel, sur une population globale estimée à 1400 (1200 + 200) personnes « pour le moins », et chiffrée en fait à 822 + 169, avec pour bétail 986 + 275 têtes. (Maire : Langlois - commis : D.Horry - notaire : P.Michiel)

Index alphabétique nominatif des familles : les noms en *italique* sont à Fignevelle seul, les noms propres aux deux villages ont l'initiale soulignée.

Alix

Barbier - Barrollet - Barron - *Bataille* - *Bauldez* - Besard, Bezard - Bonnier, Bouvier - Bougnel, Bouguel - Bresson - Brice - *Buruelle*

Caboz - Cadet - Ceullot, Cerillot - Challon - Chariot - charpentier - Chausse - Chevallier - *Chippoz* - Cirrotte - Claudez - Clert - Colardel - Conny - *Cordier* - Cusinier

Dacrey - Defrain - Delenom, Delenon - *Denothon*, *Devothon* - Derosiere - Desprel - Diram - Donet, Douet - Ducareau - Ducreé - Ducrey - Dumon, Durnon - Duvoix

Estienne

Fabry - Favellot - Febvay - Febvrel - frater

Gantois - Girard - Giraud - *GrandClaude* - Grojam - Guenin - Gueniot - Guenyel - Guenyot - Guerrin - *Guerre* - Guillemotte

Horry - Hudel

Jacquemin - Jacquin - Jaully - Javernot - Joffroy

Langlois - Lonnet, Louvet - Lonnielz, Louvielz - *Lorphelin* - Lulier - *Lupin*

maire - *Maire* - Mallot, Mullot - Mandier, Maudier - *Marie* - *Martelot* - Martin - Martinot - Mazelin - Michiel - *Moilleroncourt* - Moillet - Mongin - Mongotte - *Monmothier* - Moullet - Moytsey
Natel - Navel - Nicolas - *Noirrot* - *Norry*

Oudot

Parnot - Pernot - Petit - *PetitColin* - PetitGirard - Philippe - *Pierron* - Pierrot - Poinssot - *Poirrez* - Prin

Richard - Roget - Roussel

Sanguynet, Saugnyvet - Saulnier - Symon - Symonnotte

Thevenin - Thiery - Thomas - Thouay - *Triffot*

Vaulthrin - Vaultier - Villet - Vinot

1B 652 Chambre des Comptes / AD Doubs

Godoncourt - Fignevelle, requête pour l'octroi de sel, texte :

A la cour , / remon<s>strent humblement les manans et / habitans de Godoncourt et Fignevelle, villages / situés au Conté de Bourgogne, que quoy- / qu'ilz ayent heu d'anciennetez aux Saulnerie(s) / de Salins leurs ordinaires de sel, et pour / icelluy six charges de sel par chascun mois, / neanlmoings il est advenuz que dois quelque / temps ençaz, l'on at delaissé de les comprendre / sur les roolles qui esté faict desd(its) / ordinaires, sur lesquelx l'on les a tiré avec / celui de la ville de Jonvelle conioinctement / pour quatorzes charges de sel par chacung mois, / et jacoit..e. qu'ensuytte desd(its) <ordinaires de> roolles, / lesd(its) de Jonvelle leur ay<t>ent dehu delivrer de / temps en aultre lad(ite) quantité de six charges / de sel par mois, puisque l'on leurs avoit / tousjours assigné et delivré ault<a>ent au- / paravant que l'on eust joiect leursd(its) ordin(aires) / avec celui de Jonvelle ; si est-ce toustesfois / qu'il(z) auroient faict reffus de leur en delivrer / et distribuer plus grande quantité que de / quatres charges par mois, qui ne peuvent / suffire<nt> pour la moytié des necessités et / de la disette qu'ils ont dud(it) sel, heu esgard / au grand nombre d'habitans qu'il y a aus(us)d(its) deux / village(s), qui sont tellement peuplés qu'aujourd'uy / ils se tiennent en l'ung d'iceulx, sçavoir en / celui dud(it) Godoncourt, douze cent personnes / pour le moins, et en celui de Fignevelle, deux / cent, tout lesquelx ne vivent quasi que / des gains et proffit qu'ilz tirent des /

... / ...

bestiaux qu'ilz tiennent aus(s)d(its) villages ; les / territoires et finages desquelx sont fort / propres pour la pasture et norrissage desd(its) / bestiaux, desquelx ils font leur principal / trafique et ont par ce moyen besoing de / beaulcoup de sel pour leurs usage(s) ; et mesme, / en consideration de ce que lesd(its) villages sont / lieux de grand passages, et chargés ordinaireme(nt) / des foul<l>es et logement des tro>u<p>pes et / compagnies de soldatz qui sont conduictz au / Pays-Bas pour les service de leurs A.A. / S.S. (altesses sérénissimes) ou de Sa Maiesté très-catholique, comme / ils onts esté tout nouvellement du passage / de celles qui ont esté mené(e)z aud(it) Peys-Bas, / desquelles ilz ont esté tellement incomodés <de> / par six diners-estape qui y ont esté assigné(s), / qu'il leur a

esté impo(s)sible dès trois mois / en ça, de tirer aulcung sel desd(its) de Jonvelle,
/ ny d'aller aud(it) Salins pour y demander leurd(its) / >anciens< ordin(aire)s, à
cause des desttorbieres et empechements / que leurs appourtoit le logement
desd(ites) / troppes, pour le service<s> et norriture / desquelles ilz estoient
contraints d'acheter / du sel par les lieux circonvoyzin à fort / haut pris ;
ausquelx inconvenient ils / prevoyent qu'y seront subjectz à l'advenir / s'il ne paict
à lad(ite) Cour de prendre / esgard à ce que dessus, et les pourveoir / d'un
ordin(aire) de sel raisonnable ; qu'est le / subject pour lequel et sur ce que
<dessus> / les requestes à Elle jà presenté(es) de leur / part à mesme effect ont
esté perdues et / esgaré(e)s pendant lesd(its) passages desd(ites) troppes, /

... / ...

et que celuy qui a charge aus(us)d(ites) saulneries / de la distribution desd(its)
ordin(aire)s faict difficulté / de leur delivrer leurd(ite) ancienne ordin(aire), pour ce /
qu'ils ont delaissé de le prendre et relever / durant lesd(its) trois mois pendant
lesquelx / lesd(ites) tro>u<ppes ont passé ; ils recourent à / Elle et la supplient
très humblement d'en / prealable vouloir ordonner aux<dict> commis à / la
distribution desd(its) ordin(aire)s de leur delivrer / pour chasque mois restant de la
presente / année mil six cent vingt, la<d.> quantité de / six charge(s) de sel, et
subsecutivement de vouloir / separer leurd(its) ordin(aire)s d'avec celuy desd(its)
de / Jonvelle, lequel ordinaire estoit cy devant / de six charge(s) ainsi que dict
est, et accroistre / et augmenter icelluy de trois ou quatres / charges de sel par
chascun mois, au / premier roolle qu'Elle fera desd(its) ordin(aire)s, / et ce en
contenplation du grand nombre / des personnes dont lesd(its) vilages sont /
composé, de la multitude des bestiaux / qu'il(z) tiennent et norrissent pour leur
usage / et proffit, et des grandes foulles qu'ils ont / tout fraischement suppourté et
qu'ilz sont / obligés de soustenir de temps en aultres / pour les passages et
logement des troppes / que l'on conduictz aud(it) Peys-Bas , et / sera justice.

J.Lampinet

> La Cour ordonne que / la p(rese)nte req(uête) sera c(om)municquée / aux
habitans de / Jonvelle pour y respondre / par escript deans quatre / jours
après mand(emen)t / au premier huissier / ou sergent requis faire / tous
exploictz nec(essair)es ; / faict au conseil le / derrier septembre / mil six
cens vingt,

Guill. Chalon

>> Envoyé aux habitans de Jonvelle / p(ou)r y r(épo)ndre 4 jours après, /
d(ernie)r 7. bre 1620,

D.Perrier

> La Cour, veue ceste, / ensemble les responces / y faictes à la part de /
partie suppliée, et pour / les raisons y rapporteés, / declare que les

quatorze / charges de sel cy / mentionnées se / repartiront comme /
s'ensuyt : sçavoir, pour / ceulx de Jonvelle cy / nommez, dix ; et les /
aultres quatre pour / les suppliantz. / Ordonnant pour ce / à celuy qui les /
verté /

... / ...

at levé, les leur / delivrer en payant / le pris et frais, / et pour
<l'augmentatio.> / l'augmentation / quise par iceulx / suppliantz, lad(i)te /
Cour declaire qu'ilz / se pourvoyeron par / requeste separée, / mand(an)t
au premier / huissier ou sergent / requis, faire tous / exploitz nec(essair)es. /
Faict au Conseil, / le quatorzieme / novembre mil six / cens vingt.

Guill. Chalon

>>> Vous re-- rappou-- calcus d-- / que des quatorze >charges< cy ment-- la re--
= soit /

sçavoir : p(ou)r ceux de Jonvelle, dix, et les / autres quatres p(ou)r les
surppliant, ordon(nant) / à celuy qui les a livré les leur delivrer : en payant le
pris et frais, et p(ou)r l'augmentation / quise, qu'ilz se pourvoient par
req(uê)te separée.

14. 9.bre 1620

Jean Boyvin

... / ...

Roolles et memoires du peuple qui est / dans le lieu de Godoncourt, comme /
aussi du bestiaux y estant. Et premier, / - le vingt huictiesme aoust mil six cent
vingt -

Personne		Bestiaux	
La vesve Thiebault GUILLEMOTTE	5	1	
Vesve Pierre PETIT	4	16	
François MAZELIN le jeune	2	6	
Remy MARTIN Lonnet	3	12	
Jehan FEBVAY le viel	4	10	
Claudine, fille Claude GUENIN	2		
Jean JACQUIN Cadet	5	2	
Mongeotte FEBVAY	3		
Mathieu FEBVAY	6	7	
Claude BEZARD	7	15	
Vesve Claude BARRON	5	1	
Anthoine GUILLEMOTTE	4	6	
Claude BARROLLET	5	1	
Pierrette GROJAM	2		

Anthoine BESARD	7	4
Dieudonné MAZELIN	6	10
Nicolas JACQUIN	6	8
Jean BARRON le jeune	7	22
Jean PHILIPPE	4	8
Remy MARTIN	5	13
Pierre SYMONNOTTE	2	
4 vingt 14 p(er)sonne en ceste page		7 vingt et deux bestiaux en ceste page

... / ...

personne		bestiaux
Pierre GUILLEMOTTE	2	
Claude MAZELIN	8	9
Jean FEBVAY le jeune	3	5
Dimanche HORRY	6	14
Jean PIERROT	7	4
Jacque BEZARD	6	1
Didier VAULTIER	7	
Claude MOILLET	9	
Claude BARBIER	6	7
Claude ROUSSEL	3	
Anthonne VILLET	7	11
François NICOLAS	3	3
Nicolas SYMONNOTTE	5	10
Didier ESTIENNE	3	3
M(aît)re Pierre MICHIEL	5	11
Pasque NAVEL	7	
Gregoire MARTIN	6	4
Nicolas CHARIOT	7	11
Julian OUDOT	7	5
Julian BARROLLET	8	12
Claude MARTIN	5	9
Abraham CHAUSSE	6	5
Jean DUCRE le jeune	7	3
Jean DUCRE le viel	2	
Vesve Claude MAZELIN	4	13
Mongin FABRY	8	12
Le s(ieu)r, maire, LANGLOIS	10	19

7 vingt 17 p(er)sonne
en ceste page

8 vingt et
unze bestiaux

... / ...

p(er)sonne		bestiaux	
Michiel COLARDEL	4		
Claude THOUAY	4	6	
Christofle JOFFROY	3	14	
Vesve Jean RICHARD	5	8	
Nicolas FEBVAY	3	8	
Jean CLAUDEZ	4	5	
Jean MARTIN Gantois	2	2	
Jean COLARDEL Mongotte		5	4
Humbert JAVERNOT	7	3	
Anthonne DUCRE	3	1	
Symon ROGET	4	6	
Dieudonné FAVELLOT	4	9	
Antide GUENIN	7	8	
Nicolas FEBVREL	8	10	
Dieudonné MARTIN	3	2	
Jean OUDOT	4	4	
Julien DEFRAIN		5	1
Jean DIRAM	10	10	
Brice MARTIN	4	2	
Adam CONNY	5	4	
Jean MOULLET	4	4	
Vesve Estienne DELENOM		2	
Nicolas MARTINOT	7	6	
Claude FEBVAY		6	9
Vesve Thiebault PERNOT	4	3	
Jean MAZELIN	2	3	
100 et 19 p(er)sonne en ceste page		132 bestiaux en ceste page	

... / ...

p(er)sonne		bestiaux	
Dimanche GUERRIN	3	3	
Catherine BONNIER	3		
Jean CHALLON	6	1	
Vesve Agnus NAVEL	3	4	
Jean DELENOM le viel	3	7	
Thiery MARTINOT	9	4	

Jean DUCREY Frater		8		
Henry MONGIN	4		4	
Jean CLERT le jeune	7		12	
Jean CLERT le viel	3		8	
Jean POINSSOT	5		6	
Agnus BARROLLET	6		9	
Dimanche JACQIN Cadet	4		6	
Didier COLARDEL	5		1	
Claudine JAVERNOT	2			
Claude COLARDEL	5			
Claude DUCRE	5		9	
Sebastien BRESSON	6		8	
Isaac GANTOIS	7		23	
Claude DUCAREAU	3			
Jean MAZELIN Gueniot	4		15	
Gand FAVELLOT	2		5	
Vesve Humbert DELENOM		2		6
Jean DELENON le jeune	4			
Vesve Claude MARTINOT	4		11	

1.1.3. personne
en ceste page

132 bestiaux
en ceste page

... / ...

p(er)sonne			bestiaux	
Annotte ALIX	2			
Claude DUVOIX		7		7
Jeannotte CABOZ	3		3	
M(aî)tre Jean DURNON	2			
Sebastien PRIN	4		9	
Nicolas GUENIOT	6		17	
Vesve Jean MARTIN	3		2	
Jean BARROLLET PetitGirard	5		10	
Claude COLARDEL	4			
Remy BARROLLET	4		12	
Jean GUENIN	8		11	
Remy FEBVREL	7		15	
Vesve Anthonne ALIX		2		2
Claude CLERT	3			
Estienne DEROSIERE	6		6	
Vesve Jean DEROSIERE	2		4	
Raymon CUSINIER	2		4	
Jean DELENON le jeune	3			

Vesve Remy DEROSIERE	5	2
Dimanche MALLOT	4	4
Anthonne MARTIN Parnot	8	2
Jean RICHARD	3	
Jean BONNIER Cirrotte	6	23
Vesve François COLARDEL	4	12
Fernande BARROLLET	8	7

104 p(er)sonne
en ceste page

1.5.2 bestiaux
en ceste page

... / ...

p(er)sonne

bestiaux

Dimanche MARTIN	4	1	
Jean BARRON le viel		3	3
Philippe MAZELIN	6	11	
Claude RICHARD	4	1	
Beninot NATEL	3	4	
Jean NATEL	3	2	
Jacque BARROLLET	3		
Pierre MICHIEL Lulier		4	7
Claude JACQUEMIN	4	2	
Jacque MICHIEL	5	2	
Pierre CEULLOT	6		
François RICHARD	3	2	
Claude DELENOM	5	3	
Jean HUDEL	5	2	
Nicolas THOMAS	6	5	
Vesve Jean CHALLON	6	3	
Claude MOYTSEY	7	8	
Jean CHEVALLIER	8	12	
Remy GUENYOT	5	14	
Jean GUENIN Brice	6	1	
Nicolas THOMAS Charpentier	3	1	
Nicolas DONET	4	3	
Pierre POINSSOT	4	12	
Anthonne GUENYEL	5	6	
François GIRARD	7	9	
Claude BOUGUEL	5	14	

124 personne
en ceste page

128 bestiaux en
ceste page

... / ...

p(er)sonne		bestiaux	
Anthoinne GIRAUD	5	9	
Dimanche JACQUIN Saulnier	4	9	
Vesve Jean LANGLOIS	3	4	
Claude GUILLEMOTTE	2	8	
Jean DESPREL	6	8	
Michiel GUENYOT	6	3	
Anthonne BARRON	7	2	
George GUERRIN	3		
Jean DUCRE le viel	2		
Le S(ieu)r Curé	2	3	
Anthonne BARROLLET	3	8	
Michiel MONGIN	8	12	
François PETIT le viel		6	7
François PETIT le jeune	6	5	
Florentin LONNIELZ	3	1	
François MAZELIN	3	9	
Jacque JOFFROY	5	7	
Vesve Remy MANDIER	3	1	
Pierre MAZELIN		9	18
Jean FEBVAY Thevenin	4	6	
Nicolas JAULY	5	9	
Annotte CLAUDEZ	2		
Jacque THIERY	6		
Vesve Anthoinne VINOT	3		

106 personne
en ceste page

129 bestiaux
en ceste page
Fin du vilage de
Godoncourt

... / ...

Mesme roolle du peuple de Fignevelle / et du bestialx y estant. En premier :

Personne		Bestiaux
Claude CHIPPOZ Maire	9	23
Jean POIRREZ	9	23
Jean MARTIN GrandClaude	4	9
Agnus GUENYOT	5	5
Noel CLERT	6	9

Sebastien PETIT COLIN	8	15
Noel Horry	9	9
Claude BATAILLE	1	
Jean NORRY	5	
Vesve Dimanche MICHIEL	2	
Claude MOILLERONCOURT	4	6
Les enfans Agnus DENOTHON	3	
Nicolas TRIFFOT	3	8
Remy DELENON	6	17
Claude DACREY	4	8
Vesve Michiel PIERRON	2	
Adam Horry	3	
Errard DEVOTHON	5	6
Jean CORDIER	2	
Jean MARTELOT	3	1
Joseph LUPIN	4	3
Anthonne LORPHELIN	5	20

... / ...

Personne		Bestiaux
Jean BURUELLE	7	9
Pierre SYMON	2	
Fiacre MONMOTHIER	6	9
François BAULDEZ	7	17
François GUERRE	5	5
Nicolas SANGUYNET	4	10
Jean CUSINIER	10	10
Dimanche MARIE	3	8
Claude NOIRROT	4	11
Jean BARRON	7	22
Claude VAULTHRIN	8	7
Nicolas BAULDEZ	5	7

169 personne
à Fignevelle

275 bestiaux
à Fignevelle

A Godoncourt, 822 personne en tout,
et de bestiaux, 986 en tout saufz erreur de
quelcuz.

Langlois

Co(mme)
c(om)mis *D.Horry*

Co(mme)

aud(it) rep(ar)time(n)t

not(air)e *P.Michiel*

AD Doubs - 2B 651

Villars Saint Marcellin, 1615

' >Copie de : impost du don gratuit / sur les habitans de Villers

Vous, habitans de Villers Sainct Mazellin, / avez esté composé à la somme de / six vingt frans, pour vostre part et / pourtion de ceste, de cent trente mil / frans ordonnée estre relevé sur / ce pays et Comté de Bourgoingne / sur exempts et aux exempts privilegier / et aux privilegers sans prejudice de / leurs privileges et exemptions par / le recès des estarss généraux dudit / pays, concludz le sixieme d'octobre / de l'an mil six cens et quatorze, à / fin d'estre employée au payement / tant des don gratuit de cent mil / frans accordés à leurs A.A. S.S. / que de huit mil frans destynés / au cabinet pour s'en servir aux / urgentes neccessités, et vingt deulx / mil frans, tant pour commissions / qu'autres affaires qui se presenteront / selon qu'il est porté par led(it) recès ; / laquelle somme sur vous imposée, / vous payerés à Jehan LULIER, sieur de Chauvyrey, ou lieu de Vesoul / à tois termes, à sçavoir la tierce / partye dans le jour de feste / Annonciation N(ot)re / Dame prochaine, / et les deulx aultres termes au / jour de feste Puriffication Nostre / Dame des ans mil six cens et seize, / et mil six cens dix sept, à peyne / de recouvrer sur vous ch(ac)un desd(its) / termes, passés tous interrestz et / despens, et payerés p(ar) ch(ac)une quictan(ce) / quatre petit blans seulement ; / fait à Vesoul, le vingt sixiesme / febvrier mil six cens quinze, / signé BOITOUSET, abé de Bellev(aux?), / Lulier, et de (Jan... de Rand...)

... / ...

La p(rese)nte coppie a esté prinse à son / original et collationnée par nous / not(air)e sousigné, le deulxiesme jour / du mois d'apvril mil six cens et / quinze.

J.Cornet

G.Peron

... / ...

Au lieu de Villers S.t Marcellin, / le troizie(m)e jour du mois d'apvril l'an / mil six cens et quinze, par devant nous, / George PERON, maire et juge ordin(air)e pour / leurs AA. SS. , et Anthoine NOEL, not(air)e, / maire et juge ordin(air)e aud(it) Villers pour les / Seigneurs et Dames d'illec, se sont / pr(ese)nté et c(om)paru

Nicolas BAILLY et Oudot SILVESTRE, vouhier et eschevins de la <c(om).> /
c(om)munaulté dud(it) lieu, lesquelz nous ont / dit et remonstré que led(it) Villers /
c(on)sistoit en grand nombre d'habitans / et de bestiaux, pour l'usage / desquelz
il ne suffisoit l'ordinaire / de quatorze benastre de seelz que / lesd(its) doibve(n)t
avoir par ch(ac)un / mois. Et que plusieurs paulvres habitans / dud(it) lieu
estoyent ordinairement c(on)traint / en aller achepter en France et en Lorraine à
pris fort hault et excessifz / <et encoire> avec danger d'encourir de / grosse
esmande et c(on)fiscat(ion) s'ilz estoient / recongneu faisant telle achaptz à eulx /
touteffois requis et necc(essair)e, pour estre / quasy de toutes partz enclavés de
peys estrangier, selon qu'il est tout / notoire et manifeste ; pour à quoy / obvier
et donner ordre, ilz nous ont / requis de leurs permettre d'assemble<y>r / en
corpt de c(om)munaulté lesd(its) habitans, / affin d'aviser de recourir par /
requeste à la Court Souveraine de / Parlement à Dole, ou aultre qu'il /

... / ...

appertiendra, pour avoir du surhaulcement / dud(it) ordinaire, jusques à vingtz
>quatre< benastre / ou plus, selon q(ue) lesd(its) habitans / aviseront entre eulx,
et à cest effectz / nous transpourter par les maisons / et domicile desd(its)
habitans pour / reco(n)gnoistre leur nombre, et de leurs / bestiaux qui uzent de
seelz.

A quoy inclinant, avons fait / assemblez lesd(its) habitans, lesquelz après / avoir
entendutz les proposit(ions) desd(its) eschevins, / ont unanimement dit et decl(ar)é
icelles / estre raisonnables, et que ordinairement / lesd(its) habitans recepvoient
de grandz domaige et interrestz à faulte d'ung / suffisant ordin(air)e de seelz ;
pour obtenir / led(it) surhaulcement, ilz se submectoient / aux frais des voyaiges
et poursuyttes / en ce necc(essair)es. Ensuytte de quoy et pour / de tant mieulx
reco(n)gnoistre le nombre / desd(its) habitans et des personnes et bestiaux /
estans en leurs maison, avons decl(ar)é / que nous noz transpourterons ès /
maisons d'ung ch(ac)un d'iceulx, affin / d'en faire rolle ; ce qu'avons fait c(om)m
/ s'ensuyt :

Premier, nous noz sumes transpourter en / la maison de discrete p(er)sonne
messire François MAISTROT, p(re)b(t)re curez aud(it) lieu ; le / mesnaige
duquel avons recongneu c(on)sister / en nombre de cinq personnes luy y
c(om)pris, / avec vingt cinq bestiaux, tant rouge / que blanc.

... / ...

En celle de honorez Jehan De DONNEVAL, / coseigneurs aud(it) lieu, avons
treuvé que luy / et ses domestiques estoient en nombre de / douze personnes, et
en bestiaux, soixante, / tant en chevaulx, boeufz, que aultre / bestiaux rouge et
blanc.

En celle de honorez Jacques De BONNET, / coseigneurs aud(it) lieu, avons treuvé que / luy et ses domestiques estoient en nombre / de huict personne, et en bestiaux, quarante, / tant en boeufz, vaches,q(ue) aultre bestiaux / blanc.

Celle de Monsieur Jehan De BONNET, / cos(eigneu)r aud(it) Villers, avons treuvez que luy / et ses domestiques estoient en nombre de / dix p(er)sonnes, et en bestiaux, tant boeufz, vaches, mouton, que berbis, trente.

En celle Mons(ieu)r Jacques De HANNEZEL, / s(ieu)r du Hasterrelz, avons treuvé que luy / et ses domestiques estoient en nombre de / dix p(er)sonnes, et en bestiaux, trente, / tant chevaulx que aultre rouge et blanc.

Celle de Monsieur Allexandre De / BONNET, cos(eigneu)rs aud(it) lieu, avons treuvez / qu'icelluy et ses domestiques estoient en / nombre de huict p(er)sonnes, avec / trante deulx bestiaux, tant en chevaulx, / boeufz, vaches, q(ue) berbis et aultres blancs.

En celle de M(aît)re George PERON, maire / pour leur>s<d(ites) AA.SS., avons treuvez q(ue) / luy et ses domestiques estoient en nombre / de dix p(er)sonnes, avec vingt cinq bestiaux, / tant chevaulx q(ue) bestiaux rouge et blanc.

... / ...

En celle de Anthoine NOEL, not(air)e, / maire pour lesd(its) seigneurs, avons treuvez / que luy et ses domestiques estoient en nombre / de neufz p(er)sonnes, et en bestiaux, trante, / tant chevaulx, vaches, chevres, que berbis.

Symon CORRET : avons treuvez q(ue) luy et ses / domestiques sont en nombre de cinq p(er)sonnes, / avec six bestiaux blancs.

Françoise et Barbe BRION : avons treuvez / estre en nombre de trois p(er)sonnes, avec / quatre bestiaux blanc.

Françoys BONNEFOY : avons treuvé q(ue) luy et ses / domestiques sont en nombre de quatre / p(er)sonnes, avec six bestiaux blanc.

V(eu)ve Hanry BALLEZ : avons treuvé qu'elle et ses / domestiques sont en nombre de cinq p(er)sonnes, / avec quatre bestiaux blanc.

Bastien BIGEOT : avons treuvez q(ue) luy et ses / domestiques sont en nombre de neufz / p(er)sonnes.

Les fille f(e)ut Guill(aum)e BOYON : avons treuvez / qu'elle sont en nombre de quatre p(er)sonnes, / avec cinq bestiaux blanc.

Marcelin MAISTROT : avons treuveez q(ue) luy et / ses domestiques sont en nombre de septz / personnes, avec vingt bestiaux, tant / chevaux, boeufz, vaches, q(ue) berbis.

François VIOLLET, not(air)e : avons treuveez q(ue) luy / et ses domestiques sont en nombre de deulx / p(er)sonnes, avec quatre bestiaux tant rouge / q(ue) blanc.

... / ...

Nicolas VORRIOT : avons treuveez q(ue) luy / et ses domestiques estoient en nombre de / trois personnes, avec quatre bestiaux blanc.

Claude MORELOT : avons treuveez q(ue) luy et ses / domestiques estoient en nombre de septz / personnes, avec dix bestiaux, rouge et blanc.

Anthoine GIRARD : avons treuveez q(ue) luy et ses / domestique sont en nombre de cinq p(er)sonnes, / avec dix bestiaux tant rouge q(ue) blanc.

Andrez DE BIZE : avons treuveez q(ue) luy et ses / domestiques sont en nombre de quatre / personnes, avec quatre bestiaux blanc.

Jehan MORELOT : avons treuveez que luy et ses / domestiques estoient en nombre de quatre / p(er)sonnes, avec douze bestiaux tant rouge / q(ue) blanc.

Jehan TORNIER : avons treuveez que luy et ses / domestiques estoient en nombre de septz / personnes, avec huict bestiaux, rouge et blanc.

François ROUX : avons treuveez q(ue) luy et ses / domestiques estoient en nombre de six / p(er)sonnes, avec quinze bestiaux, tant boeufz, / vaches, q(ue) berbis.

Symon PERON : avons treuveez que luy et ses / domestiques estoient en nombre de dix / personnes, avec trente bestiaux, tant / chevaux, boeufz, vache, que bestiaux blanc.

Jehan REGNIER : avons treuveez q(ue) luy et ses / domestiques estoient en nombre de cinq / p(er)sonnes, avec six bestiaux blanc.

François BRYON : avons treuveez q(ue) luy et ses domestiques / sont en nombre de six p(er)sonnes, avec quatre / bestiaux blanc.

... / ...

Pierre POINSOT : avons treuveez que luy et ses / domestiques sont en nombre de<t> trois p(er)sonne(s), / avec deulx bestiaux.

Symon NOBIS : avons treuvez que luy et ses domestiques / estoient en nombre de deulx p(er)sonne, avec / quatre questial blanc.

Nicolas NOEL, bailleur : avons treuvez que luy / et ses domestiques estoient en nombre de / trois p(er)sonnes, avec quatre bestial blanc.

Valley CORNISTRE : avons treuvez que luy et ses / domestique estoient en nombre de quatre / p(er)sonne, avec deulx bestiaux blanc.

Nicolas MARANGET : avons treuvez que luy et / ses domestiques estoient en nombre de septz / p(er)sonnes, avec dix bestial tant rouge que / blanc.

Nicolas DIDIER : avons treuvez q(ue) luy et ses / domestiques estoient en nombre de trois / personnes, avec huict bestiaux tant rouge q(ue) blanc.

Laurent DE MEUZE : avons treuvez que luy / et ses domestiques estoient en nombre de / cinq p(er)sonnes, avec dix bestiaux rouge et blanc.

Jehan DU BRY : avons treuvez q(ue) luy et ses / domestiques estoient en nombre de quatre / p(er)sonne, avec trois bestiaux blanc.

Nicolas JANNY : avons treuvez que luy et / ses c(om)personniers sont en nombre de cinq / p(er)sonnes, avec cinq bestiaux blanc et rouge.

Symon (CHREST)IENNOT : avons treuvez q(ue) luy et / ses domestique estoient en nombre de / septz p(er)sonnes, avec quinze bestiaux / tant boeufz, vaches, q(ue) berbis.

... / ...

Nicolas BAILLY : avons treuvez q(ue) luy et son / domicile sont en nombre de quatre / p(er)sonnes, et douze bestiaux rouge et blanc.

Nicolas CORNISTRE : avons treuvez que luy / et ses domestiques sont en nombre de / cinq personnes, avec huict bestiaux rouge / et blanc.

V(eu)ve f(e)ut George ARNOULX : avons treuvé qu'elle / et ses domestiques sont en nombre de trois / p(er)sonnes, avec douze bestiaux.

Demoinge COLLIN : avons treuvez que luy et / ses domestiques estoient en nombre de / septz p(er)sonnes, avec six bestiaux.

Nicolas BRICARD : avons treuvez que luy et / ses domestiques estoient en nombre de / dix personnes, avec dix neufz bestiaux / rouge et blanc.

Anthoine GEORGE : avons treuvez q(ue) luy et ses / domestiques sont en nombre de septz / p(er)sonnes, avec dix bestiaux rouge et blanc.

Vincent OUDIN : avons treuvé q(ue) luy et ses / domestiques estoient en nombre de huict / personnes, avec trante bestiaux tant / chevaux, vaches, q(ue) berbis.

Nicolas CORNET : avons treuvez q(ue) luy et ses / domestiques estoient en nombre de cinq / p(er)sonnes, avec vingt bestiaux tant chevaux, / vaches, q(ue) berbis.

Marcelin LARMET : luy et ses domestiques sont / en nombre de quatre p(er)sonnes, avec six / bestiaux blanc.

V(eu)ve Anthoine BAILLY : elle seul, avec / quatre bestiaux rouge et blanc.

... / ...

Phillippe CORNET : luy et ses domestiques sont / en nombre de six p(er)sonne, avec neufz / bestiaux tant chevaux, vaches, q(ue) berbis.

Nicolas HORRIOT : luy et ses domestiques sont / en nombre de septz p(er)sonnes, avec quatre / berbis.

Nicolas BERRET : avons treuvez q(ue) luy et ses / domestiques estoient en nombre de cinq / personnes, avec dix huict bestiaux tant rouge q(ue) blanc.

Nicolas NORMAND, et ses domestiques :/ sont en nombre de quatre, avec seize / bestiaux.

Jehan BONNIER : avons treuvez que luy et ses / domestiques sont en nombre de six p(er)so(nn)e, / avec seize bestiaux.

Jacques DIDIER : avons treuvez q(ue) luy et ses / domestiques sont en nombre de huict p(er)so(nn)e, / avec vingt cinq bestiaux tant chevaux, / boeufz, vaches, que berbis.

François BOYON : luy et ses domestiques sont en / nombre de huict p(er)sonnes, avec vingtz / bestiaux tant rouge q(ue) blanc.

François BOILLLOT, et ses domestiques : sont en / nombre de septz personnes, avec vingt quatre / bestiaux tant blanc q(ue) rouge.

Jehan MARTIN , et ses domestiques : sont en nombre / de quatre p(er)sonnes, avec douze bestiaux.

Marcelin BOYON , et ses domestiques : sont en / nombre de septz p(er)sonne, avec douze bestiaux.

Jacques CORNET, not(air)e, et ses domestiques : sont / en nombre de trois p(er)sonne, avec quatre / bestiaux.

... / ...

Marcelin DE MEUZE , et ses domestiques : sont / en nombre de septz p(er)sonne, avec seize / bestiaux tant boeufz, vaches, q(ue) berbis.

Pierre CORNISTRE : avons treuvez que luy et ses / domestiques sont en nombre de quatre / p(er)sonne, avec neufz bestiaux.

François ANDREUX : luy et ses domestiques sont en / nombre de cinq p(er)sonnes, avec trois bestiaux.

Pierre DE BIZE , et ses domestiques : sont en / nombre de six p(er)sonnes, avec quatre bestiaux.

Nicolle MAULGRAS : elle seul, avec quatre / berbis.

Jehan LARMET , et ses domestiques : sont en nombre / de septz p(er)sonnes, avec quatre bestiaux.

François DU BRY : avons treuvez q(ue) luy et ses / domestiques estoient en nombre de six p(er)sonnes, / avec six bestiaux.

Jacques CORNET le jeune , et ses domestiques : sont en nombre de quatre p(er)sonnes.

Didier CORNET : sont en nombre de deulx / p(er)sonnes.

Symon PARISOT , et ses domestiques : sont en / nombre de septz p(er)sonnes, avec quinze / bestiaux tant boeufz, vaches, q(ue) berbis.

En la maison Nicolas MAISTROT : avons treuvez / q(ue) luy et ses domestiques sont en nombre de / huict p(er)sonnes, avec vingt cinq bestiaux tant / chevaux, vaches, q(ue) berbis.

Jehan (CHREST)IENNOT , et ses domestiques : sont en nombre / de septz p(er)sonnes, avec seize bestiaux.

Anthoine MOITHIER , et ses domestiques : sont en / nombre de cinq p(er)sonnes, avec huit bestiaux.

Marcelin CORNISTRE , et ses domestiques : sont en / nombre de six p(er)sonnes, avec douze bestiaux.

... / ...

Jacques DU VOY , et ses domestiques : sont en / nombre de trois p(er)sonnes, avec huit / bestiaux blanc.

V(eu)ve Jacques MAULGRAS : sont en mesnaige / trois p(er)sonnes, avec quatorze bestiaux.

Jehan MAIGNAIN , et ses domestiques : sont en / nombre de six p(er)sonnes.

Jehan DONET le jeune : sont en mesnaige / quatre p(er)sonnes, avec douze bestiaux.

Jacques LE NOIR : son en mesnaige quatre / p(er)sonnes, avec quatre bestial blanc.

V(eu)ve Symon MOITECEY : sont en leurs mesnaiges / quatre personnes.

Guillaume JAVENOT , et ses domestiques : sont / en nombre de six p(er)sonnes, avec quinze / bestiaux tant boeufz, vaches, q(ue) berbis.

Nicolas LARMET , et ses domestiques : sont en / nombre de trois p(er)sonnes.

Jehan DONET l'esnelz : luy et ses domestiques sont / en nombre de six p(er)sonnes, avec douze / bestiaux tant chevaux, vaches, q(ue) berbis.

V(eu)ve Nicolas DU BRY : sont en mesnaige / quatre p(er)sonnes.

V(eu)ve Phelix BARGEROT : sont en mesnaige / deulx p(er)sonnes.

V(eu)ve Jehan MICHAULT : son en mesnaige cinq / personnes.

Anthoine THEVENIN , et ses domestiques : sont en / nombre de cinq p(er)sonne, avec huit / bestiaux rouge et blanc.

Anthoine DROUHIN , et ses domestiques : sont en / nombre de deulx p(er)sonnes.

... / ...

François AUBERTIN , et ses domestiques : sont en / nombre de cinq p(er)sonnes, avec dix / bestiaux rouge et blanc.

Thomas CHASNELZ , m(aître)re d'escolle , et ses domestiques : / sont en nombre de trois p(er)sonnes, avec / six bestiaux.

Anthoine VUILLEMIN , et ses domestiques : sont en / nombre de quatre p(er)sonnes.

Claude MATHELOT , et ses domestiques : sont en / nombre de six personnes, avec dix bestiaux.

Hugues MAIRE , et ses domestiques : sont en nombre / de cinq p(er)sonnes, avec quatre bestiaux, / chevaux et berbis.

Valley AUBERTIN , et ses domestiques : sont en nombre / de quatre p(er)sonnes.

Nicolas GUILLAUMOT , et ses domestiques : sont / en nombre de six p(er)sonnes, avec septz / bestiaux rouge et blanc.

Claude BOURBONNOIS , et ses domestiques : sont / en nombre de six p(er)sonnes, avec quinze / bestiaux.

Mongeot MASSON , et ses domestiques : sont / en nombre de septz p(er)sonnes, avec / douze bestiaux, chevaux, vaches, et berbis.

Mongeot MAISTROT , et ses domestiques : / sont en nombre de dix p(er)sonnes, avec / vingtz cinq bestiaux tant chevaux, vache, / q(ue) berbis.

Jehan MAISTROT , et ses domestiques : sont en / nombre de six p(er)sonnes, avec dix huict / bestiaux, boeufz, vaches, et berbis.

Claude BERRET : sont en mesnaige quatre / p(er)sonnes et huict bestiaux.

V(eu)ve Marcelin ANDREULX : sont en nombre / de trois personnes.

... / ...

Gand MICHAULT : sont en mesnaige cinq / personnes, avec dix bestiaux rouge et blanc.

V(eu)ve Nicolas BRATIGNY : sont cinq p(er)sonnes / en mesnaige.

Nicolas AUBERTIN , et ses domestiques : sont au / nombre de six p(er)sonnes.

V(eu)ve Anthoine PETIT , et ses domestiques : sont / en nombre de huit p(er)sonnes, avec vingt / bestiaux tant chevaux, boeufz, vaches q(ue) berbis.

Marcelin HANRY : sont en mesnaige six p(er)sonne, / avec septz bestiaux.

Les filles f(e)ut Nicolas HANRY : sont deulx / p(er)sonnes en mesnaige.

Pierre MONGIN , et ses domestiques : sont deulx / p(er)sonnes en mesnaige.

Claude NIEX : sont cinq p(er)sonne en mesnaige, / avec six bestiaux rouge et blanc.

(Chrest)ofle ROUGET , et ses domestiques : sont en / nombre de septz p(er)sonnes, avec huit bestiaux.

Girard CLERT : sont en mesnaige quatre p(er)sonnes, / avec huit bestiaux rouge et blanc.

Jehan BRYON : sont en nombre de six p(er)sonne, / avec quatre bestiaux blanc.

François PRIOSET : sont en nombre de cinq / p(er)sonnes, avec huit bestiaux rouge et blanc.

Nicolas BOILLOT , et ses domestiques : sont en / nombre de six p(er)sonnes, avec quinze / bestiaux tant boeufz q(ue) vaches, q(ue) berbis.

Marcelin ROUGET , et ses domestiques : sont en / nombre de deulx p(er)sonnes, avec quinze bestiaux.

Hillaire MULLOT : sont en mesnaige quatre / p(er)sonnes, avec six bestiaux.

Jacques LE BLANC : sont trois personnes en / mesnaige.

... / ...

Nicolas NOEL le jeune : son en mesnaige / quatre personnes, avec douze bestiaux / tant boeufe, vache, q(ue) berbis.

François SAULGET , et ses domestiques : sont / en nombre de cinq personnes, avec dix / bestiaux rouge et blanc.

Claude SOZ : sont trois p(er)sonnes en / mesnaige, avec huit bestiaux rouge et blanc.

Blaisotte SARREY : sont deulx p(er)sonnes / en mesnaige.

Françoise BRICARD : sont deulx p(er)sonnes / en mesnaige.

Jullien VUILLEMIN , et ses domestiques : sont / en nombre de quatre p(er)sonnes, avec / six bestiaux.

Après laquelle visitte p(ar) nous faicte / en p(rese)nce desd(its) eschevin, avons treuvé q(ue) / les p(er)sonnes qui habitent aud(it) Villers / consiste en nombre de septz cent / soixante et six ; et les bestiaux, / consisté tant en chevaulx, boeufz, vache, / berbis, mouton, et chievres, sont en / nombre de quinze cen trante / six, dont nous en avons dressé et / delivré la p(rese)nnte description aus(us)d(its) / eschevins, pour leurs servir en tant / q(ue) de raison, ce que nous c(er)tiffions / vray soubz noz seing manuel cy mis / aud(it) Villers, les an et jours susd(its),

J.Cornet

G.Peron

A.Noel

... / ...

A la court :

Remonstrent humblement les manans et / habitans de Viler St Marcellin, que leurs lieu / et village consiste en nombre de sept centz / soixante et six personnes, et quinze centz trente six / bestiaux, selon que par le roole cy joinct faict / et soubsigné par les officiers dud(it) lieu, peut / apparoir ; et toutesfois, l'ordinaire du sel qu'ilz / <s.> tyrent des salines de Salins n'est q(ue) de / quatorze benaistres par chascun mois, à raison / de quoy ilz ont esté par cy devant contrainctz d'en / aller achepter en pays circonvoisins comme / de France et Lorraine èsquelz led(it) village est / entierement enclavé, comm'ilz seront encore / contrainctz <faire> d'il ne plaist à lad(ite) / Court leur accroistre leurd(it) ordinaire, print / egard qu'il n'est aulcunement correspondant / au nombre des personnes et bestiaux susment(ion)né, / comme aussi à la so(mme) de six vingt francs / à laquelle ilz ont esté ces années passées / imposés pour leur cotte du don gratuit accordé / à leurd(ites) A.A. , à l'esgal de laquelle so(mme) / plusieurs autres communauté<y>s qui n'ont / esté imposes qu'à moitié desd(its) suppliantz, / ont neantmoins deux fois autant de sel / qu'eulx pour leur ordinaire aud(it) Salin ; / occasion pour laquelle ilz supplient / humblement lad(ite) Court accroistre et augmenter / leurd(it) ordinaire jusques à trente benaistres /

... / ...

par mois au lieu des quinze susment(ion)nées, print / esgard que led(it) Vylers doiz le mois d'avril de l'an / mil six cent et quinze que led(it) roole fut faict, / est augmenté de plus de cent personnes tant grandz / que petitz, <et> à >cause< de

l'achapt que leursd(ites) A.A. y ont / fait puis deux ans enceà, de la seigneurie du s(ieu)r / de Ville-sur-Arce ; et qui, tous leurs estans p(rese)ntement / subiectz assiz sur les frontieres du Pays, doibvent / estre dehuement apportionnés d'ordinaire de sel, <tant> / tant pour les conserver en l'affection naturelle / qu'ilz ont à leursd(ites) A.A. co(mme) >leur< prince souverain / et particulier seigneur dud(it) lieu, q(ue) pour les empescher / d'estre par necessité contrainctz d'en aller achepter / hors dud(it) Pays ; et à cest effect, il plaise à lad(ite) / Court ordonner aux s(ieu)rs admodiateurs desd(ites) salines / ou distributeurs dud(it) sel, leur delivrer par ch(ac)un / mois lad(ite) quantité de sel moyen(nant) le pris ordinaire / et en tel cas accoustumé payer ; / et ilz prieront / Dieu pour la santé et prosperité de lad(ite) Court.

C.Bresillet

> 'Soit jointe avec celles du sel'
26 febvrier 1619
L.Jauniet

>> qu'ilz se contentent veoir la
declarat(ion) du roolle des Esleuz
18 feb. 1620
Jean Boyvin

>>> Et depuis, lad(ite) Cour / declare que lesd(its) / supplians pour le / p(rese)nt >se contenteront< de leur anciain / ordinaire de sel, <fai.> / veue la declaration / du roolle des esleuz ; / mandant au premier / huissier ou sergent requis, / faire tous exploix / necessaires. Fait au Conseil, / le dix-huictieme / febvrier mil six cent / et dix-huict.

>>>> La Cour ordonne / que ceste sera jointe / avec celles du sel pour / y avoir l'esgard tel / que de raison. / Faict au Conseil, le / vingt sixieme febvrier / mil six cens dix-neuf.
J.Lemaire

AD Doubs - 2B 651, Chambre des Comptes

Villars Saint Marcellin, 1615. Requête pour octroi supplémentaire de sel.
Recensement nominatif des ménages, avec cheptel.

Index alphabétique des familles, avec effectif personnes.bêtes :

Andreulx (marcelin, veuve 3) - Andreux (françoys 5.3) - Arnoulx (george, veuve 3.12) - Aubertin (françoys 5.10 ; nicolas 6 ; valley 4)

Bailly (anthoine, veuve 1.4 ; nicolas <vouhier, échevin> 4.12) - Ballez (hanry, veuve 5.4) - Bargerot (phelix, veuve 2) - Berret (claudé 4.8 ; nicolas 5.18) - Bigeot (bastien 9) - Boillot (françoys 7.24 ; nicolas 6.15) - Bonnefoy (françoys 4.6) - Bonnier, Bouvier (jehan 6.16) - Bourbonnois (claudé 6.15) - Boyon (françoys 8.20 ; guillaume, filles 4.5 ; marcelin 7.12) - Bratigny (nicolas, veuve 5) - Bricard (françoise 2 ; nicolas 10.19) - Brion (barbe & françoise 3.4) - Bryon (françoys 6.4 ; jehan 6.4)

Chasnelz (thomas, *maître d'école* 3.6) - Chrestiennot (jehan 7.16 ; symon 7.15) - Clert (girard 4.8) - Collin (demoinge 7.6) - Cornet (didier 2 ; jacques 4 ; jacques, *notaire* 3.4 ; nicolas 5.20 ; phillippe 6.9) - Cornistre (marcelin 10.12 ; nicolas 5.8 ; pierre 4.9 ; valley 4.2) - Corret (symon 5.6)

DeBize (andrez 4.4 ; pierre 6.4) - De Bonnet (allexande 8.32 ; jacques 8.40 ; jehan 10.30, *coseigneurs*) - De Donneval (jehan, *coseigneur* 12.60) - De Hannezel (jacques 10.30) - DeMeuze (laurent 5.10 ; marcelin 7.16) - Didier (jacques 8.25 ; nicolas 3.8) - Donet (jehan junior 4.12 ; jehan 6.12) - Drouhin (anthoine 2) - DuBry (françoys 6.6 ; jehan 4.3 ; nicolas, veuve 4) - DuVoy (jacques 3.8)

George (anthoine 7.10) - Girard (anthoine 5.10) - Guillaumot (nicolas 6.7)

Hanry (marcelin 6.7 ; nicolas, filles 2) - Horriot (nicolas 7.4)

Janny (nicolas 5.5) - Javenot (guillaume 6.15)

Larmet (jehan 7.4 ; marcelin 4.6 ; nicolas 3) - LeBlanc (jacques 3) - LeNoir (jacques 4.4)

Maignain (jehan 6) - Maire (hugues 5.4) - Maistrot (françoys, *curé* 5.25 ; jehan 6.18 ; marcelin 7.20 ; mongeot 10.25 ; nicolas 8.25) - Maranget (nicolas 7.10) - Martin (jehan 4.12) - Masson (mongeot 7.12) - Mathelot (claudé 6.10) - Maulgras (jacques, veuve 3.14 ; nicolle 1.4) - Michault (gand 5.10 ; jehan, veuve 5) - Moitecey (symon, veuve 4) - Moithier (anthoine 5.8) - Mongin (pierre 2) - Morelot (claudé 7.10 ; jehan 4.12) - Mullot (hillaire 4.6)

Niex (claudé 5.6) - Nobis (symon 2.4) - Noel (anthoine, *notaire, maire* 9.30 ; nicolas, bailleur 3.4 ; nicolas junior 4.12) - Normand (nicolas 4.16)

Oudin (vincent 8.30)

Parisot (symon 7.15) - Peron (george, *maire* 10.25 ; symon 10.30) - Petit (anthoine, veuve 8.20) - Poinsoit (pierre 3.2) - Prioiset (françoys 5.8)

Regnier (jehan 5.6) - Rouget (christofle 7.8 ; marcelin 2.15) - Roux (françoys 6.15)

Sarrey (blaisotte 2) - Saulget (françoys 5.10) - <Silvestre (oudot, *vouhier et échevin*)> - Soz (claudé 3.8)

Thevenin (anthoine 5.8) - Tornier (jehan 7.8)

Viollet (françoys, *notaire* 2.4) - Vorriot (nicolas 3.4) - Vuillemin (anthoine 4 ; jullien 4.6)

Prénoms (35):

marcelin8 - nicolas21 + *nicolle* - jehan16 - françoys12 + *françoise*2 - jacques9 - anthoine9 - claudé6 - symon6 - pierre4 - mongeot2 + *demoinge* - george2 - guillaume2 - valley2 - alexandre - andrez - *barbe* - bastien - *blaisotte* - christofle - didier - gand - girard - hanry - hillaire - hugues - jullien - laurent - oudot - phelix - philippe - thomas - vincent.

Total indiqué : 766 personnes - 1536 bêtes

Ménages comptés : 120

Moyennes par ménage (maisonnée) : 6 personnes (6,38) - 12 bêtes (12,80)

2B 651

Percey le Grand - 1616

A la cour : /

remonstrent en toute humilité les / manans et habitans de Precey le / Grand, que leur village a / tousjours esté fort bien peuplé et bapty, / ayant supporté entre tous aultres / plusieurs incommodités, charges, et / fraictz extraordinaires, par ce / qu'ilz sont voysins de plusieurs / villages tant du Duché de Bourg(og)ne / que Comté de Champagne, pays <d> / et province de France ; et encor de / p(re)se)nt il y a aud(it) Precey sept / vingt feugs entiers et dadvantage, / ainsi qu'il y auroit heu du passé / plus ordinairement ; en contemplation / de quoy ilz estoient comprins et / inscriptz sur les >rooles< ordinaires de sel / de ce pays et Comté pour trente / benastes, que leur ont estez tousjours / delivrez sans difficulté et qu'ilz / ont faict relever au puis à muire / du bourg dessoubz de

Salins, par / les moys de Janvier, Febvrier, / Mars, Octobre, Novembre, / et
Decembre, et pour un ch(ac)un d'iceux / et pour les aultres six moys leur /
ordinaire a tousjours esté de vingt / sept benastes pour ch(ac)un d'iceux ; / qu'ilz
auroient aussy envoyé charger / et recepvoir en temps dehu sans / que jamais
refus leur en soit esté / faict, sinon au moys d'Aprvil de l'an / p(rese)nt mil six
centz et quinze, pour / lequel le Sieur destributeur en / lad(it)e saulnerie leur
auroit retranchié /

... / ...

leur ordinaire de sel de deux benastes, leur ayant / faict delivrer vingt cinq
benastes au lieu / de vingt sept, que de tout temps ilz avoient / perceuz. Au
moyen de quoy les supliants ont / souffertz disette de ce, et ont estez contrainctz /
en recherché aillieurs avec fraictz et / incommodités ; et comme ilz craignent que
/ cest accident ne renaisse, ilz suplient / très humblement que lad(it)e cour
souveraine / soit recervye declairer et ordonner que / leur ordinaire demeurera en
son entier, et / que pour lesd(its) six moys de Janvier, / Febvrier, Mars, Octobre,
Novembre, et / Decembre, leur sera delivré par un ch(ac)un / d'iceulx, trente
benastes de sel aud(it) puy / à muire du bourg dessoubz de Salins, / et pour
<les aultres> un ch(ac)un des aultres / six moys, vingt sept benastes comme de /
toute ancienneté, prenant esgard mesmes / à ce que les supliants sont, pour le
don / gratuit, des plus haultz imposez ; ainsi / les supliants prieront Dieu pour la
santé / et prosperité de lad(it)e Souveraine Cour.

J. D e m o n g i n

> soit jointe à celles du sel

8 aout 1615

J. B. G o l l u t

... / ...

Roolle pour presenter à la souveraine / Cour de parlement à Dole, de la part / des
habitans de Precey le Grand, contenant / le nombre des feux, mesnaiges, familles
& / domesticques qui sont et habitent audict / la presente année 1616, afin / qu'il
plaise à ladicte souveraine Cour / voiant ledict roolle et leur requeste / y jointe,
parvenir à rentrer à l'ordinair(e) / de sel qu'ilz avoient accoustumé prendre / en la
saulnerie de Salins, qui estoit de / trente une benastes six salez par chacun /
mois.

Commancement dudict nombre :

Huguette vesve Jehan BAVOUX, et avec elle six enfans

Claude MOIRELET, sa femme, et deux enfans

Jehan LESPICERET, sa femme, et <qua.> cinq enfans

François GERBAULET, sa femme, et quatre enfans

Maistre Anthoine ALTERIET, sa femme, & une servante
Guy MAIRET, sa femme, sa belle-mère, avec quatre enfans
François BANELIER, sa femme, et cinq enfans
Nicole VIARD
Nicolas VAITEL, sa femme, sa belle-mère, avec quatre enfans
Claude GERBOT, sa femme, avec trois enfans
M(aist)re Pierre VARNEY, notaire, sa femme, avec six enfans, deux / serviteurs &
une servante
Symonnette PAULLET
Claude GUILLEMIN, & sa mère
Claude DEMESSE, sa femme, avec six enfans
Pierre ALTERIET le jeune, sa femme, trois enfans, & ung serviteur
Claude RABYET, sa femme, sa belle-mère, avec deux enfans
Loys JAPYOT, sa femme, et ung enfant
La vesve Symon CULTEAU, avec cinq enfans
Clement DECUSEY, sa femme, & deux enfans
(20.) Symon ALTERYET, sa femme, ung enfant, et une servante
... / ...
François GAUFINET, sa femme, avec six enfans
Maistre Claude ALTERIET, procureur d'office, sa femme, quatre
enfans, ung serviteur, et une servante
Pierre DECUSEY, sa femme, avec cinq enfans, et Viard DROPPET, / son beau-
père
M(aît)re Anthoine CRAPONEL, sa femme, François PAULLET, son beau-filz,
et Reigne, sa <fille> femme, avec ung serviteur
Girard MONNOT, sa femme, avec quatre enfans
Clement HENRYOT, sa femme
M(aît)re Jehan ALTERIET, sa femme, Jean DECUSEY, & Jeanne ALTERYET
Françoise ALTERIET, et Poline, sa petite-fille
M(aît)re Guillaume GERBOT, sa femme
Thieryot PAULLET, sa femme, et une servante
François BREULLET, sa femme, & quatre enfans
Noel CAMU, sa femme, avec sept enfans
Symon BLONDEAU, sa femme, avec deux enfans
M(aît)re Pierre ODIN, mugnier, sa femme, son beau-filz, sa femme, et une /
servante
Clement HENRY, sa femme, avec trois enfans
Didier VELNOT, sa femme, et deux enfans
La vefve M(aît)re Claude DU PUY, avec deux enfans
Anthoine VARNEY, sa femme, ung enfant, et une servante
La vefve RICHARD, & sa fille
Lois GERBOT, sa femme, & trois enfans
Sebille, vefve Anthoine GRAPIN
Mathieu MALGRAS, sa femme, avec cinq enfans
Pierre MATERET, avec six enfans

Jehan BANELIER, sa femme, et deux enfans
Guillaume BRYET, sa femme, et une fille
La vefve ARGENTON
La vefve Jehan PERDRIX, seule
Claude GRUYER, rouhier, et sa femme
François BAVOUX, sa femme, & deux enfans
Thiebault MEO, sa femme, et deux enfans
Jehan JOBERT, sa femme, & trois enfans
La vefve Pierre ALTERIET, & sa fille
Symonne, La Picarde, avec deux enfans
François GRAPIN, sa femme, & deux enfans
(55.) Jehan FROMONT, sa femme, & deux enfans
.../...

La damoiselle vefve du S(ieu)r ALTERIET procureur, & sa servante
Mongine BREULLET, avec deux enfans
Claude PRERELET, sa femme, & sa belle-mère
Jehan ROLAND, sa femme, et deux enfans
Claude PAULLET Chouet, sa femme, avec deux enfans
Colette, vefve Guill(aum)e BAVOUX, avec deux enfans
François VARNEY, sa femme, avec sept enfans
Vefve Sanson ANCELY, et sa seur
Pierre GERBAULET, sa femme, six enfans, & une servante
Claude JANNEL, sa femme, avec deux enfans
François Le Gruyer, sa femme, & deux enfans
Guyette BRYET, & son filz
Messire Phelippe PAULLET, p(res)b(t)re
Martin DROPPET, sa femme, et sa fille
Jehan COLOTTE, sa femme, & ung enfant
Hugues ALTERIET, sa femme, et sa fille
Jehan DE VARS, sa femme, & <ung> deux enfan<t>s
Perenette ALTERIET, & sa fille
Phelippe BERGEROT, sa femme, & quatre <fan.> enfans
Pierre DROPPET le vieux, sa femme, et sa fille
Michiel GRAND, sa femme, & deux filles
<Michiel Grand> La vefve Loys (E)LARDOT
Colette JANNINET, seule
Jacob PELETEY, sa femme, & trois enfans
Claude BANELIER, sa femme, son filz, & sa femme, avec deux / enfans
Guillaume JANNEL, sa femme, & trois enfans
Symon RICHARD, sa femme, et deux enfans
Claude DU MEIX, sa femme, avec trois enfans
Jehan ALTERIET Chouet, sa femme, & sa fille
La vefve Nicolas COLOTTE
Claude LAMBELIN, sa femme, & trois enfans
Pierre DROPPET le jeune, sa femme, et deux enfans

François PELETEY, sa femme, & trois enfans
Claude AMIDEY, sa femme, & sa fille
François DENOIHIES, sa femme, & trois enfans
Claude GUIBAUDET, sa femme, et Jeannette, l(eu)r petite fille
Jehan BRYET, sa femme, sa belle-mère, & deux enfans
Claude BREULLET dict Mathey
(94.) Jehan VIENNOT, sa femme, & six enfans
.../...
Guillaume RABYET, & sa femme
Jehan GUIBAUDET, & sa femme
Jehan JOSINET, sa femme, avec cinq enfans
M(aît)re Guillaume VOSSOT, & sa femme
Vefve Pierre PREVOST
Vefve Jean BREUCHEY, son filz, & sa femme
Vefve Jehan JACQUIN Paige
François COUSTURIER, sa femme, avec trois enfans
Jacques ARNOULT, sa femme, et cinq enfans, avec une servante
Estienne FAILLENOT, sa femme, et cinq enfans
Odote BREULLET, fourrier, et sa femme
Odote BREULLET, de Leffons, & sa femme
Benigne MATERET, & sa femme
Didier RABYET, sa femme, & trois enfans
Jehan LE ROUX, & sa femme, avec deux enfans
Didier RAVYER, sa femme, et ung servit(eu)r
Martin PELETIER, sa femme, & deux enfans
Vefve Andrey MUGNERET, sa <femme> fille, et une servante
Messire Jehan PAULLET, p(res)b(t)re, son nepveu, et une / vie(i)lle servante
Claude GAUTIER, sa femme, & leur filz
Anthoine NICOLAS, sa femme, cinq enfans, et deux servit(eu)rs
Claude LE ROUX, & sa femme
Nicolas JACQUIN, sa femme, Esmé JACQUIN, son père, Jehan / JACQUIN, & leur
servante
Jehan GOIVESTIN, & sa femme
Estienne DUBOIS, sa femme, & trois enfans
Guillemette DROUAILLET, & Gillette GODARD
M(aît)re Didier CHOUET, sa femme, deux enfans, et une servante
Jehan DROPPET Drion, sa femme, & trois enfans
Jehan LOIGEROT, sa femme, & trois enfans
François BAZINET, sa femme, & quatre enfans
Claude BAZINET, Jeannette, sa fille, son filz, et une / servante
Jehannette BAZINET, vefve Jacob BANELIER
(127.) Baptazard DECUSEY, sa femme, & deux enfans
.../...
Jehan BREULLET, sa femme, & sa fille
Laurent NOBLO, sa femme, & trois enfans

Jehan RICHARD, sa femme, & ung filz
Jehannette JAPYOT, & son filz
La vefve Nicolas NORMAND, avec trois enfans
Le Rouhier, sa femme, & trois enfans
Jouachin AMIDEY, sa femme, & deux enfans
Pierre DU MEIX
Jehan DECUSEY, sa femme, & deulx enfans
M(aît)re Claude FRILLEY, sa femme, deulx serviteurs, / et une servante
Jehan DU MEIX, sa femme, & trois enfans
M(aît)re Claude ALTERIET, praticien
Viennet DROPPET, sa femme, et trois enfans
Jehan ALTERIET dict Lallemand, sa femme, son beau-filz, / sa femme, deux
serviteurs, et une servante
Toussaint CLEMENT, sa femme, & quatre enfans
Pierre DESCHAULX, sa femme, Jehan DESCHAULX, son filz, / sa femme, Laurent
DESCHAULX, sa femme ;
Jean COURTOT, / sa femme, et quatre enfans
(145.) Claude ROUSSEL, sa femme, son beau-filz, sa femme, & <...> / trois enfans
;
& leur servante.

<ordre alphabétique1616>

Maistre Anthoine ALTERIET, sa femme, & une servante
M(aît)re Claude ALTERIET, praticien
Maistre Claude ALTERIET, procureur d'office, sa femme, quatre
enfans, ung serviteur, & une servante
Françoise ALTERIET, et Poline, sa petite-fille
Hugues ALTERIET, sa femme, et sa fille
M(aît)re Jehan ALTERIET, sa femme, Jean DECUSEY, & Jeanne ALTERYET
Jehan ALTERIET Chouet, sa femme, & sa fille
Jehan ALTERIET dict Lallemand, sa femme, son beau-filz, / sa femme, deux
serviteurs, et une servante
La damoiselle vefve du S(ieu)r ALTERIET procureur, & sa servante
Perenette ALTERIET, & sa fille
La vefve Pierre ALTERIET, & sa fille
Pierre ALTERIET le jeune, sa femme, trois enfans, & ung serviteur
< Jeanne Alteryet (voir Alteriet J.) >
Symon ALTERYET, sa femme, ung enfant, et une servante
Claude AMIDEY, sa femme, & sa fille
Jouachin AMIDEY, sa femme, & deux enfans
Vefve Sanson ANCELY, et sa seur
La vefve ARGENTON

Jacques ARNOULT, sa femme, et cinq enfans, avec une servante
Claude BANELIER, sa femme, son filz, & sa femme, avec deux / enfans
François BANELIER, sa femme, et cinq enfans
< Jacob Banelier (voir Bazinet J.) >
Jehan BANELIER, sa femme, et deux enfans
François BAVOUX, sa femme, & deux enfans
Colette, vefve Guill(aum)e BAVOUX, avec deulx enfans
Huguette vesve Jehan BAVOUX, et avec elle six enfans
Claude BAZINET, Jeannette, sa fille, son filz, et une / servante
François BAZINET, sa femme, & quatre enfans
Jehannette BAZINET, vefve Jacob BANELIER
Phelippe BERGEROT, sa femme, & quatre <fan.> enfans
Symon BLONDEAU, sa femme, avec deux enfans
Vefve Jean BREUCHEY, son filz, & sa femme
Claude BREULLET dict Mathey
François BREULLET, sa femme, & quatre enfans
Jehan BREULLET, sa femme, & sa fille
Mongine BREULLET, avec deux enfans
Odot BREULLET, fourrier, et sa femme
Odot BREULLET, de Leffons, & sa femme
Guillaume BRYET, sa femme, et une fille
Guyette BRYET, & son filz
Jehan BRYET, sa femme, sa belle-mère, & deux enfans
Noel CAMU, sa femme, avec sept enfans
M(aît)re Didier CHOUET, sa femme, deux enfans, et une servante
Toussaint CLEMENT, sa femme, & quatre enfans
Jehan COLOTTE, sa femme, & ung enfant
La vefve Nicolas COLOTTE
Jean COURTOT, / sa femme, et quatre enfans (voir Deschaulx)
François COUSTURIER, sa femme, avec trois enfans
M(aît)re Anthoine CRAPONEL, sa femme, François PAULLET, son beau-filz,
et Reigne, sa <fille> femme, avec ung serviteur
La vesve Symon CULTEAU, avec cinq enfans
Baptazard DECUSEY, sa femme, & deux enfans
Clement DECUSEY, sa femme, & deux enfans
< Jean Decusey (voir Alteriet J.) >
Jehan DECUSEY, sa femme, & deulx enfans
Pierre DECUSEY, sa femme, avec cinq enfans, et Viard DROPPET, / son beau-
père Claude DEMESSE, sa femme, avec six enfans
François DENOIHIES, sa femme, & trois enfans
Pierre DESCHAULX, sa femme, Jehan DESCHAULX, son filz, / sa femme, Laurent
DESCHAULX, sa femme (voir Courtot)
Jehan DE VARS, sa femme, <&> <ung> deux enfan<t>s
Jehan DROPPET Drion, sa femme, & trois enfans
Martin DROPPET, sa femme, et sa fille

Pierre DROPPET le jeune, sa femme, et deux enfans
Pierre DROPPET le vieux, sa femme, et sa fille
< Viard Dropped (voir Decusey P.) >
Viennet DROPPET, sa femme, et trois enfans
Guillemette DROUAILLET, & Gillette GODARD
Estienne DUBOIS, sa femme, & trois enfans
Claude DU MEIX, sa femme, avec trois enfans
Jehan DU MEIX, sa femme, & trois enfans
Pierre DU MEIX
La vefve M(aît)re Claude DU PUYS, avec deux enfans
< Gillette Godard (voir Drouaillet G.) >
<Michiel Grand> La vefve Loys (E)LARDOT
Estienne FAILLENOT, sa femme, et cinq enfans
M(aît)re Claude FRILLEY, sa femme, deulx serviteurs, / et une servante
Jehan FROMONT, sa femme, & deux enfans
François GAUFINET, sa femme, avec six enfans
Claude GAUTIER, sa femme, & leur filz
François GERBAULET, sa femme, et quatre enfans
Pierre GERBAULET, sa femme, six enfans, & une servante
Claude GERBOT, sa femme, avec trois enfans
M(aît)re Guillaume GERBOT, sa femme
Lois GERBOT, sa femme, & trois enfans
Jehan GOIVESTIN, & sa femme
Michiel GRAND, sa femme, & deux filles
Sebille, vefve Anthoine GRAPIN
François GRAPIN, sa femme, & deux enfans
Claude GRUYER, rouhier, et sa femme
François Le Gruyer, sa femme, & deux enfans
Claude GUIBAUDET, sa femme, et Jeannette, l(eu)r petite fille
Jehan GUIBAUDET, & sa femme
Claude GUILLEMIN, & sa mère
Clement HENRY, sa femme, avec trois enfans
Clement HENRYOT, sa femme
Vefve Jehan JACQUIN Paige
Nicolas JACQUIN, sa femme, Esmé JACQUIN, son père, Jehan / JACQUIN, & leur
servante
Claude JANNEL, sa femme, avec deux enfans
Guillaume JANNEL, sa femme, & trois enfans
Colette JANNINET, seulle
Jehannette JAPYOT, & son filz
Loys JAPYOT, sa femme, et unq enfant
Jehan JOBERT, sa femme, & trois enfans
Jehan JOSINET, sa femme, avec cinq enfans
Claude LAMBELIN, sa femme, & trois enfans
Symonne, La Picarde, avec deux enfans

< Lardot (voir (E)lardot, la vefve Loys) >
Claude LE ROUX, & sa femme
Jehan LE ROUX, & sa femme, avec deux enfans
Jehan LESPICERET, sa femme, et <qua.> cinq enfans
Jehan LOIGEROT, sa femme, & trois enfans
Guy MAIRET, sa femme, sa belle-mère, avec quatre enfans
Mathieu MALGRAS, sa femme, avec cinq enfans
Benigne MATERET, & sa femme
Pierre MATERET, avec six enfans
Thiebault MEO, sa femme, et deux enfans
Claude MOIRELET, sa femme, et deux enfans
Girard MONNOT, sa femme, avec quatre enfans
Vefve Andrey MUGNERET, sa <femme> fille, et une servante
Anthoine NICOLAS, sa femme, cinq enfans, et deux servit(eu)rs
Laurent NOBLO, sa femme, & trois enfans
La vefve Nicolas NORMAND, avec trois enfans
M(aître)re Pierre ODIN, mugnier, sa femme, son beau-filz, sa femme, et une /
servante
Claude PAULLET Chouet, sa femme, avec deux enfans
< François Paullet (voir Craponel A.) >
Messire Jehan PAULLET, p(res)b(t)re, son nepveu, et une / vie(i)lle servante
Messire Phelippe PAULLET, p(res)b(t)re
Symonnette PAULLET
Thieryot PAULLET, sa femme, et une servante
François PELETEY, sa femme, & trois enfans
Jacob PELETEY, sa femme, & trois enfans
Martin PELETIER, sa femme, & deux enfans
La vefve Jehan PERDRIX, seulle
Claude PRERELET, sa femme, & sa belle-mère
Vefve Pierre PREVOST
Claude RABYET, sa femme, sa belle-mère, avec deux enfans
Didier RABYET, sa femme, & trois enfans
Guillaume RABYET, & sa femme
Didier RAVYER, sa femme, et ung servit(eu)r
Jehan RICHARD, sa femme, & ung filz
Symon RICHARD, sa femme, et deux enfans
La vefve RICHARD, & sa fille
Jehan ROLAND, sa femme, et deux enfans
Le Rouhier, sa femme, & trois enfans
Claude ROUSSEL, sa femme, son beau-filz, sa femme, & <...> / trois enfans ;
& leur servante
Nicolas VAITEL, sa femme, sa belle-mère, avec quatre enfans
Anthoine VARNEY, sa femme, ung enfant, et une servante
François VARNEY, sa femme, avec sept enfans

M(aist)re Pierre VARNEY, notaire, sa femme, avec six enfans, deux / serviteurs & une servante

Didier VELNOT, sa femme, et deux enfans

Nicole VIARD

Jehan VIENNOT, sa femme, & six enfans

M(aît)re Guillaume VOSSOT, & sa femme

>>Liste sommaire :

huguette veuve jehan Bavoux - claude Moirelet - jehan Lespiceret - françois Gerbaulet - m.e anthoine Alteriet - guy Mairet - françois Banelier - nicole Viard - nicolas Vaitel - claude Gerbot - m.e pierre Varney notaire - symonnette Pullet - claude Guillemain - claude DeMesse - pierre Alteriet le jeune - claude Rabyet - loys Japyot - veuve symon Culteau - clement Decusey - symon Alteriet -// françois Gaufinet - m.e claude Alteriet procureur d'office - pierre Decusey, viard Droppet - m.e anthoine Craponel, françois Pullet, reigne - girard Monnot - clement Henryot - m.e jehan Alteriet, jean Decusey, jeanne Alteriet - françoise Alteriet, poline - m.e guillaume Gerbot - thieryot Pullet - françois Breullet - noel Camu - symon Blondeau - m.e pierre Odin mugnier - clement Henry - didier Velnot - veuve m.e claude Dupuys - anthoine Varney - veuve Richard - lois Gerbot - sebillle veuve anthoine Grapin - mathieu Malgras - pierre Materet - jehan Banelier - guillaume Bryet - veuve Argenton - veuve jehan Perdrix - claude Gruyer rouhier - françois Bavoux - thiebault Meo - jehan Jobert - veuve pierre Alteriet - symonne La Picarde - françois Grapin - jehan Fromont - // dam.le veuve s.r Alteriet procureur - mongine Breullet - claude Prerelet - jehan Roland - claude Pullet chouet - colette veuve guillaume Bavoux - françois Varney - veuve sanson Ancely - pierre Gerbaulet - claude Jannel - françois Le Gruyer - guyette Bryet - mes. phelippe Pullet pretre - martin Droppet - jehan Colotte - hugues Alteriet - jehan Devars - perrenette Alteriet - phelippe Bergerot - pierre Droppet le vieux - michiel Grand - veuve loys Elardot - colette Janninet - jacob Pelety - claude Banelier - guillaume Jannel - symon Richard - claude DuMeix - jehan Alteriet chouet - veuve nicolas Colotte - claude Lambelin - pierre Droppet le jeune - françois Pelety - claude Amidey - françois Denoihues - claude Guibaudet, jeannette - jehan Bryet - claude Breullet mathey - jehan Viennot -// guillaume Rabyet - jehan Guibaudet - jehan Josinet - m.e guillaume Vesset - veuve pierre Prevost - veuve jean Beuchey - veuve jehan Jacquin paige - françois Cousturier - jacques Arnoult - estienne Faillenot - odot Breullet fourrier - odot Breullet de Leffons - benigne Materet - didier Rabyet - jehan LeRoux - didier Ravyer - martin Peletier - veuve andrey Mugneret - mes. jehan Pullet pretre - claude Gautier - anthoine Nicolas - claude LeRoux - nicolas Jacquin, esmé Jacquin, jehan Jacquin - jehan Goivestin - estienne Dubois - guillemette Drouaillet, gillette Godard - m.e didier Chouet - jean Droppet drion - jehan Loigerot - françois Bazinet - claude Bazinet, jeannette - jehannette Bazinet veuve jacob Banelier - baptazard Decusey -// jehan Breullet - laurent Noblot - jehan Richard - jehannette Japyot - veuve nicolas Normand - le rouhier - jouachin Amidey - pierre DuMeix - jehan Decusey - m.e

claud Frilley - jehan DuMeix - m.e claud Alteriet praticien - viennet Droppet -
jehan Alteriet lallemand - toussainct Clement - pierre Deschaulx, jean Deschaulx,
laurent Deschaulx, jean Courtot - claud Roussel.

Ce jourd'huy quinzieme jour du mois de Mars de l'an / mil six cens & seize à
Precey le Grand, par devant nous / Claude Frilley, juge ès justices & seigneuries
dudict lieu, / en la p(rese)nce de M(aît)re Claude Alteryet, notaire procureur
d'office aud(it) / Precey, et de Pierre Varney, scribe, sont comparus Francois /
Pullet et Pierre <Des> Decusey, procureurs et eschevins de la / communauté
dudict Precey, lesquelz par serment ont dict / et attesté que le present roolle est
revestu des feuz & / mesnaiges, et nombre des creatures qui sont et habitent /
presentement audict Precey, qui s'est treuvé revenir au / nombre de cinq cens
quatre vingtz & treize personnes, / pour la nourriture desquelz ilz n'ont
presentement / au puis à muire et saulnerye de Salins que vingt cinq / benastes
de sel, qui <n'est>>ne sont< pas suffisantes pour <ce> / avoir chacune creature
demy salmon de sel, sans attoucher à ce qu'il fault pour la nourriture de leurs /
bestiaux ; ce que dessus estant veritable led(it) François / Pullet s'est subsigné
avec lesd(its) officiers pour certirié <lad(ite)> / la souveraine cour, laquelle
supplient très humblem(ent) / son bon vouloir estre les remectre en leur ordinaire /
accoustumé, qui est de trente et une benaste six sallez, dont / ilz ont jouy par
l'espace de plus de trente ans, ainsy / qu'il se recougnouistra par les roolles qui
sont en lad(it)e / souveraine cour.

C.Frilley

C.Alteriet

F.Pullet

Index avec effectif des familles :

Alteriet (m.e anthoine³ ; claud, praticien ; claud, procureur d'office⁸ <notaire> ;
françoise et poline ; hugues³ ; jehan, chouet³ ; jehan, dit lallemand⁷ ; m.e jehan² ;
perrenette² ; pierre j.r⁶ ; veuve pierre² ; dam.elle veuve s.r procureur²) - Alteryet
(jeanne ; symon⁴) - Amidey (claud³ ; jouachin⁴) - Ancely (veuve sanson²) -
Argenton (veuve) - Arnoult (jacques⁸)

Banelier (claud⁶ ; françois⁷ ; jehan⁴) - Bavoux (colette, veuve guillaume³ ;
françois⁴ ; huguette, veuve jehan⁷) - Bazinet (claud, jeannette⁴ ; françois⁶ ;
jehannette, veuve jacob Banelier) - Bergerot (phelippe⁶) - Blondeau (symon⁴) -
Breuchey (veuve jean³) - Breullet (claud dit mathey ; françois⁶ ; jehan³ ; mongine³
; odot, de Leffons² ; odot, fourrier²) - Bryet (guillaume³ ; guyette² ; jehan⁵)
Camu (noel⁹) - Chouet (m.re didier⁵) - Clement (toussainct⁶) - Colotte (jehan³ ;
veuve nicolas) - Courtot (jean⁶) - Cousturier (françois⁵) - Craponel (m.e anthoine²) -
Culteau (veuve symon⁶)

Decusey (baptazard4 ; clement4 ; jean ; jehan4 ; pierre7) - DeMesse (claudio8) -
 Denoïhies (françois5) - Deschaulx (jehan3 ; laurent2 ; pierre2) - Devars (jehan4) -
 Dropped (jean, drion5 ; martin3 ; pierre j.r4 ; pierre s.r3 ; viard2 ; viennet5) -
 Drouaillet (guillemette) - Dubois (estienne5) - DuMeix (claudio5 ; jehan5 ; pierre) -
 Dupuys (m.e claudio,veuve3)
 Faillenot (estienne7) - Frilley (claudio5 < juge>) - Fromont (jehan4)
 Gaufinet (françois8) - Gautier (claudio3) - Grapin (françois4 ; sebill, veuve
 anthoine) - Gerbaulet (françois6 ; pierre9) - Gerbot (claudio5 ; m.e guillaume2 ;
 lois5) - Godard (gillette) - Goivestin (jehan2) - Grand (michiel4) - Gruyer (claudio,
 rouhier2) - Guibaudet (claudio3 ; jehan2) - Guillemin (claudio2)
 Henry (clement5) - Henryot (clement2)
 Ilardot (veuve loys)
 Jacquin (veuve jehan, paige ; nicolas, esmé, jehan6) - Jannel (claudio4 ; guillaume5)
 - Janninet (colette) - Japyot (jehannette2 ; loys3) - Jobert (jehan5) - Josinet (jehan7)

 Lambelin (claudio5) - LaPicarde (symonne3) - LeGruyer (françois4) - LeRouhier5 -
 LeRoux (claudio2 ; jehan4) - Lespiceret (jehan7) - Loigerot (jehan5)
 Mairet (guy7) - Malgras (mathieu7) - Materet (benigne2 ; pierre7) - Meo (thiebault4)
 - Moirelet (claudio4) - Monnot (girard6) - Mugneret (veuve andrey3)

 Nicolas (anthoine9) - Noblo (laurent5) - Normand (nicolas, veuve4)
 Odin (pierre, mugnier5)
 Pullet (claudio, chouet4 ; françois4 ; jehan, prêtre3 ; phelippe, prêtre ; symonnette ;
 thieryot3) - Peletay (françois5 ; jacob5) - Peletier (martin4) - Perdrix (veuve jehan) -
 Prerelet (claudio3) - Prevost (veuve pierre)
 Rabyet (claudio5 ; didier5 ; guillaume2) - Ravyer (didier3) - Richard (jehan3 ;
 symon4 ; veuve2) - Roland (jehan4) - Roussel (claudio8)

 Vaitel (nicolas7) - Varney (anthoine8 ; françois9 ; pierre, notaire11 <scribe>) - Viard
 (nicole) - Viennot (jehan8) - Vilnot (didier4) - Vossot (m.re guillaume2)

Percey le Grand - décembre 1620

A la cour : / Remonstrent humble(ment) les manans & habitans / de Precey le
 Grand, que le village dud(it)Precey / est assis sur les extremitez de ce pays et
 Comté / de Bourg(og)ne faisant frontiere aux françois, au / moyen de quoy ilz
 sont grande(ment) travaillez, tant p(ar) les / logemens des troupes des gens de
 guerre au / temps des emoutions qui se font souventesfois aud(it) / pays de
 France q(ue) pour ce q(ue) pour converser avec / eulx, il leur convient p(ar)
 ch(ac)un an composer à de / grandes sommes de deniers, et pour avoir le chemin
 / libre passant sur eulx, c(om)m'il est necces(aire) pour n'y / avoir aucun chemin
 tant pour aller à Gray, Champlite, / Salins, qu'aultres lieux à leur negoces, et
 speciale(ment) / aud(it) Salins querir leur ordinaire de sel, q(ue) l'on / ne passe
 sur eulx ; lequel ordinaire a esté p(ar) / plusieurs fois arresté p(ar) lesd(its)

françois, et mesme / en l'an mil six cens et seize q(u'i)l fut perdu pour / lesd(its)
supp(lian)tz avec les charrettes et chevaux le / conduisant - ou à deffault de
lad(ite) imposit(ion), il / faudroit qu'ilz demeurassent en leurs maisons / sans en
pouvoir sortir ny d'un costel ny / d'un aultre, saufz seulle(ment) du costel de
Leffons / qu'il y a un petit chemin, lequel suyvant pou / aller èsd(its) lieux il
faudroit se tordre d'une / ou deulx lieues, ce q(ue) leur vient à grand / interestz.
T(ou)t à quoy ceulx qui sont plus avant / enclavez à ceste province ne sont
subiectz, / et de plus p(ar) le regle(ment) de la milicie nagueres / dressée en
ced(it) pays, ilz ont esté imposez à un fort / grand nombre de soldatz qui est de
neufz, / dont huict sont arquebuziers et un mousquater(e), / qu'il a c(on)venu
armer et payer pour passer à la / monstre et reveue qui ce sont faictes, à quoy /
beaucoup d'aultres c(om)munaultez q(ue) sont plus / plus grandes en
c(om)moditez et habitans ne s'en / treuveront >tant< chargez, car la plus saine
p(ar)tie / desd(its) de Precey sont simples laboureurs / et manouvriers vivans
seulle(ment) de leurs labe(ur) / et travaux ; et neantmoins, estans en nombre /
de six vingtz quinze feugz et led(it) village / peuplé de six cens<six> vingt six
creatures / tant hommes, femmes, q(ue) enffans, c(om)m'il il se / reconnoistra
par le roole et receuel qui en a / esté fait dehue(ment) attesté et signé des
s(ieu)rs officiers / dud(it) Precey cy joint, ilz n'ont d'ordinaire de /

... / ...

de sel p(ar) ch(ac)un mois q(ue) vingt quatre benastes, / lequel estant reparty
entre eulx, il se treuve q(ue) / ch(ac)une creature ne peult avoir q(ue) les trois /
quartz d'un demy salmon, ce qui n'est suffisant / pour la moitié de leur nourriture,
telle(ment) q(u'i)lz / sont c(on)trainctz d'en achepter de leurs voisins au / plus
hault pris, ce à quoy ilz ressentent encore / beaucoup d'interestz. C'est pourquoy
ilz sont / c(on)trainctz de recourir à lad(ite) Cour pour la / supplier c(om)m'ilz font
bien humble(ment), d'en considerat(ion) / de ce q(ue) dessus leur accroistre
leurd(it) ordin(air)e / de <sele> sel p(ar) ch(ac)un an <et>>ou< p(ar) ch(ac)un
mois, de / telle quantité qu'il luy plaira, ou bien / ordonner aux s(ieu)rs c(om)mis
qui vacqueront / au reparte(ment) du sel, de ced(it) pays, d'avis(er) / le faire avec
tout pouvoir p(er)tinent / et ilz prieront à jamais le Createur pour la / santé et
prosperité de lad(ite) Cour.

V i e n n o t

> soit jointe à
celles du sel, 7
decembre 1620

cl.Terrier

>> La Cour ordonne que / ceste requeste sera jointe à celle du sel pour, p(ar) /
les c(om)mis au redressement / du roole, estre les / supplians pourvus sur
/ ce qu'est cy quis, c(om)m'ilz / treuveront convenir. / Faict au conseil, le /
septieme decembre mil / six cens vingt.

Guill. Chalon

des.

... / ...

Roolle et receuille au vray du nombre / des feugz, mesnaiges, et creatures du / villaige & communaulté de Precey le / grand, pour iceluy estre présenté à noz / seigneurs du Souverain parlement à Dole, / commis au repartement des ordinaires / du<sel> sel que chacune communaulté / de ce pais & conté de Bourgongne doibt / avoir & prendre par chacun mois en la / saulnerye de Salins, afin qu'il plaise à nosd(its) / seigneurs pourveoir lesd(its) de Precey, qui / sont en nombre de six vingtz quinze feugz, / peuplé de six cens vingt six creatures, / et qui n'ont d'ordinaire de sel que vingt / quatre benastes par chacun mois.

Et s'ensuyt la description desd(its) feugz & denombrement des creatures.

> faict au commencement / du mois de decembre / 1620.

Huguette ve(u)fve de fut Jean BAVOUX, et avec elle / six enfans
Claude MORELET, son beau-filz, sa femme, et quatre / petitz enfans
Françoise ve(u)fve de fut François GERBAULET, / avec trois enfans
Maistre Anthoine ALTERIET, sa femme, deux enfans, / et une servante
Guy MAIRET, sa femme, sa belle-mère, et cinq enfans
Jehan LOGEROT, sa femme, et trois enfans
Gerard VARET, sa femme, et ung enfant
Jacques PELETEY, sa femme, et trois enfans
François BANELIER, sa femme, son beau-filz, sa femme, / et quatre enfans
Claude GERBOT, sa femme, et quatre enfans
(11.) Maistre Pierre VARNEY, notaire, sa femme, sept enfans, / deux serviteurs et une servante

... / ...

Claude GUILLEMIN, sa femme, sa mère, ung enfant, et ung / serviteur
Guillaume FEBVRE, sa femme, et ung enfant
Pierre ALTERIET, sa femme, et cinq enfans
Guenette la nourrice, et Charlotte, sa fille
Noel CAMU, sa femme, et huict enfans
Guillemette ALTERIET ve(u)fve de fut Claude PRUNET, avec / quatre enfans
Odot BREULLET, fourrier, sa femme, et une servante
Claude RABYET, sa femme, et trois enfans
Clement DECUSEY, sa femme, et <qu.> trois enfans
Symon ALTERIET, sa femme, et trois enfans
Anthoine CRAPONEL, et sa femme
Pierre DECUSEY, sa femme, et six enfans
Gerard MONNOT, sa femme, et cinq enfans
Claude DE MESSE, sa femme, et quatre enfans
Maistre Claude ALTERIET, sa femme, ung enfant, et une / servante
Maistre Claude ALTERIET le jeune, & sa femme
La ve(u)fve fut Guillaume GERBOT, avec une petite fille

Benigne MATERET, et sa femme
Odot BRULLET, de Leffons, & sa femme
Thieryot PAULLET, sa femme, et une servante
François BRULLET, avec six petitz enfans
La ve(u)fve Symon CULTEAU, avec quatre enfans
Jehan JOSINET, sa femme, et cinq enfans
Pierre ODIN, sa femme, son beau-filz, sa femme, deux enfans, / et deux servantes
Clement HENRY, sa femme, et quatre enfans
Maistre Didier PAILLOT, sa femme, deux enfans, ung servit(eu)r, / et une servante
Anthoine VARNEY, sa femme, et quatre enfans
Loys GERBOT, sa femme, et trois enfans
Sebille, ve(u)fve Anthoine GRAPIN
Pierre MATERET, sa femme, et sept enfans
42. Jehan BANELIER, sa femme, et deux enfans
.../...
Guillaume BRYET, et sa fille, avec ung petit garçon
Claude GRUYER, et sa femme
François BAVOUX, sa femme, et deux enfans
Thiebault MEOT, sa femme, et deux enfans
Jehan JOBERT, sa femme, et une petite fille
François GAUFINET, sa femme, et quatre enfans
Symonne La Picarde, et deux enfans
Jehan FROMONT, sa femme, et deux enfans
Les deux saulpetriers
Mademoiselle ALTERIET, une servante, et ung petit garçon
Mongine BREULLET, avec deux enfans
Bonne, ve(u)fve Loys LARDOT
Claude PRERELET, sa femme, sa belle-mère, et ung enfant
Guillaume RABYET, et sa femme
Claudine VIENNOT
La ve(u)fve fut Guillaume BAVOUX, avec deux enfans
Claude PAULLET, sa femme, et trois enfans
Nicolas NOBLOT, sa femme, et ung enfant
François VARNEY, sa femme, et sept enfans
Jehanne, ve(u)fve fut Pierre GERBAULET, son beau-filz, / avec six enfans,
et une servante
Huguette, ve(u)fve Claude JANNEL, avec deux enfans
La ve(u)fve fut Nicolas RICHARD, et sa fille
Les ve(u)fves furent Laurent et Remy DESTOILLONS, et / ung petit enfant
François GRUYER, François, son fils, Loys GRUYER, & / sa femme
Messire Phelippe PAULLET, p(res)b(t)re
François PAULLET, sa femme, deux enfans, et ung servit(eu)r
Jehan COLOTTE, sa femme, et ung enfant
Jehan ESTIENNE, m(aît)re aux escolles audit Precey
Pierre DROPPET, sa femme, Clement HENRYOT, son / beau-filz, sa femme,

et ung enfant

Phelippe BERGEROT, sa femme, et cinq enfans

73. La ve(u)fve fut Nicolas VAITEL, Jeannette, sa mère, et trois / enfans

.../...

Jehan HUOT, sa femme, Lucianne, sa belle-s(o)eur, et trois enfans

Michiel GRAND, sa femme, son beau-filz, deux filles, et ung / petit enfant

Claude BANELIER, sa femme, François, son filz, sa femme, / et trois enfans

Guillaume JANNEL, sa femme, et trois enfans

Claude DU MEIX, sa femme, et quatre enfans

Symon RICHARD, sa femme, et deux enfans

Jehan ALTERIET dict Chouet, et sa femme

Jehan BRYET, sa femme, et trois enfans

Jehan DESHASTELZ, sa femme, et deux enfans

Claude GUIBAUDET, sa femme, la fille F. DROPPET, et / ung serviteur

Jean VIENNOT, avec cinq enfans, et ung servit(eu)r

Estienne FAILLENOT le jeune, et sa femme, <et cinq enfans>

Jehan GUIBAUDET, et sa femme

La ve(u)fve Nicolas NORMAND, et trois enfans

Anthoine NICOLAS, sa femme, et sept enfans

La ve(u)fve Jehan BREUCHEY

La ve(u)fve Jehan JACQUIN

Jean PREVOST, sa femme, et deux enfans

François DENOIHIES, sa femme, et trois enfans

Claude AMIDEY, sa femme, sa fille, et ung serviteur

Isabel AMIDEY

Claude LAMBELIN, sa femme, et quatre enfans

Pierre DROPPET le jeune, sa femme, et trois enfans

François PELETEY, sa femme, son beau-filz, sa femme, et / son filz

Jehan CHARLES, sa femme, son filz, sa femme, et trois / enfans

Estienne FAILLENOT <son f.> le viel, sa femme, et cinq enfans

Claude THEURRET, sa femme, et six enfans

Jehan LE ROUX, sa femme, et ung enfant

Didier RABYET, sa femme, et trois enfans

103. Didier RAVYER, et sa femme

.../...

Martin PELETIER , sa femme, et deux enfans

Messire Jehan AVENNE, curé dudict Precey, avec une / servante, et ung petit garçon

La ve(u)fve Andrey MUGNERET, sa fille, et une servante

Claude BRULLET (baillet?)

La servante messire Jean PAULLET

Claude GAUTIER, sa femme, son filz, et sa belle-fille

François HENRY, sa femme, et trois enfans

Claude LE ROUX, et sa femme

Nicolas JACQUIN, sa femme, son père, Jean JACQUIN, son / filz, sa femme,

et ung enfant
Jehan GOIVESTIN, sa femme, et une servante
Estienne DUBOIS, sa femme, et trois enfans
Didier CHOUET, sa femme, trois enfans, ung servit(eu)r, / et une servante
Jean DROPPET Drion, sa femme, et trois enfans
Jean GUILLAUME, sa femme, et quatre enfans
François BAZINET, sa femme, et quatre enfans
Claude BAZINET, sa <femme> fille, et son petit-filz
Loys JAPIOT, sa femme, et ung enfant
Baptazard DECUSEY, sa femme, et trois enfans
Jehan BREULLET Marcotte, sa femme, sa fille, et sa / belle-mère
Laurent NOBLOT, sa femme, et cinq enfans
Jean RICHARD, sa femme, et <qu.> ung enfant
Toussaintz CLEMENT, sa femme, et quatre enfans
Laurent DESCHAULX, sa femme, et trois enfans
Jouachin AMIDEY, sa femme, et trois enfans
Pierre DU MEIX
Jehan DECUSEY, sa femme, son filz, ung servit(eu)r, / et une servante
Maistre Claude FRILLEY, sa femme, ung serviteur, / et une servante
Jehan DU MEIX, sa femme, deux enfans, et ung servit(eu)r
Viennet DROPPET, sa femme, son père, et quatre enfans
(133.) Jehan ALTERIET Lallemand, sa femme, son beau-filz, / sa femme, deux
enfans,
et ung servit(eu)r
.../...
Hugues ALTERIET, sa femme, sa belle-mère, et trois enfans
Nicolas SIQUIERE, sa femme, et trois enfans
François GRAPIN, sa femme, et trois enfans
Claude ROUSSEL Gourdant, sa femme, son filz, Estienne, / sa femme, ung filz,
et ung serviteur.

<ordre alphabétique1620>

Mademoiselle ALTERIET, une servante, et ung petit garçon
Maistre Anthoine ALTERIET, sa femme, deux enfans, / et une servante
Maistre Claude ALTERIET, sa femme, ung enfant, et une / servante
Maistre Claude ALTERIET le jeune, & sa femme
Guillemette ALTERIET ve(u)fve de fut Claude PRUNET, avec / quatre enfans
Hugues ALTERIET, sa femme, sa belle-mère, et trois enfans
Jehan ALTERIET dict Chouet, et sa femme
Jehan ALTERIET Lallemand, sa femme, son beau-filz, / sa femme, deux enfans,
et ung servit(eu)r
Pierre ALTERIET, sa femme, et cinq enfans

Symon ALTERIET, sa femme, et trois enfans
Claude AMIDEY, sa femme, sa fille, et ung serviteur
Isabel AMIDEY
Jouachin AMIDEY, sa femme, et trois enfans
Messire Jehan AVENNE, curé dudict Precey, avec une / servante, et ung petit
garçon Claude BANELIER, sa femme, François, son filz, sa femme, / et trois enfans
François BANELIER, sa femme, son beau-filz, sa femme, / et quatre enfans
Jehan BANELIER, sa femme, et deux enfans
François BAVOUX, sa femme, et deux enfans
La ve(u)fve fut Guillaume BAVOUX, avec deux enfans
Huguette ve(u)fve de fut Jean BAVOUX, et avec elle / six enfans
Claude BAZINET, sa <femme> fille, et son petit-filz
François BAZINET, sa femme, et quatre enfans
Phelippe BERGEROT, sa femme, et cinq enfans
La ve(u)fve Jehan BREUCHEY
Jehan BREULLET Marcotte, sa femme, sa fille, et sa / belle-mère
Mongine BREULLET, avec deux enfans
Odot BREULLET, fourrier, sa femme, et une servante
Claude BRULLET
François BRULLET, avec six petitz enfans
Odot BRULLET, de Leffons, & sa femme
Guillaume BRYET, et sa fille, avec ung petit garçon
Jehan BRYET, sa femme, et trois enfans
Noel CAMU, sa femme, et huict enfans
Jehan CHARLES, sa femme, son filz, sa femme, et trois / enfans
Didier CHOUET, sa femme, trois enfans, ung servit(eu)r, / et une servante
Toussaintz CLEMENT, sa femme, et quatre enfans
Jehan COLOTTE, sa femme, et ung enfant
Anthoine CRAPONEL, et sa femme
La ve(u)fve Symon CULTEAU, avec quatre enfans
Baptazard DECUSEY, sa femme, et trois enfans
Clement DECUSEY, sa femme, et <qu> trois enfans
Jehan DECUSEY, sa femme, son filz, ung servit(eu)r, / et une servante
Pierre DECUSEY, sa femme, et six enfans
Claude DE MESSE, sa femme, et quatre enfans
François DENOIHIES, sa femme, et trois enfans
Laurent DESCHAULX, sa femme, et trois enfans
Jehan DESHASTELZ, sa femme, et deux enfans
Les ve(u)fves furent Laurent et Remy DESTOILLONS, et / ung petit enfant
< Droppet, fille F. (voir Guibaudet C.) >
Jean DROPPET Drion, sa femme, et trois enfans
Pierre DROPPET, sa femme, Clement HENRYOT, son / beau-filz, sa femme,
et ung enfant
Pierre DROPPET le jeune, sa femme, et trois enfans
Viennet DROPPET, sa femme, son père, et quatre enfans

Estienne DUBOIS, sa femme, et trois enfans
Claude DU MEIX, sa femme, et quatre enfans
Jehan DU MEIX, sa femme, deux enfans, et ung servit(eu)r
Pierre DU MEIX
< loys (E)lardot (voir Lardot) >
Jehan ESTIENNE, m(aît)re aux escolles audit Precey
Estienne FAILLENOT le jeune, et sa femme, <et cinq enfans>
Estienne FAILLENOT <son f.> le viel, sa femme, et cinq enfans
Guillaume FEBVRE, sa femme, et ung enfant
Maistre Claude FRILLEY, sa femme, ung serviteur, / et une servante
Jehan FROMONT, sa femme, et deux enfans
François GAUFINET, sa femme, et quatre enfans
Claude GAUTIER, sa femme, son filz, et sa belle-fille
Françoise ve(u)fve de fut François GERBAULET, / avec trois enfans
Jehanne, ve(u)fve fut Pierre GERBAULET, son beau-filz, / avec six enfans,
et une servante
Claude GERBOT, sa femme, et quatre enfans
La ve(u)fve fut Guillaume GERBOT, avec une petite fille
Loys GERBOT, sa femme, et trois enfans
Jehan GOIVESTIN, sa femme, et une servante
Michiel GRAND, sa femme, son beau-filz, deux filles, et ung / petit enfant
Sebille, ve(u)fve Anthoine GRAPIN
François GRAPIN, sa femme, et trois enfans
Claude GRUYER, et sa femme
François GRUYER, François, son fils, Loys GRUYER, & / sa femme
Claude GUIBAUDET, sa femme, la fille F. DROPPET, et / ung serviteur
Jehan GUIBAUDET, et sa femme
Jean GUILLAUME, sa femme, et quatre enfans
Claude GUILLEMIN, sa femme, sa mère, ung enfant, et ung / serviteur
Clement HENRY, sa femme, et quatre enfans
François HENRY, sa femme, et trois enfans
< clement Henryot (voir Droppet P.) >
Jehan HUOT, sa femme, Lucianne, sa belle-s(o)eur, et trois enfans
La ve(u)fve Jehan JACQUIN
Nicolas JACQUIN, sa femme, son père, Jean JACQUIN, son / filz, sa femme,
et ung enfant
Huguette, ve(u)fve Claude JANNEL, avec deux enfans
Guillaume JANNEL, sa femme, et trois enfans
Loys JAPIOT, sa femme, et ung enfant
Jehan JOBERT, sa femme, et une petite fille
Jehan JOSINET, sa femme, et cinq enfans
Claude LAMBELIN, sa femme, et quatre enfans
Guenette la nourrice, et Charlotte, sa fille
Symonne La Picarde, et deux enfans
Bonne, ve(u)fve Loys LARDOT

Claude LE ROUX, et sa femme
Jehan LE ROUX, sa femme, et ung enfant
Jehan LOGEROT, sa femme, et trois enfans
Guy MAIRET, sa femme, sa belle-mère, et cinq enfans
Benigne MATERET, et sa femme
Pierre MATERET, sa femme, et sept enfans
Thiebault MEOT, sa femme, et deux enfans
Gerard MONNOT, sa femme, et cinq enfans
Claude MORELET, son beau-filz, sa femme, et quatre / petitz enfans
La ve(u)fve Andrey MUGNERET, sa fille, et une servante
Anthoine NICOLAS, sa femme, et sept enfans
Laurent NOBLOT, sa femme, et cinq enfans
Nicolas NOBLOT, sa femme, et ung enfant
La ve(u)fve Nicolas NORMAND, et trois enfans
Pierre ODIN, sa femme, son beau-filz, sa femme, deux enfans, / et deux servantes
Maistre Didier PAILLOT, sa femme, deux enfans, ung servit(eu)r, / et une servante
Claude PAULLET, sa femme, et trois enfans
François PAULLET, sa femme, deux enfans, et ung servit(eu)r
La servante messire Jean PAULLET
Messire Phelippe PAULLET, p(res)b(t)re
Thieryot PAULLET, sa femme, et une servante
François PELETEY, sa femme, son beau-filz, sa femme, et / son filz
Jacques PELETEY, sa femme, et trois enfans
Martin PELETIER, sa femme, et deux enfans
Claude PRERELET, sa femme, sa belle-mère, et ung enfant
Jean PREVOST, sa femme, et deux enfans
< claud Prunet (voir Alteriet G.) >
Claude RABYET, sa femme, et trois enfans
Didier RABYET, sa femme, et trois enfans
Guillaume RABYET, et sa femme
Didier RAVYER, et sa femme
Jean RICHARD, sa femme, et <qu.> ung enfant
La ve(u)fve fut Nicolas RICHARD, et sa fille
Symon RICHARD, sa femme, et deux enfans
Les deux saulpetriers
Claude ROUSSEL Gourdant, sa femme, son filz, Estienne, / sa femme, ung filz,
et ung serviteur
Nicolas SIQUIERE, sa femme, et trois enfans
Claude THEURRET, sa femme, et six enfans
La ve(u)fve fut Nicolas VAITEL, Jeannette, sa mère, et trois / enfans
Gerard VARET, sa femme, et ung enfant
Anthoine VARNEY, sa femme, et quatre enfans
François VARNEY, sa femme, et sept enfans
Maistre Pierre VARNEY, notaire, sa femme, sept enfans, / deux serviteurs et une
servante

Claudine VIENNOT

Jean VIENNOT, avec cinq enfans, et ung servit(eu)r.

>>Liste sommaire (chefs de feux, en ordre original):

huguette veuve jean Bavoux - claude Morelet - françoise veuve françois Gerbault - m.e anthoine Alteriet - guy Mairet - jehan Logerot - gerard Varet - jacques Peletey - françois Banelier - claude Gerbot - m.e pierre Varney notaire -// claude Guillemain - guillaume Febvre - pierre Alteriet - guenette la nourice - noel Camu - guillemette Alteriet veuve claude Prunet - odot Breullet fourrier - claude Rabyet - clement Decusey - symon Alteriet - anthoine Craponel - pierre Decusey - gerard Monnot - claude DeMesse - m.e claude Alteriet - m.e claude Alteriet le jeune - veuve guillaume Gerbot - benigne Materet - odot Brullet de Leffons - thieryot Paultet - françois Brullet - veuve symon Culteau - jehan Josinet - pierre Odin - clement Henry - m.e didier Paillot - anthoine Varney - loys Gerbot - sebille veuve anthoine Grapin - pierre Materet - jehan Banelier -// guillaume Bryet - claude Gruyer - françois Bavoux - thiebault meot - jehan Jobert - françois Gaufinet - symonne lapicarde - jehan Fromont - les deux saulpetriers - madam.Ile Alteriet - mongine Breullet - bonne veuve loys Lardot - claude Prerelet - guillaume Rabyet - claudine Viennot - veuve guillaume Bavoux - claude Paultet - nicolas Noblot - françois Varney - jehanne veuve pierre Gerbault - huguette veuve claude Jannel - veuve nicolas Richard - veuves laurent & remy Destoillons - françois, françois, loys Gruyer - mes. phelippe Paultet pretre - françois Paultet - jehan Colotte - jehan Estienne m.e aux écoles de P. - pierre Droppet, clement Henryot - phelippe Bergerot - veuve nicolas Vaitel, jeannette Saune -// jehan Huot, lucianne - michiel Grand - claude, françois Banelier - guillaume Jannel - claude Du meix - symon Richard - jehan Alteriet chouet - jean Bryet - jehan Deshastelz - claude Guibaudet, fille f. Droppet - jean Viennot - estienne Faillenot le jeune - jehan Guibaudet - veuve nicolas Normand - anthoine Nicolas - veuve jehan Beuchey - veuve jean Jacquin - jean Prevost - françois Denoiues - claude Amidey - isabel amidey - claude Lambelin - pierre Droppet le jeune - françois Peletey - jehan Charles - estienne Faillenot le viel - claude Theurret - jehan LeRoux - didier Rabyet - didier Ravyer -// martin Peletier - mes. jehan Avenne curé de P. - veuve andrey Mugneret - claude Baillet(Brullet) - servante mes. jean Paultet - claude Gautier - françois Henry - claude LeRoux - nicolas, jean Jacquin - jehan Goivestin - estienne Dubois - didier Chouet - jean Droppet drion - jean Guillaume - françois Bazinet - claude Bazinet - loys Japiot - baptazard Decusey - jehan Breullet marcotte - laurent Noblot - jean Richard - toussaintz Clement - laurent Deschaulx - jouachin Amidey - pierre DuMeix - jehan Decusey - m.e claude Frilley - jehan DuMeix - viennet Droppet - jehan Alteriet lallemant -// hugues Alteriet - nicolas Signiere - françois Grapin - claude Roussel gourdant

Le premier jour du mois de decem(bre) mil six cens et / vingt, par devant nous Claude Frilley, juge, Jean / Verguet, procureur, et Pierre Varney, scribe, en la

Justice / de Precey le Grand, se sont presentez Claude Guillemain / et Claude Prerelet, eschevins dud(it) lieu, avec plusieurs / des plus anciens et notables habitans dudict Precey, / lesquelz unanimement nous ont dict, ceertiffié et attesté / ledict Precey estre composé de six vingt quinze feugz / et mesnaiges, et peuplé du nombre de six cens vingt / six creatures tant vielles que jeunes, et que pour la / nourriture de leursd(its) mesnaiges & creatures, ilz n'ont / et ne leur est loué par chacun mois au dedant / de la saulnerye de Salins, que le nombre de vingt / quatre benastes de sel, qui ne sont suffisantes po(ur) / la nourriture de leursd(its) mesnaiges ; et à ce subject, / ilz sont en volonté de recourir au souverain / parlement, pour estre pourveu & augumenté / s'il plaict à la souveraine court ; et avant que de ce f(air)e, / lesd(its) de Precey et eschevins par serment qu'ilz ont / presté en noz mains, ont certiffié le contenu au / present roolle veritable.

C.Frille y

J.Verguet

P.Varney

< travail livré sur disquette, par G.Duvoy aux ADBesançon, pour D.Grisel, le mardi 3 juin 2003 à 17H, avec note manuscrite demandant diagnostic en retour >

Index alphabétique, avec effectif, des ménages :

Alteriet (m.e anthoine5 ; m.e claud4 ; m.e claud j.r2 ; guillemette, veuve claud Prunet5 ; hugues6 ; jehan dit chouet2 ; jehan, lallemant7 ; mademoiselle3 ; pierre7 ; symon5) - Amidey (claud4 ; isabel ; jouachin5) - Avenne (jehan, curé de P.3)

Banelier (claud, françois7 ; françois8 ; jehan4) - Bavoux (françois4 ; veuve guillaume3 ; huguette veuve jean7) - Bazinet (claud3 ; françois6) - Bergerot (phelippe7) - Breuchey (veuve jehan) - Breullet (jehan, marcotte4 ; mongine3 ; odot, fourrier3) - Brullet (claud ; françois7 ; odot, de Leffons2) - Bryet (guillaume3 ; jean5)

Camu (noel10) - Charles (jehan7) - Chouet (didier7) - Clement (toussaintz6) - Colotte (jehan3) - Craponel (anthoine2) - Culteau (veuve simon5)

Decusey (baptazard5 ; clement5 ; jehan5 ; pierre8) - DeMesse (claud6) - Denoihies (françois5) - Deschaulz (laurent5) - Deshastelz (jehan4) - Destoillons (veuves laurent & remy3) - Droppet (la fille f.2 ; jean, drion5 ; pierre2 ; pierre j.r5 ; viennet7) - Dubois (estienne5) - DuMeix (claud6 ; jehan5 ; pierre) Estienne (jehan, m.e aux escolles) Faillenot (estienne j.r2 ; estienne s.r7) - Febvre (guillaume3) - Frille y (m.e claud4 <juge>) - Fromont (jehan4) Gaufinet (françois6) - Gautier (claud4) - Gerbaulet (françoise veuve françois4 ; jehanne veuve pierre9) - Gerbot (claud6 ; veuve guillaume2 ; loys5) - Goivestin

(jehan3) - Grand (michiel6) - Grapin (françois5 ; sebille, veuve anthoine) - Gruyer (claudio2 ; françois & loys4) - Guibaudet (claudio2 ; jehan2) - Guillaume (jean6) - Guillemin (claudio5 <échevin>)

Henry (clement6 ; françois5) - Henryot (clement4) - Huot (jehan, lucianne6)

Jacquín (veuve jean ; jean4 ; nicolas2) - Jannel (guillaume5 ; huguette veuve claudio3) - Japiot (loys3) - Jobert (jehan3) - Josinet (jehan7)

Lambelin (claudio6) - La nourice (guenette & charlotte2) - La picarde (symonne3) - (i)Lardot (bonne, veuve loys) - LeRoux (claudio2 ; jehan3) - Logerot (jehan5)

Mariet (guy8) - Materet (benigne2 ; pierre9) - Meot (thiebault4) - Monnot (gerard7) - Morelet (claudio7) - Mugneret (veuve andrey3)

Nicolas (anthoine9) - Noblot (laurent7 ; nicolas3) - Normand (veuve nicolas4)

Odin (pierre8)

Paillet (m.e didier6) - Paillet (claudio5 ; françois5 ; servante m.re jean ; phelippe, prêtre ; thieriot3) - Peletay (françois5 ; jacques5) - Peletier (martin4) - Prerelet (claudio4 <échevin>) - Prevost (jean4)

Rabyet (claudio5 ; didier5 ; guillaume2) - Ravyer (didier2) - Richard (jean3 ; veuve nicolas2 ; symon4) - Roussel (claudio, gourdant2 ; estienne4)

(les deux) saulpetriers - Signiere (nicolas5)

Theurret (claudio8)

Vaitel (veuve nicolas, & jeannette5) - Varet (gerard3) - Varney (anthoine6 ; françois9 ; pierre, notaire12) - < Verguet (jean), procureur > - Viennot (claudine ; jean7)

2B651 : Saint-Loup, Nanthouard, Velloreille (1620)

'2600 / Roole de Nantouard, / Saint Loup & / Verreroilles. / Amont / Meillardet '

Rolle des testes et bestiaux <du lieu> / des lieux de S.tLoup, Nanthouard, / et Varoreilles dois le huit(ieme) jour du / mois de decembre l'an mil six cents / et vingt, rappourtez par serment touches / aux saintes evangilles de dieu estants / aux mains du not(air)e subscript, par / Jehan Clemanceot et Jaques Sagot, / eschevins dud(it) S.tLoup, Claude / Gaingnemalle, et Jehan Cudrel dit Brussot, / eschevins dud(it) Nanthouard, et par Nycolas Bourgeois et Nycolas Nepveur dit Robin, / eschevins dud(it) Varireles.

Et premierement ceulx dud(it) / S.t Loup :

Messire Anatoille CHOSAL p(re)b(st)re curez dud(it) / S.tLoup,
testes

quatre

Noble Martin DESMARETS, escuyer, capitaine / et recepveur au chasteau dud(it)
S.tLoup, / dix testes, unze chevaulx, et trente trois vaches, / tant vaches que
jeunes veaulx.

Led(it) S(ieu)r Desmaretz dit de plus, qu'en plus est / survenant aud(it) chasteau
mesme, monseigneur / le comte et comtesse de S.t Amour, lesquelz / ilz sont
environ la quarte p(ar)tie de l'anné(e), / ayants tousjours d'ordinaires environ / vingt
quatre p(er)sonnes à leurs suyttes, et / environ douze chevaulx et quelques-fois /
dadvantages.

... / ...

Jehan SYRUGUEY et Jehan BREHAND, grangiers / aud(it) chasteau,
unze testes, sept chevaulx, / quatre boeufz, vingt six tant
vaches que / veaulx.

Claude GUYOT, douze testes, <cinq> / cinq chevaulx, / six boeufz, / dix neufz
tant vaches que veaulx.

Jehan GUYOT, cinq testes, / deulx chevaulx, / un boeufz, / douze vaches
tant vaches que jeunes veaulx.

Nycolas GUEDYN, six testes.

Oudot GAINGNEMALLE, six testes, / quatre chevaulx, / quatre vaches et trois
thouraulx.

Jehan CLEMENCEOT, quatre testes, / deulx chevaulx, / cinq tant vaches
que veaulx.

François CUDEREL, neufz testes, / trois chevaulx, / quatre tant vaches que
veaulx.

Jehan BEUGNOT, six testes, / deulx chevaulx, / trois vaches et un veaux.

... / ...

Mathey YVON, une teste

Jehannette BEUGNOT, une teste

Anne BORBIER, quatre testes, / une vache et un veau

Mammès LASEROT, deux testes, / une vache et un veau

Jehan FEVRAUL, trois testes

Martin DE TAIPIS, <q.> cinq testes, / deulx chevaulx, / un boeufz, / six vaches

François BORBIER, cinq testes

Denys PRESTET, quatre testes, / une vache

François HUMBERT, <c> sept testes

Claude SAINGUERU, trois testes, / un chevalls, / une vache et un veau

La vesve Jehan BILLOT, sept testes, / quatre vaches

Claude CHEVALIER, trois testes, / deulx chevaulx, / six vaches

Claude JIFFART, six testes, / deulx chevaulx, / huict tant vaches que veaulx

... / ...

Jaques SAGE, deulx testes, / quatre tant vaches que veaulx

Jehan CUDEREL, quatre testes, / un chevalls, / deulx vaches

Jehan PRESTET, dix testes, / trois chevaulx, / huict tant vaches que veaulx

Andrey GUIYOT, cinq testes

Magdelaine MEURET, six testes

Desirey GUYOT, quatre testes.

S'ensuyvent ceulx de Nanthouard

<Jehan Cuderel dit>

Premierement, Claude GAINGNEMALLE, dix p(er)s(onne)s, / cinq chevaulx, / quatre boeufz et deulx thoureaux, / quinze tant vaches que veaulx, / soixante et treize berbis

Martin JAQUARD le jeune, neufz p(er)sonnes, / huict chevaulx, / quinze tant vaches que veaulx

Jehan BERBIER le jeune, trois <testes> p(er)sonnes, / une vache

Anthoine PELOTEL, une p(er)sonne

Claude TISSERAND, dix p(er)sonnes, / cinq chevaux, / six boeufz, / sept vaches tant vaches que veaulx

... / ...

Guillemin *CINCTOL / Cuderel ?*, six p(er)sonnes, / une vache

Claude BORBIER le jeune, p(er)sonnes sont deulx, / deulx vaches

Gaspard BERBIER, sept p(er)sonnes, / trois chevaux, / sept tant vaches que veaulx

Jehanne BERNARD, trois p(er)sonnes

Guill(aum)e JAQUARD, quatre p(er)sonnes, / cinq vaches

Martin FEBVRE, cinq p(er)sonnes, / un chevauls, / quatre tant vaches que veaulx

Martin JAQUARD le viez, huict p(er)sonnes, / quatre chevaux, / cinq tant vaches que veaulx

La vesve Claude JAQUARD le jeune, quatre p(er)son(ne)s, / deulx vaches

M(aît)re Humbert BIOT, quatre p(er)sonnes

Henryot PLOTEL, cinq p(er)sonnes, / cinq chevaux, / cinq vaches

Nycolas CUDEREL, dix p(er)sonnes, / cinq chevaux, / neufz tant vaches que veaulx

Nycolas BRISSOT, dix p(er)sonnes, / trois chevaux, / quatre boeufz, / huict vaches

... / ...

Guillemin BISSERAND, six p(er)sonnes, / trois chevaux, / trois vaches

Jehan BORBIER le viez, six testes, / deulx chevaux, / quatre vaches

Jehan JARROT, quatre p(er)sonnes, / un chevauls, / cinq vaches

Claude CUDEREL dit Beussot, cinq p(er)sonnes, / quatre chevaux, / six vaches

La vesve Jehan BERTHIOT, six p(er)sonnes, / deulx chevaulx, / six vaches

La vesve Jehan FRAICHET, une p(er)sonne, / trois vaches

La vesve Estienne PELEGON, une p(er)sonne, / deulx vaches

Didier P(ER)RON, deulx p(er)sonnes, / deulx vaches

Andrey BERNARD, huict p(er)sonnes, / deulx chevaulx, / deulx vaches

La vesve Claude CUDEREL, <dix vaches> >quatre< testes, / une vache

... / ...

Claude GUYENEL, deulx p(er)sonnes

Jehan CUDEREL dit Brissot, huict testes, / deux chevaulx, / quatre boeufz, / sept tant vaches que veaulx

Toussaintz CUDEREL, cinq p(er)sonnes, / trois chevaulx, / cinq tant vaches que veaulx

La vesve George POGNIER, quatre p(er)sonnes

Claude MOYENE, cinq p(er)sonnes, / deulx vaches

Nicolas BERTHELON, sept testes, / trois chevaulx, / trois tant vaches que veaulx

Jehan CUDEREL Guenerot, sept p(er)sonnes, / quatre chevaulx, / une vache, / huict berbis

Claude JAQUARD le viez, huict testes, / cinq chevaulx, / quatre vaches

Ceux de Varorelles

Premier, Nicolas BOURDE, unze p(er)sonnes, / quatre boeufz, / neufz vaches, / trois chevaulx

... / ...

Claude BERTHELON, sept p(er)sonnes, / un chevaulx, <de.> / deulx vaches

Pierre GAGNEMALLE, six testes, / deulx vaches

Hugueniot BERTHELE(MI)N, trois p(er)sonnes

Claude VYENOT, trois p(er)sonnes

Nycolas BORBEY, six p(er)sonnes, / un chevalls, / deulx vaches

Margueritte BOURDE, deulx p(er)sonnes

Nycolas MARY<OT>, sept p(er)sonnes, / trois chevaulx, / deulx vaches

Claude MASSIN, cinq testes, / deulx chevaulx, / cinq vaches et veaulx

Adrien PONSET, trois testes, / deulx vaches

Denys MOYENE, cinq p(er)sonnes, / un chevauls, / quatre vaches

Andrey DE LISLE, cinq p(er)sonnes, / deulx vaches

Hugue(nin) GYRARDE, trois p(er)sonnes, / deulx vaches

... / ...

Nycolas NEPVEU Valgienard, tre(i)ze testes, / cinq chevaux, / deulx boeufz, / neufz vaches

Nycolas NEPVEU, c(omp)te cinq p(er)sonnes

George VYENOT, sept p(er)sonnes, / deulx vaches

Berbe GRANCOMPEIN, deulx p(er)sonnes, / trois vaches

Jehan GUILL(EMI)N, neufz p(er)sonnes, / trois vaches

Claude BILLARDET, cinq p(er)sonnes

Guill(emi)n CURON, cinq testes, / deulx vaches

Jehan GAINGNEMALLE, trois p(er)sonnes, / deulx chevaulx

Philibert POYREL, quatre testes, / un chevaulx, / une vache

Nycolas NEPVEU Robin, cinq testes, / un chevaulx, / un boeufz, / une vache

Nycolas P(ER)RENOT, cinq p(er)son(n)es, / deulx vaches

... / ...

Claude DE LISLE le viez, six p(er)sonnes, / deulx chevaulx, / deulx vaches

Claude DE LISLE le jeune, deulx p(er)sonnes, / deulx chevaulx, / deulx vaches

Jehan COURVOISIER, cinq p(er)sonnes, / un chevaulx

Anthoine POYREL, cinq p(er)sonnes, / trois chevaulx, / cinq vaches, / trois boeufz

Jehan BOURGEOIS, dix p(er)sonnes, / deulx chevaulz, <six vaches>, / six vaches

Nycolas BOURGEOIS, sept p(er)sonnes, / deulx chevaulx, / cinq vaches

Thevenin DORON, six p(er)sonnes, / deulx chevalx, / deulx boeufz, / quatre vaches

Hugues BOURDET, six p(er)sonnes, / deulx chevaulx, / une vache

Estienne MELON, quatre p(er)sonnes

... / ...

Toutes lesquelles p(er)sonnes au lieu de / Saint Loup sont, comme aussi les / bestiaulx, sont en nombre, pour ceulx / de Saint Loup, <sçavoir>, et au / chasteau dud(it) lieu, huict vingt quatre / p(er)sonnes, cinquante chevaulx, sept vingt / douze vaches, et quinze boeufz.

P(er)sonnes -----	viiij.xx.iiij
Chevaulx -----L	
Vaches -----	vij.xx.xij
Boeufz -----	xv

Ceulx de Varorelles sont en nombre / de neufz vingt dix p(er)sonnes, trente / cinq chevraulx, douze boeufz, et / quatre vingt vaches.

P(er)sonnes -----	ix.xx.x
Chevaulx -----	xxxv
Boeufz -----	xij
Vaches	quatre vingtz

Ceulx de Nanthourd sont en nombre / de neufz vingts dix p(er)sonnes, <s.> / soixante et trois chevaulx, vingt boeufz, / sept vingts huict vaches, quatre vingt / et une berbis.

Toctal (:)

... / ...

P(er)sonnes	-----	ix.xx.x
Chevaux	<soixante>	Lxij
Boeufz	-----xx	
Vaches	-----vij.xx.vijj	
Berbis	-----iiij.xx.(i)j	

Revenant le tout pour lesd(its) / trois vilages pregnant l'ordinaire / du sel dud(it) Saint Loup en blot, / en nombre de p(er)sonne <cinq.> / cinq cents quarante trois, sept / vingt sept chevaux, trois cents / quatre vingts vaches, trente / six boeufz, quatre vingt et une / berbis.

P(er)sonnes	-----	v.c.xLiiij
Chevaux	-----	vij.xx.<iiij>vij
Vaches	-----	iiij.c.iiij
Boeufz	-----	<t.>xxxvj
Berbis	-----	<iiij>iiij.xx.j

Ainssy y rappourté par les / eschevins desd(its) lieu(x) par leurs / serment comme cy devant est dit, / p(ar) devant Claude COURDIER de Villefrancon not(aire) sousignez au sel / de Varorelles, Saint Loup, et Nanthouard, / les ans et jours que dessus, ès p(resen)ces / de noble Martin DESMARETZ escuyer / capitaine et recepveur au chasteau / d(dudit) S.ct Loup <les ans et jours q.>, et / plusieurs aultres desd(its) lieulx, tes(moinns) / requis.

A requeste desd(its) eschevins comme not(aire :) *C. Courdier*

C. Guyot
Des Marez

C. Gaingnemale

En tous / xj.c.xj

1B652 - Brussey

A la Cour / Exposit tres humblement les manans et / habitans de Brussey, que jacoit de tout / temps ilz ayent levés au lieu de Salins / quatre charges de sel pour leur ordinaire / de chasque mois, en c(on)formité des roolles cy / devant faitz p(ar) lad(ite) Cour, et q(ue) cet / ordinaire leur ayt esté tousjours distribué / p(ar) les mains des eschevins du village de / Ruffey sur Lougnon, sy est ce q(ue) p(ar) led(it) / derrier roolle fait p(ar) lad(ite) Cour, led(it) / ordinaire leur seoit esté entierement levé, / et demeurent lesd(its) habitans dez ung an / en çà sans aucung ordinaire, à leur / grande perte et interestz, quelque instance / et intrepellat(ion) qu'ilz en <ay.> ayent fait / f(aire) ausd(its) de Ruffey qui leur souloient distribuer, / leur ayant fait

paroistre p(ar) asquitt dud(it) / derrier roolle qu'il n'est faicte aulcune mention /
 desd(its) de Brussey, ayant seullement du village / de Recolougne auquel ilz doivent
 <distrib.> / distribuer une charge et demye pour son ordinaire. / C'est pourquoy,
 com(m)e l'on doibt bientost / proceder à un nouveau roolle, <ilz sont / c(on)trainct.>
 lesd(its) supplians sont contrainctz recourir / à lad(ite) Cour et la supplier tres
 humblement / leur vouloir <c(on)tinuer> non seullement c(on)tinuer / leur ancien
 ordinaire, mais aussy l'accroistre / de deulx charges, eu esgard au nombre de /
 p(er)sonnes qui se retrouvent en leur c(omm)unaultey, / jusques à quatre vingt et
 treze, et soixante et / ung mesnages selon qu'il en appart p(ar) l'extraict / cy joint
 signé HLP not(aire), oultre grande /

... / ...

quantité de bestiaux pour lesquelz il / c(on)vient user beaucoup de sel ; ou du
 moins / declairer q(ue) la p(rese)nte sera jointe aux requestes / qui se p(resen)tent
 à mesme effect, pour dressant / nouveau roolle y avoir esgard et appoints / que de
 raison. Et moyenant ce lesd(its) / suppliantz prieront Dieu pour la santé / et
 prosperité de lad(ite) Cour. C.A.Dessaulx

>> Soit jointe avec celles du roolle du / sel 4 febvrier 1621
A.Bereur

> La Court ordonne / que la p(rese)nte requeste / sera jointe avec / celles du Roole
 / du sel pour pourveoir / les supplians sur ce / qu'ilz requierent ainsin / que de
 raison. Faict / au conseil de lad(ite) Court le quart de / febvrier mil six cens / vingt et
 ung, /
Guill.e Chalon doyen

Vernerey

... / ...

Denombrement des feux, menages, / et personnes estans au villaige de Brussey, /
 selon la <recherg.> recherche en faicte par / Claude DHUGOT et Michiel JURAIN,
 eschevins dud(it) lieu :

Jean HUGOT,	est son septieme	----	vij
Pierre HUGOT,	quatre	----	iiij
Jeanne HUGOT,	-----		j
Bastiain BON,	cinq	-----	v
Demoiselle Antoine DE SANTANS,		cinq ---	v
Jean et Jacques CUROZ,	douze	---	xij
Jean BLANCHET le v(ie)z,	cinq	---	v
Jean BLANCHET dict Pescheur,	cinq	---	v
Pierre BLANC,	neufz	-----	ix
Claude PIERRE,	trois	-----	ijj

Michiel MATHIEU, neufz -----		ix	
Gaspard LYEBault, six -----		vj	
François LYEBault, trois -----		ij	
Claude VIELLE, huict -----	vij		
Michiel JURAIN, quatre -----		iiij	
Loys DEGUILLON, deux -----		ij	
Jean ROUTEL, quatre -----		iiij	
Loys BOURGOGNE, sept -----		vij	
Claude LYEBault, cinq -----		v	
Humbert ROUSSELOT, six ----		vj	
Claude ROUSSELOT, neufz ----		ix	
Claude FANIOT, quatre -----			iiij

... / ...

Richard GUILLEMIN, sept -----		vij	
Bartod HUGOT, trois -----		ij	
Claude LOUVOT, sept -----		vij	
Nicolas REGNAUDET, deux -----			ij
Claude HUGOT, cinq -----		v	
Grosjean MOURARD, trois -----		ij	
Henry LOYS PIERRE, sept -----		vij	
Humbert FIDON, six -----		vj	
Claude BOURGOGNE, trois -----		ij	
Jacques BALOT, six -----			vj
Claude DONZEL, sept -----		vij	
Jacques COURNET, cinq -----		v	
Simphoraiin MALERET, trois -----		ij	
Jean VOULOT, sept -----		vij	
Claude DUGOT, cinq -----		v	
Margueritte VIELLE, cinq -----		v	
Mauris MAIRE, cinq -----		v	
Denis VYENOT, deux -----		ij	
Claude MASSON, deux -----			ij
Pierre DUGOT, quatre -----		iiij	
François REGNAUDET, quatre -----			iiij
Le s(ieu)r Curé, deux -----		ij	
Adriain BONTEMPS, cinq -----		v	
Estienne CROUVOISIER, quatre ----		iiij	
Jean DONZEL, trois -----	ij		
Phillebert HUGOT, cinq -----		v	

... /...

Claude REGNAUDET le v(ie)z, deux ---		ij	
--------------------------------------	--	----	--

Claude REGNAUDET le jeusne,	deux ---	ij	
Mauris REGNAUDET et sa soeur,	-----	ij	
Ferriot BONTEMPS,	deux -----	ij	
Claudine JURAIN,	deux -----	ij	
Jean BOISSY,	sept -----	vij	
Gregoire GUIOT,	cinq -----		v
Martin FEULLEBOZ,	cinq -----	v	
Symon VIVIEIN,	cinq -----	v	
Phillippe MASSON,	six -----	vj	
Laurent COURNET,	quatre -----	iiij	
François MAIRET,	six -----	vj	
Adriain MASSON,	trois -----	ijj	

De sorte qu'il y a soixante et ung / mesnaige, et quatorze vingt et treize / testes, comme le veriffie lesdit eschevins / ès mains de Henry LoysPierre dud(it) lieu, / not(air)e, sans à ce y prandre les valet, / servant, ny mercenaire, comme ilz le / certiffient ès mains dud(it) not(air)e après / midy du premier de janvier l'an mil / six cens vingt et ung.

HLP i e r r e

... / ...

1B 652 - Broye les Loups

Exposent humblement les manans et habitans de Broye lez / Loups, que leur village et communauté se treuve / p(rese)ntement composé de vingt quatre menasges faisans / en tout six vingt et douze personnes que vont croissans / de jour à aultre. Neanlmoings que l'on ne leurs delivre / ès saulneries de Salins p(ar) ch(ac)un mois que trois benattes, / sel qui n'est qu'environ ung quart de salmon <p.r> pour / ch(ac)une p(er)sonne p(ar) mois, tellement qu'ilz en sont en grande / disette et nécessité et qu'ilz sont contrains d'en achepter / fort chèrement pour leurs provisions et pour la / necessitez de leurs bestiaux en nombre de plus de / troiscens ; et c'est pourquoy ilz sont occasionnez de / recourir à lad(ite) Cour, et la supplier de voulloir / ordonner aux sieurs admodiateurs desd(ites) saulneries / et distributeurs du sel, de leurs en donner pour / l'advenir jusques à la quantité de six benattes / par mois, et sera justice. Et ainsy q(ue) du tout / il conste p(ar) le rolle cy joint.

Co(mm)e ayant / charge : *C.Drouaillet*

> La Cour ordonne / que la p(rese)nte / requête sera / jointe aux autres / requêtes du seel. / Faict au Conseil / le quinziesme febvrier / mille six cens / vingt et un.

Guill. Chalon

>> Soit jointe aux requêtes / du sel, / 15. febvrier 1621. / *J.Chaumont*

... / ...

Rolle et recueil des feug<s>z, / menages et personnes de Broye / les Loups, faict pour le nombre d'iceulx / estre representé en la Cour Souveraine de parlement / à Dole affin f(air)e veoir que les trois benattes / de sel accoustumez leurs delivrer à Salins / par ch(ac)un mois pour leur ordinaire ne sont / suffisantes et qu'ilz sont justement occasionnez / de supplier lad(it)e Cour les pourveoir sur ce / et augmenter leurd(it) ordinaire ainsin que de raison.

Premier, Claude ROBELET, luy huitie(me) en son menage

----- viij

Berthe ROBELET, vesve de fut Blaize CARREUL / dud(it) lieu, trois personnes

Personnes :

----- iij

Hylaire ROBELET, luy septie(me) en son mesnage

----- vij

Jehan ROBELET, huit

----- viij

François BILLARD, luy dixie(me)

----- x

Jehan MACLOT, six

----- vj

Claudine PEROT, elle quatrie(me)

----- iiij

... / ...

Faulle LE RUPT, vesve de fut Pierre GENIN
elle cinquie(me)

----- v

Pierre GARNIER, luy sixie(me)

----- vj

Pierre THIEBAUT, luy huictie(me)

----- viij

Gaspard GRENELLE, luy sixie(me)

----- vj

Hylaire ROSSINOT, quatre

----- iiij

La vesve Jehan SAUDEZ, trois

----- iij

Blaize POLIN, luy neufvie(me)

----- ix

Symon CHAPPOTET, six

----- vj

Guill(aum)e VINIE, cinq

----- v

Pierre LOCHE,	trois	-----	iiij
François VIBIEN,	huit	-----	viiij
Odot DE DIJON,	quatre	-----	iiiiij
Geofroy CLER,	quatre	-----	iiiiij
Antoine GENIN,	quatre	-----	iiiiij
... / ...			
Barbe CHAMELET, vesve Jehan PEROT,			quatre
		-----	iiiiij
Nicolas PEROT,	six	-----	vij
Didier BREDILET,	un	-----	j

>Menages / vingt quatre, / Personnes six / vingt et douze.<

Oultre lesquels mesnages et nombre de / personnes cy dessus, y a grande quantité de / bestiaux tant chevaux, vaches, que moutons, / excédant le nombre en tout de trois cens et plus.

Lequel rolle et recue(i)l a esté fait par / honorable Claude Robelet et Jehan Maclot / eschevins dud(it) Broye, et attesté veritable par devant / led(it) not(air)e soubsignez à leur requeste, aud(it) Broye / le vingt troysie(me) jour du mois de janvier mil / six cens vingt et un en p(re)se(n)ce de Jehan Robelet / et François Billard dud(it) lieu, tesmoins requis.

<i>C.R o b e l e t</i>	<i>J.R o b e l e t</i>
<i>fB i l l a r d</i>	<i>H.R o b e l e t</i>
<i>J.J o l y,</i>	<i>Cl.B a r b i e r,</i>
<i>not(air)e</i>	<i>not(air)e</i>

2B 651 - Lomont/Lomontot/Courmont

Rolle des foeux et mesnaiges des villaig-es / de Lomont, Lomontot, et / Cormont, et des p(er)sonnes / de chascune familles.

Les seigneur et dame dudit / Lomont sont trente p(er)sonnes / d'ordinaire.

Leurs receveur en son mesnaige, / huict p(er)sonnes

Le portier du chasteaul / dudit Lomont, quatre p(er)sonnes

Pierre DEVAUX, maire dudit / Lomont, sont seize p(er)sonnes en / mesnaiges

... / ...

Adam DEVAUX, cinq / p(er)sonnes en son mesnaige

Claude DEVAUX, huict / p(er)sonnes

Jehan JOBERT, six p(er)sonnes

Deile BRETEZ, luy septie(me) / en mesnaige

Pierre GARRIEL, luy / septie(me)

Jannenot PROUVERDOT, luy / deuxie(me)

Claude GARUEL, luy / <sixie(me)> septieme

... / ...

Jehan GAULTHER, luy / cinquieme

Thomas GAULTHER, luy / seul

François DEVAUX, luy / cinquieme

Le S(ieu)r Curé dud(i)t lieu, / luy troizieme

Jehan BILLOTTE, luy / septieme

Delot BAILLY, luy / quattr(iem)e

Mongin BELJEHAN, luy septie(me)

... / ...

Deile DEVAUX dit Champagney, / luy <quattrie(me)> cinquieme

Remy CEVREZ, luy cinquie(me)

Pierre BOLLEZ, luy cinquieme

Servois VERDOT, luy / quattrie(me)

Jehan DARMANT, luy / sixieme

Delot DARMONT, luy / septieme

Deile DEVAUXdit Morel, / luy septieme

... / ...

Jannenot DEVAUX, luy / cinquieme

Jehan BALLOT, luy huictie(me)

Pierre GUILLEREZ, luy sixie(me)

Pierre PROUVERDOT, luy / <u>douzieme

Delot FALLOT, luy sixie(me)

Jehan FALLOT dit Tiennez, / luy sixie(me)

Pierre BOUGEOT, luy / sixie(me)

Jehan DEVAUX, luy troizie(me)

Jehan ROLLET, luy dixieme

... / ...

Jehan BALLOT dit Rossel, / luy quatrieme

Jehan BELJEHAN, luy <qu.> / quatrieme

Th(ibau)d BALLOT, luy quattrie(me)

Jannenot BALLOT, luy / septieme

Jehan FALLOT, luy huictie(me)

Jannette DEVAUX, luy / huictieme

Jehan GURUEL, luy / huictieme

... / ...

Margueritte DEVAUX, / elle quatrieme

Dele DEVAUX dit Mineur, / luy quatrie(me)

Delot LABRIEZ, luy cinquieme

Ceux de Lomontot :

Thiebault DEMONGEZ, luy / treizieme

Estienne ROSSELOT, luy / huictie(me)

Jehan RAVEL, luy / septieme

Th(ibau)d ROSSELOT, luy / cinquieme

... / ...

Symon GRODPERRIN, luy / septieme

Claude ROSSELOT, luy / quatrie(me)

Pierre JANNIN, luy neufvie(me)

Claude JANNIN, luy / unzie(me)

Jehan BOLLEZ, luy / neufvieme

Nombre de ceulx de Cormont :

Perrin FAULCOIGNEZ, luy / quatorzieme

... / ...

Nicolas DEVAUX, luy / huictieme

Jacque FAULCOIGNEZ, luy / douzieme

Claude PESMET, luy / sixieme

Claude DU RUPT, luy / cinquieme

Claude BOUQUELET, / luy neufvieme en / mesnaiges

... / ...

Claude DEVAUX, luy / quatrieme

Jehan JACQUENEY, luy / quatrieme

Delot JACQUENEY, luy / cinquieme

Verriere // François DU PON, luy / douzieme

Michiel DE LA COSTE, / luy sixieme

Geury GEORGE, luy quattrie(me).

... / ...

Jehan Darmont, Th(ibau)d / Ballot, eschevins de Lomont, / Symon Grodperrin et Claude / Rosselot, de Lomontot, certiffie / et atteste ès mains de / Anthoine Devaux, de Lomont, notaire soubsigné, / le nombre des foeux / et <fam.> p(er)sonnes des / villaiges de Lomont, Lomontot, / et Courmont <d.> cy devant / escript au p(re)se)nt rolle / estre tel qu'il est escript ; / et en tout, nombré de p(er)sonnes / quatre centz cinquante. / Faict à Lomont, le vingt cinque(me) / mars mil six cent vingt et ung.

Signé c(om)me notaire : *A. Devaux* *JDarmont* *ThB*

... / ...

A la Cour // remonstrent humblement les / habitans de Lomont, Lomontot, / et Courmont, qu'encor'ilz soient / aus(sus)d(its) villages quelques cinq cens / personnes faisans le nombre de / soixante et six feugs, tous subiets / de Sa Maiesté, compris au repartement / des Esleus, impositions des dons gratuits, / et autres charges de la province, / auquel cas il est raisonnable de / les traicter comme les autres subiets, / signamment en la distribution du sel, / et de leurs en donner à mesme proportion, / si est ce que iusques à maintenant / ilz en ont eut si peu pour leur / ordinaire que la plus part du temps, / ilz ont esté contraints d'en acheter / aux lieux voysins, ou bien souvent / ilz n'en peuvent treuver, mesme aux / saisons que l'on a peine de passer / à Salins pour l'incommodité des chemins, / en estans des plus esloignés. Et / comm'ilz ont esté advertis que deans / peu de jours l'on doit dresser un / nouveau roole et repartement, ilz / supplient tres humblement lad(ite) Cour les / y faire inscrire pour autant / de sel qu'elle jugera raisonnable / à

proportion des autres et prenant / esgard au nombre des feugs et des / personnes
specifiés au roole ci joint. / Et sera justice.

Cl. B a s s a n d

> La Cour declare / que ceste sera jointe avec celles / concernantz le roole du sel
/

pour en les véantz y avoir / l'esgard tel que de raison. / Faict au c(on)seil le
sixieme

/ jour du mois de febvrier / l'an mil six cens vingt trois.

Guill. C h a l o n

>> Soit jointe au roole du sel, / 6. feb 1623

J. C h a u m o n t

2B 652 - Essertenne

A la Cour // exposent en toute humilité les / manans et habitans < de
Dessertaines> d'Essertaines, / que pour estre leur village scitué / sur l'extremité de
ce peys du costel / de Regnesve et Thalleme, au premier / mouvement de guerre
qui s'eslève au / Royaulme de France, ilz en ressentent / ordinairement les attaintes
par / courriers, volz et larrecins de leurs / chevaux, et avec incommodités que tel /
voisinage a coustume de causer<y>, de / maniere que pour resister et se survenir /
contre telz et si frequentz dommages, / ilz sont contrainctz de nourrir force /
bestiaux de toute espèce, tant pour / en tirer les fruictz à prouffictz et / s'en targuer
contre la pauvreté, que / pour la culture des le(ur)s terres, qui / sont assès bonnes
par la grâce de / Dieu quant elles sont bien labourées, / et nonobstant les ravages,
incendies, / et bruslementz presque universelz de / leurs(sus)d(it)z village, arrivées
des guerres / passées de l'an nonante cinq, encore / se pourroient remettre et
restablir sur / pied les pauvres supliants et rendre / leurs c(om)munaultés aussy
bonne que / nulle aultre de leurs voisins / s'ilz estoient pourvez de sel à /
proportion de le(u)r peuple et du / bestail qu'ilz norrissent. Mais comme /

> *G r e n e t*

... / ...

ilz excedent le nombre de trois cent / et dix testes et que leursd(its) bestiaux sont /
en grand nombre, ilz sont tellement à l'estroict deffectueux de sel qu'à /
p(ro)port(ion) de leurs ordin(aire) qui n'est que / de deux charges par moys, ilz n'en
/ sçauroient entretenir le tier des / createures raisonnables et brutalles / qui
reparent et habitent en leurdyte / communaulté ; ce qu'ilz sont occasionnez /
representer à cest souveraine Court, / à ce que prenant esgard au raisons / cy
dessus desduicttes, il luy plaise / pourveoir favorablement lesd(its) suplians, / et au
lieu de deux charges de sel / declarer que desormais ilz en leveront / six par moys,
qui ne sera que ce que / justement leur est necessaire et sans / excédé ; ordonnant
po(u)rce aux Sieurs / Admodiateurs de la Saulnerye de Salins, / et aultres ayans

charge de la / distribution desd(its) ordinaires les inscrire / pour l'advenir et les
coucher en leurs / roole pour la quantité desd(ites) six charges / et leurs delivrer
icelles quant ilz / les enveront querir selon qu'ilz / ont coustume de faire aux
aultres / c(om)munaultés de ce peys, et prieront / Dieu pour le salut de cest
souveraine Court.

Co(mm)e p(ro)cur(eur) : *G r e n e t*

> Soit jointe aux / requestes du sel, / 7. febvrier 1623

C P e r r i e r

>> La Court ayant veu la p(rese)nte / requeste ordonne / qu'icelle sera jointe / au
requestes du sel / pour y avoir tel esgard / que de raison. Fait / au c(on)seil, le
septie(me) / febvrier mil six cent / vingt trois.

Guill. C h a l o n

... / ...

Roolle des feux, testes, et bestiaux / de la Communaultée d'Essertenne.

Premierem(ent), Claude COURTOYS, sa femme, / quatre enfans, quatre <enfans>
chevaux, / sept vaches, et un serviteur

Anthoine PEUSSIÉ, sa femme, sept enfans, un / serviteur, trois chevaux, et cinq
vaches

Prudent BIZOT, sa femme, trois enfans, / trois chevaux, neuf vaches, et un
serviteur

Guyot BIZOT, sa femme, une servante, / deux enfans, quatre chevaux, et
huit/vaches

Françoys COURTOY, sa femme, ung enfans, / un cheval, et une vache

Messire François PELEY, vicaire aud(it) lieu / d'Essertenne, et son clerc

Ligey CHANTEREYNE, sa femme, et deux vaches

Guyot CHANTEREYNE, sa femme, quatre enfans, / et cinq vaches

Claude CAVILLET, sa femme, ung enfans, et cinq / vaches

Jehan POYER dit Cordelet, sa femme, et quatre / enfans, trois chevaux, et huict
vaches

La vesve Jehan SAGET, trois enfans, et deux / vaches

... / ...

Fremine BIZOT, cinq enfans, quatre chevaux, / et huict vaches

Anthoine MACLOT, et sa femme

Nicolas MACLOT, et sa femme

Claude MICHIEL Dadin, sa femme, / une servante, et cinq vaches

Denys MERCYER, sa femme, quatre enfans, / et trois vaches

Anthoine MONGEOT le viel, sa femme, / deux enfans, quatre chevaux, et cinq / vaches

Abraham MOTTHYER, sa femme, et / quatre enfans

Pierre MILLOT, et sa femme

Martine PEUSSIÉ, vesve de fut Jehan BIZOT, / <et>cinq vaches, avec une servante

Jehan MICHIEL, sa femme, ung enfans, / deux chevaux, et deux vaches

Loyse, vesve feut Anthoine JEHANNENEL dit / Vehet, quatre enfans, deux chevaux, et / six vaches

Guillemette, vesve fut Perrenot JEHANNENEL, / et quatre enfans

Claude BORDENET, sa mère, quatre chevaux, / huict vaches, et un serviteur
La vesve Marc JEHANNENEL, et cinq enfans

... / ...

La vesve Claude BOILLAUD, un serviteur, une / servante, et six vaches

Jehan JEHANNENEL, sa femme, trois enfans, et / six vaches

La vesve Jehan BOUCHUET, deux enfans, et cinq / vaches

Anthoine GRAMIN, sa femme, cinq enfans, un / serviteur, trois chevaux, et six vaches

La vesve Marc CHEVILLARD, deux enfans, / trois chevaux, et quatre vaches

La vesve Claude TAILLANDIER, deux enfans, / et trois <enfans> vaches

François FOL, sa femme, deux enfans, / et deux vaches

Jehan D'AUGEVILLE, sa femme, et trois / vaches

La vesve Othenin BERGERET

Jehan GACHOT dit Guillaumot, sa femme, / deux enfans, quatre chevaux, et une / vache

Vienot GACHOT, sa femme, trois enfans, / et deux vaches

Jehan VELUT, et sa femme

Claude CHANTEREYNE, sa femme, trois enfans, / trois chevaux, et quatre vaches

Jehan JEHANNENEL dit Vehet, sa femme, quatre / enfans, un cheval, et une vache

Denys CAILLET, sa femme, une servante, / et cinq vaches

... / ...

Pierre DUMEIX, sa femme, trois enfans, un / serviteur, et servante, trois chevaux,
et dix / vaches

Vienot ROBERT, sa femme, trois enfans, / trois chevaux, douze vaches, une
servante / et un serviteur

Lygey MELENET, sa femme, six enfans, trois / chevaux, et huit vaches

François POYER, sa femme, sa belle-mère, / six enfans, un serviteur, une servante,
/ quatre chevaux, et douze vaches

La vesve Jehan PEUSSIÉ dit Mesnestrier, trois / enfans, et trois vaches

Anthoine MONGEOT le jeusne, sa femme, huit / enfans, un cheval

Jehan POYTET Morelet, sa femme, quatre / enfans, quatre chevaux, et six vaches

François VALANCHOT, sa femme, trois enfans, / un serviteur, une servante, quatre
chevaux, / et quatre vaches

Jehanne PEUSSIÉ, sa niece, et une vache

Toussaint POYER, sa femme, six enfans, trois / chevaux, et quatre vaches

Andrey BERGERET, sa femme, deux enfans, / et cinq vaches

Margueritte JEHANNENEL

Jehan BORDENET, sa femme, ung enfans, et / quatre vaches

... / ...

Claude GOYSEL, et sa femme, et / un cheval

Nicolas CHEVILLET, sa femme, cinq enfans, / et quatre vaches

La vesve Gaspard PINJON, trois / enfans, quatre chevaux, et dix vaches

La famille de noble <P.>Jehan De LAISNEL, / seigneur dud(it) Esserterne, avec six
/ vaches

Anthoine SAGET, sa femme, un cheval, / et cinq vaches

Estienne MICHIEL, sa femme, cinq enfans, / quatre vaches

Claude CLEMENT, sa femme, trois enfans, / trois chevaux, et quatre vaches

Thevenin BRETILLOT, sa femme et cinq enfans, / et cinq vaches

Claude BIZOT, sa femme, et deux enfans, / un serviteur, et une servante

Perrenot CHAIGNET, sa femme, cinq enfans, / et quatre vaches

Anthoine CHEVYGNEY, sa femme, un serviteur, / une servante, trois chevaux, et
sep(t) vaches

Martin MICHIEL, sa femme, six enfans, / quatre chevaux, et quatre vaches

... / ...

Nous soubsignez officiers pour les s(eigneu)rs / et dame du(di)t Essertenne,
certiffions / et attestons le p(rese)nt roole c(on)tenir verité pour / avoir esté
p(rese)nts à la c(on)fection d'icelluy, soubz / noz seings manuelz cy mis, au(di)t
Esserte(nne), / le dixie(me) jour du mois janvier mil six / cent vingt et ung.

Bouget

Pinjon

F.Poyer

C.Poyer

2B 651 - Moisse

Rouille du sel fait pour l'an mil / six cens vingt trois au lieu de / Moisse, et reparty sur tous les / habitans dud(it) lieu, et reparty teste / par teste, p(ar) honorables Claude Pitol / dit Boussu, François Pitol dit Chat, Jehan / Pitol dit Belin le jeune, et Claude Pitol / Luillier, c(om)mis à f(air)e icelluy.

7 testes	Premierement, Charles GUILLAMIER
4 testes	Jehan PITOL dit Chrestin
4 testes	Jacques GUILLAMIER dit Roy
3 testes	Pierre BOURGOGNE le jeune
3 testes	Claude LA CROIX dit Passeret
5 testes	La vesve Noel GIRARDOT
2 testes	Pierre GIRARDOT
7 testes	Jehan PITOL dit Tacquin
4 testes	Denys PITOL dit Chat
4 testes	Gaspard DE LA CROIX
4 testes	Denys LAMBERT
8 testes	Jacques LAMBERT
8 testes	Claude, filz fut Anathoille PITOL
12 testes	Claude PITOL dit Boussu
6 testes	Philibert PITOL Luillier
8 testes	Claude PITOL Luillier
4 testes	Sebastian GUILLAMIER Calibet
5 testes	Michiel SIREGUY
4 testes	Symon DARBOUR
4 testes	Symon PITOL
1 teste	Claudine DARBOUR
2 testes	Jehan CHIERE

... / ...

3 testes	Claude DE LA CROIX le viel
7 testes	Denys DE LA CROIX
1 teste	Nycole SARRAZIN
5 testes	heritiers Venture PRESTY
6 testes	Claude CHAULMONNET
4 testes	Pierre GUILLAMIER dit Guiland
5 testes	Pierre GUILLAMIER dit Desprelz
3 testes	Jehan GAULDOT
5 testes	Jehan PITOL dit Mirault
4 testes	La vesve Jehan PITOL Crestin

6 testes	Jehan BONVALOT
4 testes	Claude BONVALOT
6 testes	Charles BONVALOT
9 testes	Claude SIREGUY Girard
3 testes	Estienne SIREGUY
6 testes	Jehan GUILLAMIER Desprel le viel
5 testes	Jehan GUILLAMIER Desprel le jeune
3 testes	La vesve Jehan PRESTY
6 testes	La vesve Jehan PITOL Pitolot
5 testes	Claude DU FOURG
8 testes	M(aî)re Sebastian GUILLAMIER
6 testes	François REGNAULDOT
4 testes	Sebastian PITOL
5 testes	<Cl.> her(itier)s Hugues PITOL
3 testes	her(itier)s Blaise PITOL
4 testes	Bonnadventure PERRENIN

.. / ...

5 testes	François PITOL dit Chat
2 testes	Loys PRESTY
5 testes	Hugues ROY
6 testes	François ROY
4 testes	Guillaume ROY
5 testes	François PITOL Tacquin
4 testes	Estienne PITOL
6 testes	Charles P(ER)RENIN, et sa belle-mère
4 testes	Sebastian, filz fut Denys GUILLAMIER
3 testes	Claude SIREGUY dit De Frasnès
3 testes	Jehan PRESTY le jeune
9 testes	Jehan PITOL Belin le jeune
1 teste	Pierre PITOL Clerc
3 testes	La vesve Jehan PITOL Deschamps
3 testes	Jehan REGNAULDOT
6 testes	Pierre MIZILLE
4 testes	Jehan PRESTY le viel
4 testes	Pierre BOURGOGNE le viel
8 testes	Ph(ilibe)rt LAURENT
2 testes	Mathey CHIERE
7 testes	François ROBERT
5 testes	Jacques ROBERT
4 testes	Hugues PRESTY
9 testes	Pierre GUILLAMIER Molez
3 testes	François GIRARDOT
3 testes	Jacques PERRENIN

11 testes Claude VYENOT

... / ...

2 testes Philibert PITOL Moirot

2 testes Pierre GUILLAMIER Blaise

3 testes La vesve Ph(ilibe)rt GUILLAMIER

4 testes Claude PITOL Moirot

1 teste Jehan PITOL Mouton

4 testes Her(itier)s Claude GUILLAMIER Molez

12 testes Jehan PITOL Belin le viel

Le Sieur Curé

8 testes Jehan LE DUC

Le p(rese)nt roolle a esté faict et esgallé par lesd(it)s / Pitolz, commis susd(it)s, par lequel ilz ont / resoubz entre eulx, et suyvant le nombre des / testes s'estans retreuvez aud(it) Moisse le p(rese)nt / jourd'huy datte de ceste <suyvant> >selon< c(omme) elles sont / chiffrées en marge d'ung ch(ac)uns des deno(mm)ez / à present roolle, qu'est de quatre centz / testes, et le sel estre <par ch(ac)uns> de / quatre vingtz et seize sallignons, dont / le sieur curé en emporte p(ar) ch(ac)un mois / deux salignons, n'en restant q(ue) quatre vingtz / et quatorze, que l'ordin(air)e se relèvera par / lesd(it)s habitans par ch(ac)un desd(it)s mois et / p(ar) chascunes testes pend(an)t la p(rese)nte année mil / six cens vingt trois tousiours en deux / mois, ung quart et cinqui(em)e de salignon / q(ue) se relèvera alternativement, l'ung des / mois ung quart, et l'aultre ung cinqui(em)e, / de mode q(ue) du tout led(it) ordin(air)e ne reste / qu'ung salignon p(ar) ordin(air)e, q(u'i)lz n'ont sceuz / reparty, ains l'ont laissé à celluy qui / delivrera led(it) sel, pour la deschance d'icelluy. / Et ainsin l'on rapporte au plus près de / leurs advis et consciences, en signe de quoy / ilz se sont subsignez de leurs noms et / seings manuelz, ce jourd'huy dix septi(em)e janvier / mil six cens vingt trois, en p(rese)nces de Esti(enn)e / THIEBAULT, d'Offlanges, not(air)e, l'ayant requis signe(r) / icelluy à leurs requestes.

C.Pitolz

ClaudePitol

F.Pitol

ThiebaultE.

Récapitulatif des roles fournis/ D.Grisel, transcrits/ G.Duvoy au 01.3.2004 :

Cotes indiquées 1B651-652 :

Broye les Loups 23.1.1621 (+dole) - Brussey 01.1.1621 (+dole) - Essertenne 10.1.1621 (+dole 1623) - Lomont, Lomontot, Courmont, Verriere 25.3.1621 (+dole 1623) - Moissesey 17.1.1623.

Cotes indiquées 2B651-652 :

Saint Loup, Nanthouard, Velloreille 08.12.1620 - Villars Saint Marcellin 02/03.4.1615 (+dole 1618, 1619, 1620) - Godoncourt, Fignévelle 28.8.1620 (+dole) - Percey le Grand 15.3.1616 (+dole), 01.12.1620 (+dole).

Roles annoncés non reçus : Essertenne 1621 ('à vérifier ; 1623, déjà fourni')
Jonvelle 1600 ('simple liste de chefs de ménage')
Moissesey 1623 ('texte de la requête') ?

Rendu sur disquette 03.6.2003 : 1B 2724 (Prévôté de Montjustin 1593 + table des patronymes).

Manque, à fournir : folio 43 r.°, 'Oppenans'.

Compléments reçus à traiter du 9 juin 2004 / D.Grisel AD25 (G.Duvois, M.Parisi) :
Oppenans (1B2724 folio r° 43)
Essertenne, 2B652 = 2.ième dénombrement (cheptel) 1621
Jonvelle, 2B652 = liste nominative chefs de ménage 1600
Moissesey, 2B651 = 2 textes requête 1623 + dole

Terre de Jonvelle, 2B3365 = frontalier 1614 avec listes nominatives chefs de ménage, Corre, Ameuvelle, Bousseraucourt, Grignoncourt, Lyroncourt, Vouécourt, < et commentaires pour Blondfontaine, Montdorel, Plainemont, Prés du Rouveroy, Prés du Rozoy, Fontenoy, Frasné sur Apence, Monstereux, etc>

+ indiqués, pour 'nombre seul' (copie non fournie) : 2B651, La Verrière de Gros Bois, Verfontaine, Vernois/Mance, Trépot-'Tourpot'.

A soumettre à P.Magnin/Editions Vesoul : avant-projet, sous la forme d'un descriptif sur sommaire. Avec terme proposé pour décision et contrat : fin août 2004.

Doubler à D.Grisel, pour édition Amis de Archives, à l'examen en septembre.

Projet d'édition - publication (G.Duvois, maître-d'oeuvre) en sources d'histoire régionale comtoise, au 30 juin 2004.

DESCRIPTIF / SOMMAIRE

Page titre : La Prévôté de Montjustin en 1593, dénombrement nominatif de la population. Transcription étendue à 25 localités comtoises pour l'ordinaire du sel (1569-1623)

Avant-propos (G.Duvoy).

Rappel du travail publié en 1993/Salsa.Vesoul - 2002 / Editions comtoises, et ses intentions, vers une série plus vaste, ouverte au grand public ...

Préface (D.Grisel)

(...)

Plan suivi paginé, table des matières (cf. présente fiche).

Textes.

Prévôté de Montjustin 1593 (27 localités), et table nominative

Table nominative Jussey 1593

Listes annexes (1569-1623), et tables

In mémoriam Pierre Lévêque : aperçu de 'socio-patronymie' (par cartographie et statistique commentées, sur quelques exemples-types 'Delaître', 'Magnin', 'Mariotte', 'Menetrey', 'Thomas', etc ...). Portée générale et applications.

Rappel de l'intérêt et appui accordé par feu le Doyen P.Lévêque à cet angle nouveau dans les études en Sciences Humaines en 1989.

Ce bref échantillon pour répondre malgré tout à cette attente, rendre hommage, perpétuer la confiance et la curiosité.

Illustrations : vues récentes d'ensemble ou détail dans les localités .

Volume final de l'ouvrage : 180 à 200 pages.

2B651 - Moissey, compléments :

Constitué en sa personne, honorable Pierre / NAVYON, de Rocheffort, pour luy et ses hoirs / a c(on)venu et marchandé co(mm)e par ceste il / faict, aux habitans de Moissey, stipulantz / par honorables Sebastian, filz f(e)ut Denys / GUILLAMIER, et Philibert PITOL dit Moiroit, / presentement prod'ho(mm)es et eschevins dudit / Moissey, et acceptantz pour lesdits / habitans, de admener l'ordin(air)e de seel / par douce <moissey> mois continuelz / que lesdits habitans ont accoustumey / prendre

et relever par ch(ac)un mois au / puis à muire du bourg de dessoubz / Salins, qu'est par ch(ac)un mois de / deux charges et deux benastes, jà / commencés lesdits douze mois doist le / premier jour du mois de janvier / dern(ier) passé et finissantz au der(nier) / de décembre prouchain venant, et / rendre ledit seel par ch(ac)un desdits mois / en la maison dudit Guillamier ; et ce / parmy et moyennant ce q(ue) lesdits / habitans p(ar) lesdits Guillamier et Pitol / seront tenuz et ont promis payer audit / Navyon par ch(ac)un salignon de sel, / et en deschargeant iceluy, la so(mme) de / sept blans, et de nourir ledit / Navyon et ses chevaulx en deschargeant / ledit sel.

Aussi à charge de-part ledit / Navyon et à la fin desdits douze mois / rendre le bila<t>n desdits habitans, selon / que le tout a esté traicté, stipulé et / accordé par et entre les parties, / promettans icelles et ch(ac)unes d'elles/ endroy soy en bonne foy ès mains / du not(air)e subscript, avoir ce q(ue) dessus / pour agreable sans y c(on)trevenir en // en faceon q(ue) ce soit, soubz l'obligation / de tous et singuliers leurs biens q(u'e)lles / ont pour-ce submiz et obligez soubz / le privilege du seel de Sa Maiesté, / pour par vertu d'icelluy y estre / c(on)trainctes, renonceantz à toutes exceptions / ad- ce c(on)tr(air)es. Faict et passé audit / Moissey en la maison dudit Sebastian / Guillamier, environ l'heure de midy, / l'an mil six cens vingt trois, presens / Jehan VIENOT dudit Moissey, tesmoing / requis.

P. Navion
E. Thiebault

Phpitol

A la Cour ,

Remonstrent humblement les / manans et habitans du lieu de Moissey, / que doist les derniers troubles des / guerres <ayant> de ce peys et Conté de / Bourgoigne, ledit Moissey seroit belleme(n)t / surcreu en nombre d'habitans, et par / consequant de bestiaux pour la (com)modité / de leurs mesnaiges ; qu'au lieu qu'avant / lesdites guerres, ilz n'estoient en nombre / d'habitans plus de cent ou six vingt, / ilz sont de present jusques à quattres / cens, selon qu'il se pourra veoir par / le roolle cy-joint, et plus de douze / à treze cens bestes tant chevalines / qu'aultres, de sorte que leur ayant / esté avant lesdites guerres roiglé leur<s> / ordinaire de sel à proportion de ce / qu'ilz estoient, estant de present surcreu / des trois parts d'habitans, aussyest-ce / raisonnable que ledit ordinaire leur / soit accru à proportion ; considéré / qu'ilz soubstienent et ont soubstenu de / passé de grandes charges, tant au / regard de la militie que du don / gratuit leur ayant esté ordonné, ung / chevalier armé de toutes pieces / avec quattres arquebusiers, et inposés / pour ledit don gratuit à deux cens / cinquante deux frans ; et comme / ilz voyent que n'ayant que huict // benastes de sel pour tant d'habitans, non / y comprins les serviteurs, servantes et / estrangers, qui revienent en tout à plus de / sept cens personnes, pour chascun<g>e desquelles / se ne pouroit estre ung tier ou quart de salé / par mois, ilz sont justement occasionnés / recourir à ladite Cour et supplier icelle / humblement, ce que dessus considéré, ordonner aux admodiateurs et

distributeurs / du seel de Salins leur accroistre leurdit / ordinaire du mois de quattres charges de / seel, ou de telle aultre qu'il plaira à ladite / Cour arbitrer ; et ilz prieront pour la / prosperité de ladite Cour ; et se sera Justice.

S.M a c h a u l t

> Sera jointe à celles du sel
7. feb. 1623
Cl.B o i t o u z e t

>> La Cour declare / que la presente requeste / sera jointe à celles / du Roole du Sel, / pour après ordonner / ce que de rayson. Faict / au Conseil, le unzieme / febvrier mille six cent / vingt trois,

Guill.e C h a l o n

2B652 - Essertenne, 2.ième dénombrement (1621).

Roolle et receul des p(er)sonnes et / bestiaux d'Essertenes, faict par / nous Pierre Dumeix et Jehan Jannenel / le jeune, eschevins dudit lieu, lesquels / estantz p(rese)ntz p(ar) devant nous Anthoine GOLYOT, d'Aspremont, not(air)e, juge audit / Essertenes pour Madame la c(om)tesse / de Saintz Amour, François POYER, / procureur d'office audit lieu pour le / s(ieu)r de Leynet, et Denys PINGEON, / scribe audit lieu, ontz jurez et / affermez p(ar) le(urs) s(er)rements sur et aux saintz / Euvangilles de Dieu estans en noz mains, / avoir faict ledit receul p(ar)ticulierement, / ès maysons des habitans dudit Essertenes, / et d'iceulx receuz les mesmes s(er)rements / d'ung ch(ac)un p(ar)ticulier habitant pour / fidellement dire et rappourter le / nombre des testes et p(er)sonnes qu'ilz / ontz en le(ur) c(om)munion, avec le nombre / de leurs bestiaux, toz qu'ilz ontz / faictz selon et en la maniere suygante :

Premier

Messire François PELEY, p(res)b(t)re, / vicaire audit Essertenes et son / clerck --
ij

... / ...

Claude CHANTERESNE, sa femme, et / trois leurs enffens / -----	v
Item, trois chevaulx	----- ij
Item, quatre vaches	----- iiij

Jehan JANNENEL dit Veset, sa femme, / et quatre enffens : ----- vj
Item, une vache ----- j

Pierre DUMEIX, sa femme, et trois / enffens ----- iij
Item, trois chevaux ----- iij
Item, douze vaches ----- xij

Guyot ROBERT, Vienot son filz, sa / femme, et trois enffens / ----- v
Item, quatre chevaux ----- iiij
Item, unze vaches ----- xj

Ligey MELENET, sa femme, et six / enffens / ----- viij
Item, trois chevaux ----- iij
Item, huict vaches ----- viij

... / ...

François POYER, sa femme, Jehanne / CHABEUFZ, sa belle-mère, et six enffens ----- ix
Item, deux chevaux ----- ij
Item, douze vaches ----- xij

Claudine POYER, vesve Jehan PEUSSIÉ / dit Menestrey, et trois ses enffens ----- iij
Item, quatre vaches ----- iiij

Anthoine MONGEOT le jeune, sa / femme, et huict enffens / ----- x
Item, ung cheval ----- j

Jehan POITET Mourelet, sa femme, et quatre enffens / ----- vj
Item, quatre chevaux ----- iiij
Item, six vaches ----- vj

François VALANCHOT, sa femme, et / deux enffens / ----- iiij
Item, trois chevaux ----- iij
Item, quatre vaches ----- iiij

... / ...

Jehanne BARICQUE, vesve de Denys / CHANTERESNE ----- j

Anthoine MONGEOT le viel, sa femme, et / deux enffens / ----- iiij
Item, quatre chevaux ----- iiij
Item, cinq vaches ----- v

Andrey BERGERET, sa femme, et deux / enffens /	-----	iiij
Item, quatre vaches	-----	iiij
Jehan BOURDENET, sa femme, et ung leur / enffent /	-----	iiij
Item, cinq vaches	-----	v
Nycolas CHEVILLET, sa femme, et cinq enffens /	-----	vij
Item, trois vaches	-----	iiij
Geneviesve JANNENEL, vesve Gaspard / PINGEON, et trois ses enffens	-----	iiij
Item, quatre chevaux	-----	iiij
Item, huit vaches	-----	viiij
... / ...		
Estienne MICHIEL Mareschal, / sa femme, et cinq enffens /	-----	vij
Item, sept vaches	-----	vij
Claude CLEMENT, sa femme, et trois / enffens	-----	v
Item, trois chevaux	-----	iiij
Item, quatre vaches	-----	iiij
Perrenot CHAIGNET, sa femme, et six / enffens	-----	viiij
Item, trois vaches	-----	iiij
Anthoine CHEVIGNEY, et sa femme /	-----	ij
Item, trois chevaux	-----	iiij
Item, sept vaches	-----	vij
Martin MICHIEL, sa femme, et six / enffens	-----	viiij
Item, deux chevaux	-----	ij
Item, quatre vaches	-----	iiij
... / ...		
Claude COURTOIS, sa femme, et / et quatre enffens	-----	vj
Item, quatre chevaux	-----	iiij
Item, six vaches	-----	vj
Anthoine PEUSSIÉ, sa femme, et sept / leurs enffens	-----	ix
Item, trois chevaux	-----	iiij
Item, cinq vaches	-----	v

Prudent BIZOT, sa femme, et deux enffens /	-----	iiij	
Guyot BIZOT, sa femme, et deux enffens /	-----	iiij	
Item, par ensemble, trois chevaulx	-----		iiij
Item, cinq vaches	-----	v	
Ligey CHANTERESNE, et sa femme /	-----	ij	
Item, deux vaches	-----	ij	
Guyot CHANTERESNE, sa femme, et quatre / enffens	-----	vj	
... / ...			
Claude CAUVILLET, sa femme, et / ung leur enffent	-----		iiij
Item, trois vaches	-----	iiij	
François COURTOY, sa femme, et ung leur / enffent	-----		iiij
Item, ung cheval	-----		j
Item, une vache	-----	j	
Jehan POYER dit Courderet, sa femme, / et quatre enffens	-----	vj	
Item, trois chevaulx	-----	iiij	
Item, sept vaches	-----	vij	
Claudine, vesve Jehan SAIGET, et trois / ses enffens	-----	iiij	
Item, une vache	-----	j	
... / ...			
Claudine GOILLOTTE, et sa fille /	-----		ij
François FOY, sa femme, et <trois> deux enffens	-----	<v>iiij	
Item, trois vaches	-----	iiij	
... / ...			
Fremine BIZOT, et sept enffens /	-----	ix	
Item, quatre chevaulx	-----	iiij	
Item, sept vaches	-----	vij	
Claude MICHIEL Dadin, sa femme, / et Huguette leur niepce	---	iiij	
Item, cinq vaches	-----	v	
Claude BIZOT, sa femme, et ung leur / enffent	-----	iiij	
Item, deux chevaulx	-----	ij	

Item, trois vaches	-----	ijj	
Pierre MILLOT, et sa femme /	-----	ij	
Abrahan MOUSTIER, sa femme, et quatre / leurs enffens	-----		vj
Denys MERCIER, sa femme, et trois / enffens	-----		v
Item, trois vaches	-----	ijj	
Jehan MICHIEL, sa femme, et ung enffent /	-----	ijj	
Item, deux chevaulx	-----	ij	
Item, trois vaches	-----	ijj	
... / ...			
Martine PEUSSIÉ	-----	j	
Item, sept vaches	-----	vij	
Guillemette JARGONNES, et quatre / ses enffens du mariage de Perrenot / JANNENEL	-----		v
Louyse GUICHEREY, vesve Anthoine JANNENEL, et quatre enffens	-----		v
Item, deux chevaulx	-----	ij	
Item, sept vaches	-----	vij	
Claude BOURDENET, sa mère	-----	ij	
Item, trois chevaulx	-----	ijj	
Item, sept vaches	-----	vij	
Barbe MICHIEL	-----	j	
Item, dix vaches	-----	x	
Thoussaincz POYER, sa femme, et cinq enffens /	-----		vij
Item, trois chevaulx	-----	ijj	
Item, cinq vaches	-----	v	
... / ...			
Claudine PEUSSIÉ, vesve de f(e)ut Marc CHEVILLARD, et deux ses enffens	-----		ijj
Item, trois chevaulx	-----	ijj	
Item, trois vaches	-----	ijj	
Perrenette GAULTHER, vesve Claude			

TAILLANDIER, et deux enffens	-----	ijj	
Item, trois vaches	-----	ijj	
Jehan JANNENEL dit Maire, sa femme, / et trois enffens	-----	v	
Item, sept vaches	-----	vij	
Jehan GAICHOT dit Guillaumot, sa / femme, et deux enffens	-----	iiij	
Item, quatre chevaux	-----	iiij	
Item, quatre vaches	-----	iiij	
Vienot GAICHOT, sa femme, et deux / enffentz	-----	iiij	
... / ...			
Anthoine GRAMIN, sa femme, et cinq / leurs enffens	-----		vij
Item, quatre chevaux	-----	iiij	
Item, cinq vaches	-----	v	
Anthoine SAIGET, sa femme /	-----		ij
Item, cinq vaches	-----	v	
Item, ung cheval	-----		j
Denys CAILLET, sa femme, et leur / niepce	-----	ijj	
Item, quatre vaches	-----	iiij	
Pierre NOIRIN, sa femme, et quatre / enffens	-----	vj	
Claude GOISET, sa femme	-----	ij	
Item, ung cheval	-----		j
... / ...			
Thevenin BRETILLET, sa femme, leur / frère, et cinq enffens	----	viiij	
Item, cinq vaches	-----	v	
Jehan VELU, et sa femme	-----	ij	
Jehan DAUGEVILLE, sa femme, et sa belle / mère	-----	iiij	
Claudine, vesve Pierre GOISET, / et cinq ses enffens	-----	vj	
Didiere MARTENET, vesve Jehan BARBEY, et deux ses enffens	-----	iiij	
Item, cinq vaches	-----	v	

Pierrette, servante de noble Ph(ilibe)rt / De LAYNET, s(ieu)r d'Essertenes, et son
filz, / residant en la mayson dudit s(ieu)r / ----- ij
Item, sept vaches ----- vij

... / ...

Nous, lesdits Anthoine Golyot, not(air)e, / François Poyer, et Denys Pingeon, /
sçavoir faisons que, après avoir / veü calculler les feugs, p(er)sonnes, / et bestiaux
dudit Essertenes, et / en prealable receüz les s(er)rementz / sur et aux saintz
Evangilles de / Dieu estans en noz mains, desdits / Pierre Dumeix et Jehan
Jannenel, / eschevins dudit Essertenes, s'ilz / avoient faitz le receul cy devant /
pour la verité et sans abuz ou / fraulde, nous ontz sur-ce ditz et / responduz p(ar)
leurdit s(er)rementz, que le / roolle et receul cy devant estoit / veritable et qu'ilz n'y
avoient mis / aulcungs p(er)sonnaiges ou bestiaux / que ceulx qu'ilz avoient treuvez
ès / maysons p(ar)ticulieres dudit Essertenes, / desquelz p(ar)ticulierement ilz
avoient / receüz les s(er)rementz ch(ac)un en p(ar)ticulier / pour les rappourter
fidellement, / tous lesquelz feug montent en / nombre et quantit(e)y de soixante /
deux feugz ; pour ce : --- Lxij .

Item, deux centz quatre vingtz et // septz p(er)sonnes, sans y c(om)prendre / les
valletz et servantes estantz / en plusieurs maysons dudit lieu / d'Essertenes, la plus
grande p(ar)tie / originelx de ce peys ; pour ce :
Testes ----- ij.c.iiij.xx.vij

Item, quatre vingtz deux chevaulx ; / pour ce : ----- iiij.xx.ij

Item, deux centz quarente huict / vaches, le tout saufz erreur de / calcul ; pour ce :
----- ij.c.xLviiij

Et ainsi a esté fait le p(rese)nt / roolle p(ar) nous lesdits commis, et / signez aux
requestes desdits Pierre / Dumeix et Jehan Jannenel, eschevins / susdits, audit
Essertenes le vingt / huicti(em)e jour du moys de janvier / l'an mil six centz vingt et
ung, p(resen)s / M(aît)re Renebert AVRILLOT, demeur(an)t / à Montoiches,
serg(ent) de leurs Altesses / S(erénis)simes, et M(aît)re François BERNARD, dudit /
lieu, not(air)e, tesm(oin) requis.

Co(m)m)e juge
audit Essertenes A.G o l l y o t

Comme procureur d'office
F.P o y e r

P i n j o n

R.A v r i l l o t

Co(m)m)e tes(moin) F.B e r n a r d

2B652 - Jonvelle
(1600)

Denonbrement General / des h(abit)ans de la ville / de
Jonvelle.

L'an mil six cens, le v.(ièm)e jour de mars, aux / hasles de Jonvelle, lieu
accoustumé f(air)e actes / et exploix de Justice, anviron l'heure de quatre / après
midi, p(ar) devant nous Jean JOLIET le vieil / et Nicolas BARBEROT, de Jonvelle,
not(air)e et / coadjute(ur) ou baill(iage) d'Amont, co(m)mis par auct(orité) / de
messeigneurs de la Chambre des Comptes / à Dole pour L.(eurs) AA.(Itesses)
SS.(ouveraines) à la confection / du rentier en la seigneurie dudit Jonvelle, / laquelle
n(otr)e commission sera cy après / inserée, du m.... à au..e sçavoir faisons / avoir
remonstré à tous les manans et h(abit)ans / dudit Jonvelle illec assemblés que pour
parvenir / aux declarations et recougnoissances, les / avions illec fait adjourner de
pot en pot / se congreger et assembler pour ad ce proceder / et faire lesdites
declarations et re(co)gnoissances / en ce qu'est rière le lieu et finaige dudit /
Jonvelle, pour y proceder conformement / à nostre puissance et c(om)mission,
laquelle p(ar) nous / acceptée, pour y satisf(air)e se sont p(rese)ntés et c(om)parus
/ honorables M(aît)res Jean JOLIET le jeune et / Anthoine DU BOIS, eschevins
dudit Jonvelle, aussi à / cest effect cités, et à >tous< en personnes : / /

Honorable Claude SEMARD
Nicolas BRENEL
Jacque GUION
Guyod JOLY
Jean GRAND
M(aît)re Jacque PELLETIER
Symon EXAULDET
Jean ALLENOT
Jean HORIEL Remilley
Noel RUPT
Bastien FRIAND
Pierre GUENIOT
Nicolas CLAUDINOT
Guillaume DELENON
Guillaume BRUN
M(aît)re François GUION
Claude GRAND
Estienne CORNEVAULT
Joseph GUENIOT
Mongin LAURENT
Nicolas BERTRAND
Bastien SYMONIN
Nicolas BOILEAU

Honn(orable) Mongin SEMARD
Anthoine EXAULDET
Mammès NOIROT
Claude BELIN
Anthoine VAULTHRIN
Didier PETIT
Jean HAZARD
Ligier HORIEL
Nicolas MARTIN Cousturier
Nicolas MARTIN Restre
Jean COYOT
Anthoine THEVENIN
Jean LESVOLLA
Thoussainct LAURET
Estienne LUCOTTE
Pierre FLAMBIN
Bastien DAULPHIN
Claude DEBAIN
Nicolas GUERRIN
Claude VALITON
Pierre MOREL
Nicolas DAGUET
Humbert GALLAND

Nicolas BURENELLE
Estienne ROUSSEL
Honn(orable) Jean BOUVIER
François SAVARIN
Jean P(RES)B(T)RE S(er)gent
Jean CHASNEL
Demoinge COURVOISIER
CUCHET

... / ...

Jean GERARD
JACQUEMARD
Honn(orable) Nicolas MARESCHAL
Honn(orable) François PELLETIER
Jean REGNIER Paticier
Anthoine SYMONIN
Pierre MOLLOT
Claude CLERC
Estienne BOURGEOIS
M(aît)re François MICHIEL
Nicolas BOLEY
Jean BOLEY
François ROBERT, docteur ès droits
Pierre MOUGIN
Jean LAURENT Masson
Anthoine CORNISSEL
Estienne BONNEFOI
Anthoine ROUGET
Philippe JOLIET
Jean HUMBELOT
Claude HORIEL
François ROSSELOT
Nicolas MARESCHAL
Jean SERVA
Jean THERIOT
Jean POINSSOT
François BRESSON
Jean GASCON
Louvan FERRON

... / ...

Jacque BUTHIER

Jean MARTIN
Nicolas CENSIER
Simon LORIMIER
Gerard SENAULD
Anthoine SALIN
Gerard LUCOTTE
Honn(orable) m(aît)re Valentin

Gaspard MOLLOT

Honn(orable) Esti(enn)e

Nicolas GRANDJEAN
Hugue BERTRAND
Jean MOUILLET
Gerard HORIEL
Epvre BOUTEILLIER
Hylaïre SAULCET
Gaspard MITAINE
Thomas BURENELLE
Ferry ROMAIN
Guillaume BAULDET
Claude GUILLIER
Claude JOLION
Symon GILLOT
François CORDIER
Gerard SERVA
Jacquin FRANCOIS
Nicolas PARIS
Jean JOLY Jannotte
Claude PARIS
Jean PETIT
Guillaume CORNISSEL
Didier LORILLARD
Jean GUILLIER Cabinet
Jacque DENIS
Jean JOLY Mariolet
Gerard ANDREY
Jean AUBERTIN

Honorable M(aît)re

Pierre VICHARD
Honn(orable) Demoinge COLLOTTE
Claude SALLIN
Honn(orable) Benigne GUICHARD

Nicolas DE LA ROCHE
Claude GUILLIER Camut
Demoinge SOUDAIN
et à tous en p(er)sonne
manans et h(abit)ans
dudit Jonvelle.

1.(er) art(icle :) / Ville de / Jonvelle

...

2 / Chasteau / dudit Jonvelle

...

3 / Monstre / d'armes

...

4 / Justice

...

2 B 3365 - Mémoire sur les limites, 31 feuillets, janvier 1614.

Folio 2 : Corre.

---> folio 5 v° : 'Les subiectz de leursdites A.A(Itesses) S(érénis)S(imes) audit
/ Corre sont en nombre de soisante trois, / sçavoir :

Sebastien CHASTELAIN
Sebastien VAULOT
Nicolas CLAUDE
Pierre FOLEY

Nicolas GODARD Petit Coley
La v(eu)ve de Jannenot GODARD
Jean GODARD le jeune
Pierre HORRY

... / ...

Mazelin SARROTTE
Demoinge BRICARD
Jean PERNEL
Jean MASSON
Hanry CHAUSSEUR
Estienne PETIT
Henry RICHARD
Jean DROUHOT
Antoine GUIHOY
Pierre AULPIN
La Barronne
Nicolas GODARD dit Bouelet
Cathin PETIT JEAN
François NOIRTIN

Nicolas GODARD le viel
François GAINET
Pierre DROUHOT dit Jaio
Estiennette et Marg(ueri)tte AULPIN
Huguette BELIN
Jacque BEAULREPAIRE
Claudine GUYOD
Nicolas LARROULX
Claude et Fernande AULPIN
Sebastien PIERRON Toussainct
Jean GODARD Bourelié
Nicolas RIXIER
Claude AMYOT
Nicolas PAYEN

Simon DELAN
Jean MATHIOT le jeune
Jean VERDET
Pierre LARROUX
Pierre MALDEJEUNE
Adrian LARROULX
Demoinge CORNIBERT
Ferreux DELAN
Estienne MILLET
François LAURENT
Nicolas DELAN
François LARROUX
Jehan GODARD dit Nacquard
Adrian MALDEJEUNE
Michiel QUENY

Jean SERNAY
Barbe MALDEJEUNE
Claude GODARD dit Duprelz
Nicole, v(eu)ve Jean GODARD
Jean LEROUX
Jean PICARD
Nicolas GANNEY
Jean JACQUET
V(eu)ve Estienne FOLEY
Joseph FOLEY
Nicolas BEAULREPAIRE
Pierre QUENY

Habitans de Corre se disans / Lorrains

Antoine ROUSSELOT
Aulbin MATHIOT
Pierre CHASTELAIN
François PESCHEUR
Jacques ROUSSELOT
Nicolas LIEGEOIS
Pierre VAULOT
Mauris PESCHEUR
Agnus MARTIN
GENDROTTE
George BOLEY
Pierre TITOT
Pierre MATHIOT

Nicolas MATHIOT
Jean MATHIOT le viel
Demoinge et Brice LIFFOL
Estiennette VAULOT
Nicolas VAULOT dit Drugeot
George PE(R)RIN
Nicolas CH(EV)AUCHEUR
Anthoine GILLOT
Pernette, v(eu)ve Estienne

François PARISOT

... / ...

Folio 6 v.° : Ameuvelle

-----> folio 7 : 'Les subiectz dudit Duc usent de tel sel que / bon leurs
semble et / ilz sont en nombre de dix neufz, sur lesquelz / neanlmoings Leursdites
A.A(Itesses) pretendent tous drois de / souveraineté et haulte justice :

... / ...

Bastien PARISOT c(om)me grangier de VUILLERET
Jean GAMIARD c(om)me grangier du s(ieu)r De MITRY
François PARISOT
Michiel LANCET
Jean MOREL
Estienne BLANC
Simon THOMAS
Demoinge VOILLARD

Nicolas DROUHOT
ANDREZ
Demoinge DELENON
Claude PETIT
Jean AYMEZ
Claude RAOUX
Guillaume VAULOT

Marg(ueri)tte, v(eu)ve de Thiebould

Jeanne, v(eu)ve Jean POFFERT
Beline, vesve Jean VOILLARD
Françoise, vesve de Simon JOBELIN

Les subiectz de Leursdites A.A(Itesses) audit Ameuvelle / sans aucune difficulté ou contraverse, et sur / lesquelz le Duc de Bar ne pretend aucune souveraineté, / sont en nombre de vingt et un, sçavoir :

Jean LANCET
François GUION
Pierre MAUGRAS
François HUGUES
Antoine ROUSSEL
Claude GUICHARD
Jean PETIT
Claude CLAUDENOT
Guill(aum)e JOBELIN
Simon JACQUINOT
La maison DE JUT
Simon JOBELIN .

Jean CREVOISIER
François DROUHOT
La maison du s(ieu)r docteur
Robert JUHABILLE
Guill(aum)e GUIOD
Isac POFFERT
Jean LAMBERT
Didier PARISOT
Jean JOBELIN
François VOILLARD
Jacqueline, v(eu)ve d'Antoine MAUGRAS

... / ...

Folio 8 : Bousseraucourt

-----> folio 9 : Les subiectz de Leurs A.A(Itesses) S(ouverain)es dependant de/ leur totale justice et s(eigneu)rie, et sur lesquelz / ledit Duc de Bar n'y pretend aucun droict / de justice ou souveraineté, sont p(rese)ntement en / nombre de quarante, assçavoir :

Nicolas VISEUL
Pierre VILLA
GRANDMONT
François CLAUDEL
A(Itesses)
François THOMAS
Claude HOYET
Simon DOEL
François JANENOT

Nicolas CLAUDEL
La maison du s(ieu)r De
Hugue HUOT, maire po(ur) le(urs) A.

Claude DELENON
Agnus CLAUDEL
Jean HORYOT
Estienne GERARD
Pierre HOYET

... / ...

V(eu)ve Remy GERMAIN
François GAMIARD
Sulpis GERARD
Bastien JANENOT
Mazelin HOYET
V(eu)ve François TISSERAND
Jean HAUCHEMENT
Jean MOREL
François HOYET le jeune
Estienne HUOT dict Pricolte
Jean RECHARD
Estienne ANDREZ
Jean DAMARD

Estienne CHANTERET
Jean RICHARD
Claude MAILLARD
Jean CHANTERET
Estienne MONGIN
Jean JANNET
Antoine MORELOT
Estienne HOYET
Les filles Agnus GUIOD
Anto(ine)tte, v(eu)ve Nicolas HUOT
dict Pricolte
Estienne TRIFOT
Jean MUTINOT

Les subiectz de Son Alteze de Lorraine audit / Bousseraucourt sont en nombre de trente / neufz, sçavoir :

Jean CHALLON
Marg(ueri)tte, v(eu)ve Jean GAUDARD
Jean LEROUX
Claude GAMIARD
Jean HOYET dit Brasselet
Nicolas HUOT
Vesve Jean VISEUL
V(eu)ve Claude MARTIN
Mongin MASSON
Pierre HOYET
Vesve Mongin HOYET
Claude NICOLAS
Claude DES LAINES
Guill(aum)e JOBELIN Chambrier
Jean CLAUDEL dit Jannelle
Antoine CLAUDEL
Estiennette, fille Jean VISEUL
Nicolas VAULTHRIN
Jean ESTIENNE
Bertrand MONGIN

François HOYET
Blaise DELENON
Pierre CLAUDEL
Jean HOYET
Claude HOYET
François RICHARD
Toussaint RICHARD
Les filles Claude GUINARD
Les filles Claude FEBVRE
David POINSOT
Jean BOLOUGNET
Estienne CHALLON
Antoine HOYET
Estienne HOYET le viel
Claude GERARD
Jean PIERROT
Estienne DELENON
Gerard HOYET
Jean DELENON

... / ...

Grignoncourt.

... Les subietz de Leurs A.A(Itesses) S.S(ouveraines) audit Grignoncourt / sont p(rese)ntement en nombre de vingt neufz, / sçavoir :

... / ...

Jean GEOFFROY, maire
Sulpis JANENOT
François MARTIN
Claude ROLOT
Jean ARBET
Ph(ili)b(ert) GUIOD
Bastien PERRIN
Jean GERARD dict Blanc
François PARISSOT
Pierre PIERROT le jeune
Jean CALONEL
Gerard FOISSARD
Jean LEROUX
Didier HUMBERT
Vesve Nicolas CAMU
Gerard MATHIEU
Bonne, v(eu)ve Estienne MAYRET
M(aît)re François RICHARD
M(aît)re Thiebault ROUSSEL
Antoinette BRASY
François VAULTHRIN
Didier COLLARDEL
Jean GAMIARD le jeune
Bastien GUIOD
Blaise HOYET
Claude RICHARD
Jean RICHARD le jeune
Gerard FOISSARD
Dimanche MARTIN

Les subjectz françois :

François MONGIN, maire
Simon MOREL
Jean ROUSSEL
Pierre RICHARD
Nicolas MONGIN.

... / ...

Lyroncourt.

-----> folio 12 : 'Les habit(ans) bourguignons residans audit / Lyroncourt
sont en nombre de dix neufz, / sçavoir :

Agnus BAUDERENCOURT

Subjectz de son
A(ltesse) de Lorraine,
sçavoir :
Jean PETIT, maire
Martin GIBERT
Antoine HANRY
Jean FOISSARD
Pierre DIDELOT
François GERARD
Martin GERARD
François GERARD
Jean GAMIARD le viel
Dele ANDREY
François GUIOD
Simon CHALLON
Jean SIMONIN
Claude THEVENIN
Vesve Jean PIERROT
Jean RICHARD le viel
Jean GERARD dit Collin
Pierre PIERROT

Antoine GERARD
Jean GERARD le jeune
Jean COLLARDEL
Claude JANENOT

Pierre GERARD

Nicolas CHALLONARD
Jean DIGNAIN
Mames COSSARD
Pierre CHALLONARD
Mansuy MONGIN Chambrier
Pierre MICHIEL
George PUNGET
Jean GAY Chambrier
Jean FEBVRE le jeune

Didier GERARD
Jean PIERROT
Thiebault BRAYOT
La v(eu)ve François FUMENT
Nicolle BOUVIER
Jean FEBVRE le viel
Dimanche BAUDRECOURT
Julien VALETON

... / ...

Les habitans lorrains residans audit / Lyroncourt sont en nombre de trente / cinq,
scavoir :

Gregoire SIMON
Jean GUIOD
Antoine MARG(UERI)TTE
Malchior CLER
Jean CURBILLET
Nicolas GUIOD
Agnus MICHIEL
Nicolas MICHIEL
Dieudonné MONGIN
Jean COSSARD
Michiel GAULE
Guillaume MONGIN
Guillaume GERARD
Baltazar LAURENT
Ph(ili)b(e)rt FRUCTUS
Nicolas COSSARD
Didier COSSARD

Pierre NOEL
Claude VINIER
Jean ALEMAND Chambrier
M(aît)re Pierre JACQUET
Estienne MASSON
Pierre HENRION
Claude PERRIN
Prudent MICHIEL
Guillaume COSSARD
Jean PELLETIER
Mazelin DALET
Gerard MICHIEL
Didier LEROUX
Mazelin CAPPUS Chambrier
Dimanche DINAIN
Julienne, v(eu)ve Claude MICHEL
François POIRET
François BRICARD Chambrier

...

Les subiectz du Roy de France audit Lyroncourt / sont en nombre de cinq, sçavoir :

Pierre BRAYOT
Agnus HUOT
Gerard MESSIER.

Gerard VALLETON
Hugues MONGIN

... / ...

Vougécourt.

-----> folio 14 : 'Lors-q(ue) l'on a (con)tribué au don gratuite / de Leurs A.A(ltesses) S(erenis)S(imes), p(er)sonne n'a esté / coutisé audit Vougecourt, que leurs / subiectz cy après no(mm)és en nombre de / trente neufz, sçavoir :

Claude REBOURG
Jean JACQUINOT
Antoine FRANCOIS
Pierre LIFOL
Nicolas SIMONNEL
Claude MICHIEL
Pierre DEVOTHON

Ligier CLEMENT
Ferreux JACQUINOT
Girard PRIME
Jean MAIRE
Jean ROUSSELOT
Toussaint DESPINANT
Jean LAROUX

... / ...

Nicolas MASSON
Nicolas CLEMENT
Nicolas JACQUINOT Ducat
Symon LABOREL
Fremy JACQUINOT
Jacque VAUTHRIN
Mongin GAULE
Claude JACQUINOT
(Christ)ofle JACQUINOT
Didier DE MALMAISON
Jean MAIRE
Claude PERCHET

Ligier JACQUINOT
Antoine TABOUROT
Claude JACQUINOT
Jean RICHARD
Mazelin MICHIEL
Antoine GEORGE
Valentin VALOT
Didier RAOUX
Gerard JACQUINOT
François JACQUINOT
Humbert GAULE
Claude THOMAS
Nicolas JACQUINOT

L'on delaisse de faire icy mention / p(ar)ticulier du revenu que le Roy de France / pourroit avoir audit Vougecourt, jusque à ce / q(u'i)l sera question d'entrer en c(on)ference avec / sesdits officiers ; seullement seront icy deno(mm)és / ses subiectz, en nombre de quatorze, q(ue) / sont :

Jacque GUENIOT
Nicolas REBOURG
Jean ROLLIN
Nicolas JACQUINOT Mathieu
Jean HANRY
Jean GAULEE
Jean JOLY

Dimanche REBOURG le viel
Henry GUIOD
Demoinge REBOURG
Nicolas RIXIER
Sebastien BOSTEL
Jean GUYOT
François HOYET.

Et quant aux subiectz de Sadite A(ltesse) de Lorraine, / sont lesdits

Andrey RICHARD

et

Jean VIENOT ,

lesquelz toutefois ne representent qu'un seul habit(ans), / d'aultant q(u'i)l n'y a qu'un meix où ilz resident / ensemblement, à cause de quoy et non aultre(men)t, ilz sont / appelés subiectz de sadite A(ltesse) de Lorraine, selon q(ue) / dit est < folio 14 >.

(<folio 14> : ... Sadite A(ltesse) de Lorraine co(mm)e duc de Bar / possede un meix audit Vougecourt en la rue tirant à Demoingevelle, où p(rese)ntement resident / Andrey Richard et Jean Vienot, qui ne luy / sont subiectz qu'à cause de leur demeure, pour / estre ledit Richard subiect<z> originelle du Comté / de Bourg(og)ne, et ledit Vienot de Coiffy, subiect / originelle de France, s'estans l'ung et l'aultre / puis peu de temps encea habitués audit meix, / qui porte plus de forme d'une loge ou / cabane que d'une maison ...).

A convenir au 20 avril 2005 : une table nominative générale des compléments

Annexe : en hommage à Pierre Lévêque. Application contemporaine, un aperçu socio-patronymique.

Durant l'année universitaire 1989-1990 à Besançon, le doyen des Lettres et Sciences Humaines, Pierre Lévêque, reçoit en son bureau un nouvel étudiant en DESS Bibliographie, venu lui demander conseil.

L'étudiant, plus très jeune à vrai dire, vient de mettre en suspens un programme d'exploitation culturelle du fichier SNAT France Télécom (mieux connu comme 'annuaire', papier ou Minitel) des abonnés au téléphone en France, programme initié en 1983 et intitulé 'Noms de noms' - c'était fatal ... - mais qui désormais bute sur un veto de la CNIL, la Commission nationale Informatique et Libertés.

A l'exposé de la situation, conjectures émises, Pierre Lévêque note les principaux relais à sonder, pour une éventuelle relance ; et rendez-vous est pris, pour refaire le point sous quelques semaines à son retour de Paris.

Ce moment venu confirme le blocage, sur des ressorts manifestement de tous ordres sauf scientifique : la caution d'un Jacques Dupâquier, ou du Cnrs, sur le projet n'ayant déjà pas suffi à valider en deux ans la simple édition d'une liste alphabétique statistique sommaire des patronymes réunis au fichier.

Pierre Lévêque, en sage, suggère donc à l'étudiant de prolonger et d'enrichir son séjour franc-comtois ; ce qui fut fait.

Depuis, la vie pour l'un et l'autre a suivi d'autres cours.

Quant au projet, l'Insee

etc

